



HAL
open science

Scénarios prospectifs urbains : tome 1 : éléments pour la construction de scénarios : grilles d'hypothèses et méthode de construction

Yann Le Martret, Maryline Deslandes

► To cite this version:

Yann Le Martret, Maryline Deslandes. Scénarios prospectifs urbains : tome 1 : éléments pour la construction de scénarios : grilles d'hypothèses et méthode de construction. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2000, 160 p., tableaux, 48 références bibliographiques. hal-02164783

HAL Id: hal-02164783

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02164783>

Submitted on 25 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Certu

Scénarios prospectifs urbains

Tome 1 ■

*Éléments
pour la construction
de scénarios: grilles
d'hypothèses et méthode
de construction*



Ministère de l'Équipement,
des Transports et du Logement



Centre d'études sur les réseaux, les transports,
l'urbanisme et les constructions publiques

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections:

Dossiers: Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante.

Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références: Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats: Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

Ce rapport a été réalisé par Yann LE MARTRET (dans le cadre d'un stage de DESS, Institut d'Urbanisme de Grenoble) et Maryline DESLANDES (dans le cadre d'un stage de DESS, l'Institut d'Urbanisme de Lyon), sous la direction de Jean-Claude GALLÉTY (Certu, délégué aux Collectivités locales).
Ont participé au suivi de ce travail, M. Alain COTTALORDA (Certu), M. Frank SCHERRER (Institut d'Urbanisme de Lyon) et M. Jean-Jacques DUHAYON (CETE de l'Ouest).
Merci à Mme Marie-Thérèse KOLACZKO pour son travail de relecture

NOTICE ANALYTIQUE

Organisme commanditaire : CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques 9, rue Juliette Récamier 69006 Lyon – Tel : 04 72 74 58 00 – Fax : 04 72 74 59 00			
Titre : Scénarios prospectifs urbains			
Sous-titres : Tome 1 : Eléments pour la construction de scénarios : grilles d'hypothèses et méthode de construction Tome 2 : Fiches de lecture-scénarios		Date d'achèvement : mai 2000	Langue : Français
Organisme auteur : Certu : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques		Rédacteurs ou coordonateurs : Yann LE MARTRET, puis Maryline DESLANDES.	Relecture assurance qualité faite par : Jean-Claude GALLETY
Résumé : Ce rapport est le résultat d'un travail d'analyse bibliographique sur les scénarios prospectifs urbains. Il a pour objectif, d'une part de faire le point sur la littérature scientifique traitant de ce sujet, et d'autre part d'explorer une méthode pour construire de tels scénarios à partir de ces éléments. L'exploitation de la littérature scientifique sur le sujet a permis de décomposer les différentes hypothèses proposées par les auteurs en éléments de base. Ceux-ci ont alors été utilisés pour construire une grille dans laquelle on peut puiser pour réfléchir à des hypothèses de développement du fait urbain. Ce rapport se compose de deux tomes. Le premier présente la grille selon six chapitres : « facteurs économiques et géopolitiques », « évolutions sociales et démographiques », « évolutions des valeurs socio-culturelles », « évolutions de l'organisation de l'espace », « évolutions et ruptures technologiques » et enfin « types de gouvernements ». Chacun de ces chapitres compte 3 à 7 sous-thèmes suivant lesquels les auteurs se sont exprimés, selon des approches souvent divergentes. C'est pourquoi chaque sous-thème se décline de façon nuancée en différentes hypothèses ou items. Le deuxième tome (les annexes), rassemble l'ensemble des fiches de lecture-scénarios issues des ouvrages étudiés. L'intérêt de ce travail réside dans sa modularité : il s'agit de mettre de l'information prospective à la disposition des lecteurs pour qu'ils puissent construire leurs propres scénarios suivant leurs centres d'intérêts et leurs besoins. Une bonne utilisation de ce rapport permettrait également d'aider à la réalisation de certains documents d'urbanisme, comme par exemple les schémas directeurs, en facilitant la combinaison de données, et la fabrication de scénarios urbains.			
Remarques complémentaires : Ce travail a été réalisé à partir de 17 ouvrages : certains présentant déjà directement deux à trois scénarios sur la ville de demain, d'autres étant des ouvrages à vocation plus ou moins prospective dont nous avons tiré un scénario. Le premier travail a donc consisté à harmoniser les informations recueillies à travers les fiches de lectures. Cela a conduit à la réalisation de 33 fiches-scénarios. Yann Le Martret a réalisé cette partie. Ensuite, nous avons essayé de synthétiser la matière disponible pour en tirer les grandes tendances. Cela a pu être fait en passant par un système de phrases résumantes qui représentent les arguments les plus significatifs trouvés dans les hypothèses proposées par les différents auteurs. En faisant varier l'intensité d'un phénomène, on peut alors construire des scénarios plus ou moins divergents. Le rapport principal présente donc cette matière sous forme de grille dans laquelle on peut puiser pour mener sa propre réflexion. Maryline Deslandes a assuré cette partie. Le premier objectif de ce rapport est de marquer cette étape pour ne pas perdre cette matière fort riche. Enfin, l'objectif final, si le temps le permet, est de tester le système pour construire deux ou trois scénarios contrastés sur la ville de demain.			
Mots clés : Métropole, Étalement urbain, Éclatement urbain, Polycentralité, Densité, Périphéries, Démographie, Mobilité, Vitesse, Réseaux, Déplacements, Accessibilité, Proximité, Mixité, Décentralisation, Marché, Globalisation, Libéralisme, Individualisation, Inégalités, Exclusion, Nouvelles technologies, Communication, Urbanité, Gouvernance, Cohésion sociale, Agglomération, Environnement.		Diffusion : Equipes Certu Cete Agences d'urbanisme	
Nombre de pages : Environ 160 pages.		Confidentialité : non	Bibliographie : oui

SOMMAIRE

INTRODUCTION - MODE D'EMPLOI.....	p.1
--	------------

CHAPITRE I : FACTEURS ECONOMIQUES ET GEOPOLITIQUES.....	p.7
--	------------

❖ *Synthèse commentée des scénarios:*

Thème 1: Libéralisme pur ou régulation.....	p.8
Thème 2: Mondialisation ou développement local.....	p.10
Thème 3: Croissance tout azimut du secteur tertiaire ou croissance différenciée.....	p.12
Thème 4: Croissance ou récession.....	p.14
Thème 5: Renforcement de l'Europe ou maintien des Etats-Nations.....	p.16
Thème 6: Le contexte international et le phénomène de globalisation.....	p.18
Thème 7: Les centres villes : déclin ou vitalité économique.....	p.20

❖ *Grilles :*

Grille des hypothèses.....	p.22
Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs.....	p.25

CHAPITRE II : EVOLUTIONS SOCIALES ET DEMOGRAPHIQUES.....	p.27
---	-------------

❖ *Synthèse commentée des scénarios:*

Thème 1: Déclin ou vitalité démographique.....	p.28
Thème 2: Vers une recomposition de la société ?.....	p.30
Thème 3: Communautarisme ou individualisme.....	p.34

❖ *Grilles :*

Grille des hypothèses.....	p.36
Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs.....	p.38

CHAPITRE III : EVOLUTIONS DES VALEURS SOCIO-CULTURELLES.....	p.40
---	-------------

❖ *Synthèse commentée des scénarios:*

Thème 1: Liberté individuelle peu ou fortement contrainte.....	p.41
Thème 2: Comportements individualistes ou recherche d'une nouvelle sociabilité.....	p.43
Thème 3: Gains de temps libre ou usages différencié des rythmes de vie.....	p.45
Thème 4: "Nature-bien durable" ou "Environnement-decorum".....	p.47
Thème 5: Participation citoyenne ou déficit de citoyenneté.....	p.49

❖ *Grilles :*

Grille des hypothèses.....	p.51
Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs.....	p.53

CHAPITRE IV : EVOLUTIONS DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE..... p.55

❖ *Synthèse commentée des scénarios:*

Thème 1: Etalement urbain maîtrisé ou non.....p.56
Thème 2: Spécialisation fonctionnelle ou mixité des territoires.....p.59
Thème 3: Libre jeu du couple mobilité-espace ou prégnance de l'organisation spatiale..... p.61
Thème 4: Croissance anarchique des mobilités ou gestion coordonnée des déplacements..... p.64

❖ *Grilles :*

Grille des hypothèses..... p.66
Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs.....p.69

CHAPITRE V : EVOLUTIONS ET RUPTURES TECHNOLOGIQUES..... p.71

❖ *Synthèse commentée des scénarios:*

Thème 1: Croissance forte ou limitée des NTIC.....p.72
Thème 2: Généralisation des NTIC ou hétérogénéité de leur diffusion..... p.74
Thème 3: Méfaits des NTIC ou gestion cohérente de leurs potentialités..... p.76

❖ *Grilles :*

Grille des hypothèses..... p.79
Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs.....p.80

CHAPITRE VI: LES TYPES DE GOUVERNEMENTS LOCAUX..... p.81

❖ *Synthèse commentée des scénarios:*

Thème 1: Crise de l'autorité publique ou renforcement de l'Etat..... p.82
Thème 2: Des pouvoirs publics qui subissent ou dominent les lois du marché..... p.85
Thème 3: Emergence d'une gouvernance urbaine ou maintien de l'intercommunalité traditionnelle..... p.88

❖ *Grilles :*

Grille des hypothèses..... p.90
Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs..... p.92

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES..... p.94

I ~ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce rapport propose des éléments pour la construction de scénarios prospectifs urbains. Il s'agit d'explorer, dans une vision prospective sur la ville, les hypothèses d'évolution des villes dans le futur. Le Certu a été amené à travailler sur ce champ suite, d'une part à certains débats de son Comité d'orientation sur les incertitudes dans l'avenir des villes aujourd'hui et d'autre part dans un contexte général d'interrogation sur la prospective urbaine.

Ce travail s'inscrit dans la lignée des publications, séminaires et rapports que le Certu conduit depuis deux ans¹.

• Nature et objectifs du travail :

Partant du constat que nous vivons dans un monde de plus en plus complexe et dont les orientations sont de moins en moins prévisibles, nous avons choisi d'aborder ici cette question sous l'angle des scénarios du futur. Nous avons donc regardé comment les auteurs qui cherchent à faire des scénarios sur la ville française ou européenne traitent le problème. Nous nous sommes cantonné ici à la littérature dite « scientifique », produite par des chercheurs, des prospectivistes... Nous avons volontairement laissé de côté la littérature de science fiction ou d'autres sources comme le cinéma ou la bande dessinée. Elles sont pourtant des sources importantes pour apprécier les représentations sociales sur le futur. Mais ce sujet est un sujet en soi et nous n'avons pas les moyens, dans le cadre de cette étude, de nous consacrer à ce type de sources.

Nous nous sommes donc investis ici seulement dans l'étude de la littérature scientifique produisant peu ou prou des scénarios sur la ville. Il faut bien préciser que l'analyse bibliographique réalisée portait sur deux types de textes :

- des ouvrages qui ont été écrits dès le départ dans l'objectif de proposer des scénarios prospectifs sur la ville, comme par exemple les scénarios de Pierre Gabe.²
- des ouvrages qui étaient simplement des réflexions sur la ville actuelle et son futur sans pour autant présenter des alternatives, comme par exemple l'ouvrage de François Ascher ou celui de Saskia Sassen.³ Pour que cette dernière catégorie d'ouvrages soit exploitable, nous les avons transformé en scénarios.

Ce travail s'est donné trois objectifs principaux :

- 1) Faire le point sur la connaissance en matière de scénarios prospectifs sur la ville,
- 2) Organiser et classer cette matière afin de la rendre comparable et utilisable.
- 3) Etablir et explorer une méthode de montage de scénarios prospectifs à partir de ces matériaux tirés de la littérature scientifique.

¹ Dont nous citerons : Spector T. et Theys J. (Sous la dir.), *Villes du XXI^e siècle, entre villes et métropoles : rupture ou continuité* Coll. débats, mai 1999 ; J. de Courson, *La prospective des territoires*, Coll. débats, mai 1999 ; J-C Galléty , *La prospective urbaine et les élus locaux*, rapport d'enquête, novembre 1999 ; séminaires de prospective urbaine sur « *La forme des villes* » et sur « *Les territoires urbains à l'épreuve des nouveaux rythmes de vie* » (en partenariat) organisés en 1999 et dont les résultats vont être publiés en 2000.

² Pierre Gabe, *La ville et EDF*, InterEditions, 1995

³ François Ascher, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob, 1995. Saskia Sassen, *La ville globale*, Descartes, 1996.

- **Intérêts du travail :**

Cette recherche a d'abord été conçue pour répondre aux besoins propres du Certu sur le sujet. Mais, par la suite, nous avons estimé nécessaire de produire un rapport d'étude de façon à capitaliser la connaissance accumulée, et à la mettre à disposition.

Il pourra être utilisé pour la réflexion prospective sur la ville, ou aider à la réalisation de certains documents d'urbanisme comme les schémas directeurs, ou encore à la mise en œuvre d'exercices de prospective dans les agglomérations.

Ce rapport se veut neutre et pédagogique afin d'éviter les partis pris idéologiques, moraux, culturels ou politiques, qui sont pourtant fréquents lorsque l'on fait de la prospective urbaine.

- **Composition du rapport :**

Ce travail comprend deux tomes :

- **Le premier tome** présente six grilles d'hypothèses qui sont autant de chapitres. Chacun des chapitres est ensuite réparti en différents sous-thèmes traduisant la variété des approches selon laquelle les auteurs se sont exprimés. Ces grilles s'accompagnent d'explications détaillées et de renvois aux auteurs concernés.
- **Le deuxième tome** forme les annexes : il rassemble les fiches de lecture issues des ouvrages étudiés.

Mais pour bien comprendre comment nous avons procédé, et avant de parler du mode d'emploi de cet ouvrage, il n'est pas inutile d'expliquer l'historique de la démarche.

II ~ HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION

- **La matière de base :**

Elle se compose de dix-sept ouvrages de nature et de portées différentes (essais, articles, rapports...), dont nous avons cherché à harmoniser la présentation.

- **Comment avons-nous procédé ?**

- 1) Dans une première étape, nous avons effectué une analyse du contenu des ouvrages dont nous avons tiré des fiches de lecture suivant une grille de lecture à sept critères :

- ① spatial
- ② déplacements et relations
- ③ social
- ④ économie
- ⑤ gouvernance
- ⑥ environnement
- ⑦ technologies émergentes

Comme la matière de base était très diversifiée, toutes les rubriques ne sont pas toujours renseignées compte tenu de l'hétérogénéité des sources. Cette grille de lecture avait pour objectif de traduire toute la matière disponible en scénarios comparables. Cette étape s'est conclue par la création de 33 fiches de lectures – scénarios.

2) Dans une seconde étape, nous avons exploité cette matière de base pour voir en quoi certaines idées exprimées par les auteurs pouvaient être regroupées, classées et reliées entre elles. Cela nous a conduit à définir six grands chapitres dans lesquels été classés les hypothèses qui émergeaient :

- ❶ Facteurs économiques et géopolitiques
- ❷ Evolutions sociales et démographiques
- ❸ Evolutions des valeurs socio-culturelles
- ❹ Evolutions de l'organisation de l'espace
- ❺ Evolutions et ruptures technologiques
- ❻ Les types de gouvernements locaux

Nous voyons que ces chapitres ne sont pas si éloignés des rubriques qui ont constitué la trame des fiches de lecture. Mais cette étape nous a permis d'avoir une vision plus synthétique et plus englobante des différents argumentaires prospectifs. Elle a également permis de dégager des convergences et des divergences tranchées entre les éléments disparates venus des différents auteurs. En outre, elle a montré la nécessité de construire une grille où les différentes idées des auteurs seraient représentées par 2, 3 ou 4 items de façon à tenir compte des nuances qui peuvent s'exprimer ici ou là.

3) Dans une troisième étape, l'objectif a été de construire une grille opératoire, intégrant tous les éléments présentés ci-dessus, mais en les rendant exploitables dans une démarche de construction de scénarios. Nous avons donc rempli cette grille avec des « phrases résumantes » ou items qui traduisent les différentes hypothèses que nous avons rencontrées. L'intérêt principal de cette dernière étape était de produire un matériel exploitable et appropriable par d'autres. C'est ce qui est donc consigné dans le premier tome de ce rapport.

III ~ MODE D'EMPLOI DE CE RAPPORT

Nous avons réalisé ce travail de façon à ce que le lecteur puisse l'utiliser suivant ses besoins et ses centres d'intérêts.

- Les fiches de lectures-scénarios qui constituent le **second tome** doivent servir comme références bibliographiques. Elles offrent un panorama sur les textes de prospective urbaine.

- Le **premier tome**, lui, doit être utilisé comme une grille d'hypothèses destinées à être assemblées dans des scénarios. Il s'agit donc d'un outil destiné à la réflexion et à la construction de scénarios prospectifs sur la ville.

Conscients que la grille, construite à partir des hypothèses de base que nous avons appelées « phrases résumantes », pouvait paraître très austère et abstraite pour un lecteur qui découvrirait ce travail, nous avons choisi d'être un peu plus explicite. Ainsi, la présentation de chaque chapitre de la grille est précédée d'un texte plus littéraire destiné à en faciliter la compréhension. Ce texte reprend exactement les mêmes contenus que la grille, mais en étant plus dilué. Chaque grille-chapitre est aussi suivi d'une seconde grille qui renvoie aux fiches de lecture et aux auteurs si l'on a besoin d'un complément d'information.

Enfin, au-delà des matériaux que nous avons recueillis dans les textes d'auteurs, les concepts que nous avons reconstruits appelaient parfois des commentaires ou des croisements avec d'autres champs de la connaissance : nous avons donc accompagné leur présentation d'une rubrique appelée « Quelques commentaires et discussions » qui présente un certain nombre d'informations ou de questionnements complémentaires. Dans la construction de scénarios, cette rubrique est donc facultative.

• Comment construire des scénarios à partir du premier tome du rapport ?

La construction des scénarios doit se faire à partir de la grille qui présente les hypothèses à partir de phrases résumantes.

Pour comprendre la démarche à adopter, nous allons successivement apprendre à lire les thèmes composant les grilles, puis à lier ou à opposer les différentes hypothèses formant ces thèmes.

a) Grille des hypothèses

C'est vraiment à partir de cette grille qu'il faut travailler car elle contient les phrases résumantes. Lorsque l'on est bien pénétré du sens des différents concepts, on ne devrait utiliser que ces phrases résumantes de façon à assembler les scénarios à partir de ces éléments de base.

Il est évident que toutes les hypothèses ne sont pas mixables à l'infini. Précisons que dans l'encadré "quelques précisions et discussions", nous avons indiqué quelques incompatibilités.

b) Grille des fiches de lecture-scénarios et des auteurs

Si on a besoin d'en savoir plus, et de se reporter au texte de base, cette grille donne pour chaque hypothèse les renvois aux fiches de lecture qui elles-mêmes font références aux textes d'origine des auteurs.

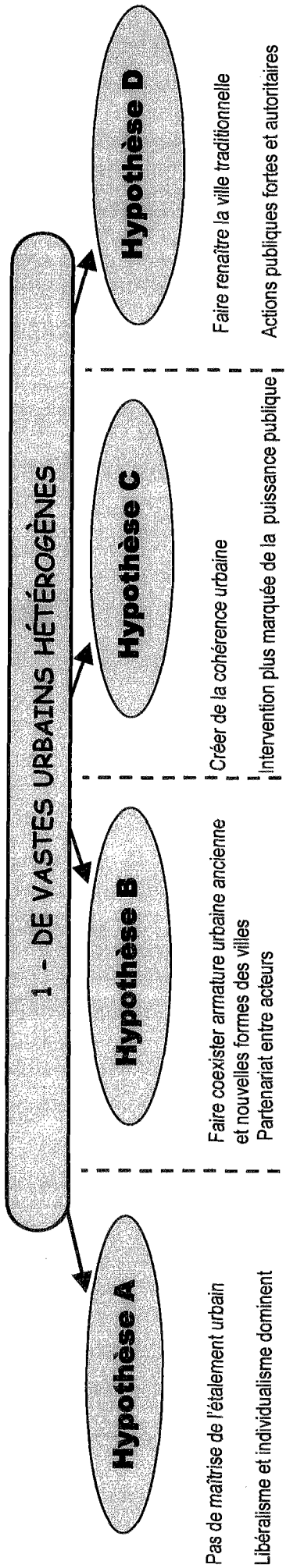
Afin de faciliter la compréhension du contenu des différentes grilles, nous avons réalisé schématiquement une grille de référence aux fiches-scénarios et aux auteurs qui correspond au chapitre IV sur "les évolutions de l'organisation de l'espace".

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Abréviations utilisées

Sc. : ce type d'abréviation se trouve dans le tome 1 du rapport et renvoie aux fiches de lecture-scénarios (tome 2). Par exemple **Sc.4-1** signifie : Scénario 1 de l'ouvrage N°4 intitulé La ville à venir (B. Préel)

Chapitre I, 1-A : ce type d'abréviation se trouve dans le tome 1 du rapport et signifie : Chapitre I (Facteurs économiques et géopolitiques), Thème 1 (le libéralisme économique), Hypothèse A



CHAPITRE IV: ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE
1 - ÉTALEMENT URBAIN MAÎTRISÉ OU NON

De l'urbanisation diffuse et non maîtrisée, à la volonté de réguler plus ou moins autoritairement l'éparpillement urbain

Le développement de régions urbaines massives implique un étalement de l'urbanisation, une périurbanisation telle que l'on parle de ville sans fin, de territoires flous, et que l'on invente les nouveaux concepts de mégamétropoles et de métapoles sans que les pouvoirs publics interviennent pour autant ; il en résulte une forte croissance des distances parcourues.

L'armature urbaine traditionnelle est remise en cause, mais elle doit coexister avec la ville en formation dans la couronne périurbaine ; ainsi ville et nature s'interpénètrent et la cité devient adaptable quels que soient les changements qui peuvent affecter son fonctionnement : acteurs publics et privés devront s'entendre pour faire jouer cette adaptabilité de la ville.

Face à l'extension du rurbain diffus et du suburbain, il faut créer des cohérences urbaines et développer un modèle de l'habitat individuel plus régulé par la puissance publique et produisant des quartiers plus socialisés.

La ville idéale doit savoir garder une densité civilisante, et pour faire renaître en partie la ville traditionnelle, la puissance publique interviendra de manière forte : elle limitera les zones ouvertes aux voitures personnelles au profit des piétons, et essaiera de maîtriser la taille des villes par des politiques foncières.

A

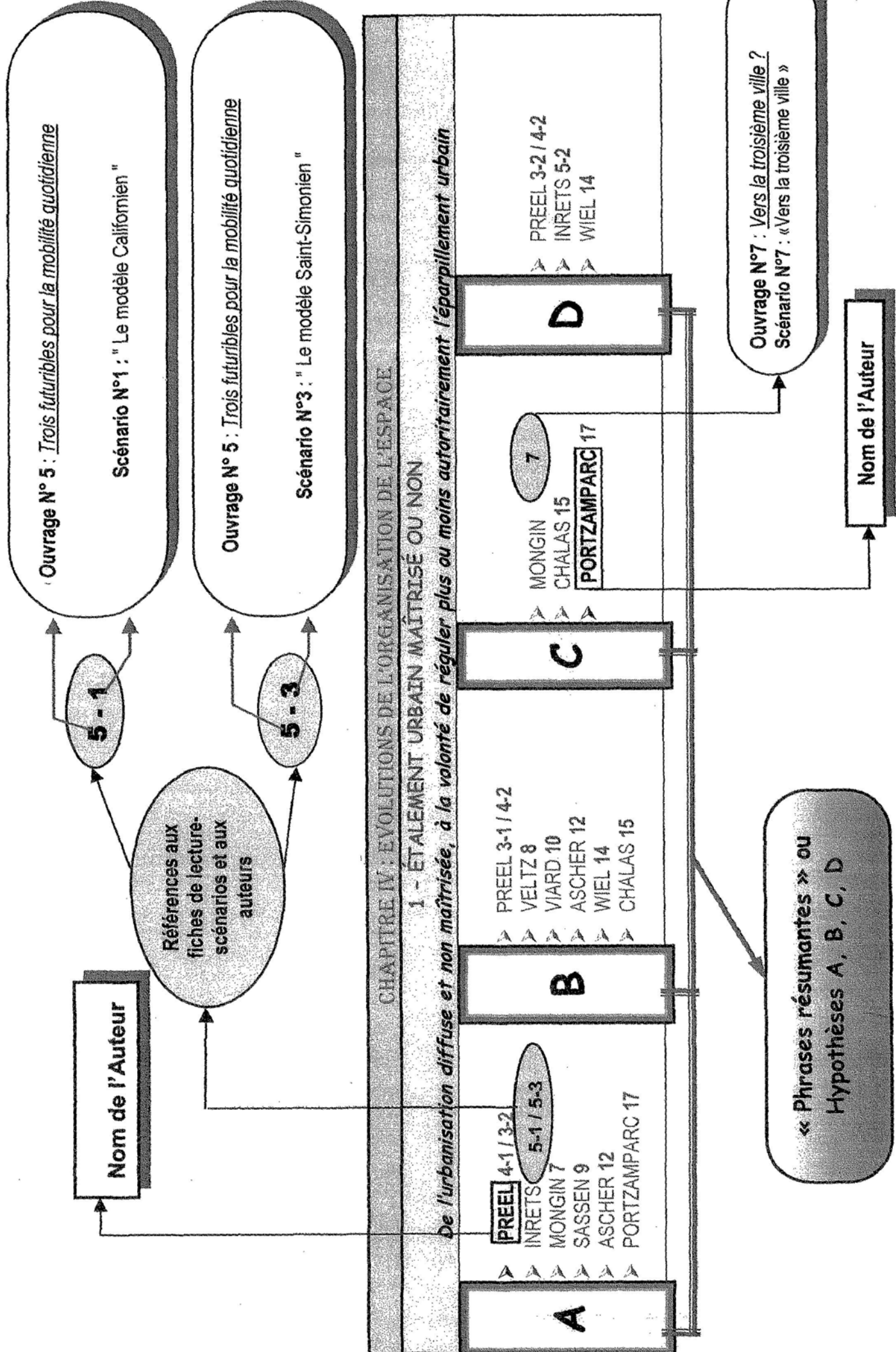
B

C

D

Phrase exprimant l'évolution nuancée des hypothèses

« Phrases résumantes » ou hypothèses A, B, C, D.



CHAPITRE I

FACTEURS ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES

Synthèse commentée des hypothèses : pages 8 à 21

Grille des hypothèses : pages 22 à 24

Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs : pages 25 et 26

Placer l'analyse de l'évolution des grandes tendances économiques et géopolitiques en tête de l'étude apparaissait comme primordial étant donné l'importance et la richesse des informations récoltées dans l'ensemble des ouvrages étudiés. Ce premier chapitre sera donc découpé en sept thèmes majeurs : le libéralisme économique (1), les modes d'organisation et les facteurs de production (2), la tertiariation (3), le retour de la croissance (4), la place de l'Europe (5), le contexte international et le phénomène de globalisation (6), et enfin, l'évolution du rôle économique des centres villes (7). A chacun de ces critères d'étude correspondront deux à trois hypothèses évolutives résumant la position des différents auteurs.

1 - Libéralisme pur ou régulation

Au sujet du fonctionnement économique dans sa conception libérale, deux visions s'opposent : la première vante les bienfaits d'un marché totalement libre et maître du jeu économique (A), tandis que la deuxième invite à une évolution de plus en plus régulée et négociée du libéralisme économique (B).

- ♦ **A** : La performance économique passe par l'efficacité du marché. A cet effet, seul le « laisser-faire » prôné par la théorie de la concurrence pure et parfaite permettra de valoriser le monde privé et de donner la priorité à ses initiatives. Mais, pour assurer la structuration du libéralisme économique dans la logique du système, le marché du travail devra également être dérégulé rapidement.
- ♦ **B** : A l'opposé se dessine une conception plus adaptée et négociée du libéralisme économique : il s'agit de préférer la régulation à la déréglementation systématique, et de donner une dimension plus humaine à l'économie de marché, afin d'éviter le développement d'une économie parallèle, résultat d'un trop plein d'inégalités.

1 - LIBÉRALISME PUR OU RÉGULATION

▪ Le libéralisme économique est structuré autour du régime idéal de la concurrence pure et parfaite, et seules les initiatives privées et la dérégulation rapide du marché du travail peuvent garantir l'efficacité du marché.

A

▪ L'heure n'est plus à la déréglementation, mais à une adaptation volontaire et négociée s'inscrivant dans une vision apaisée du libéralisme économique de façon à éviter le développement de l'économie parallèle.

B

Quelques précisions & discussions

Le positionnement totalement libéral exprimé dans l'hypothèse A ne doit pas faire oublier que la concurrence pure et parfaite – qui comprend cinq principes fondamentaux : atomicité, libre entrée, homogénéité des produits, transparence, mobilité des facteurs de production) – n'est qu'un modèle de théorie économique ne pouvant pas être appliqué à la lettre. De plus, cette situation ne prend pas suffisamment en compte, voire ignore, les effets néfastes induits par un développement « sauvage » de l'économie libérale. Les risques d'expansion des inégalités, de dualisation de la société, de précarité et de non-protection sociale des travailleurs sont minimisés dans ce schéma au nom de la sacro-sainte libre concurrence. D'ailleurs, nous verrons dans le chapitre suivant (II) que les hypothèses A des critères 2-1 et 2-3 pourraient compter parmi les conséquences négatives de ce développement non maîtrisé du libéralisme économique.

La loi du marché n'est pas toujours la meilleure et elle s'applique plus ou moins aisément suivant les pays : pour s'en convaincre, il suffit de constater combien il est difficile pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) de réussir leur transition économique vers le libéralisme ; des gains considérables en termes de libertés économiques et politiques ont certes été réalisés, toutefois, la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté ne cesse de croître (elle concerne environ 170 millions de personnes contre 13 millions en 1988 selon le rapport annuel de la BERD – Banque Européenne de Reconstruction et de Développement –). Dix ans après la chute du « Mur de la honte », le malaise existe aussi au sein de l'ex-RDA.

A court terme, il est certain que cette position A apparaît comme la plus simple et la plus efficace économiquement parlant, mais à long terme, son application est loin d'être assurée dans la pureté du modèle, et elle risque de coûter très cher à la société mais aussi aux entreprises.

Ne pas tomber dans une conception par trop libérale semble donc essentiel pour préserver la paix sociale, et amoindrir l'intensité des inégalités. Seulement, les frontières entre les différents secteurs économiques sont de plus en plus floues, et il ne devient pas aisé de distinguer et de jongler entre ce qui relève des intérêts particuliers ou publics, entre le domaine privé et le domaine public, entre vie personnelle et vie professionnelle.

Pour certains auteurs comme B. Prél (Sc. 4-1) et J. Boissonnat (Sc. 6-3 et 6-4), les pouvoirs publics doivent veiller à poser des jalons afin que la machine libérale ne s'emballer pas trop vite, et respecte les systèmes de solidarités socio-économiques : comme le souligne J. Boissonnat (Sc. 6-3), « *L'État reste garant de tous les acquis sociaux...même si la société a changé* ». Cette vision serait à rapprocher de l'hypothèse B exposée dans le thème 3 du chapitre II traitant des tendances sociales à la solidarité et au communautarisme.

Ajoutons pour terminer que, dans leur ensemble, les auteurs sont assez bien partagés entre ces deux hypothèses (A et B). Elles sont, par ailleurs, en parfaite correspondance avec les idées A et B développées dans le thème suivant traitant des modes d'organisation et des facteurs de production.

2 - Mondialisation ou développement local

Conséquence logique du thème précédent, les façons d'organiser le travail et de produire des biens et services ont connu une évolution considérable mais aussi très polémique. C'est pourquoi trois hypothèses majeures seront évoquées : elles iront d'un système économique où la flexibilité est vénérée (A), au refus des principes de l'économie libérale (C), en passant par la prise en compte d'une économie plus solidaire et respectueuse des acquis sociaux (B).

- ◆ **A** : Grâce aux efforts de flexibilité tant sur le plan interne qu'externe, le tissu économique sera beaucoup plus souple et adaptable aux nouvelles méthodes d'organisation du travail et de gestion entrepreneuriale : il n'est plus simplement question d'agir sur un plan spatial en délocalisant les entreprises ; les acteurs privés et publics miseront sur le développement du télétravail, de la sous-traitance et du marketing urbain ; il s'agit pour une ville de vendre son territoire auprès des entreprises intéressées en assurant la promotion de l'ensemble de ses atouts en termes d'activités économiques, de population, de géographie et de qualité du cadre de vie.

- ◆ **B** : Selon l'hypothèse A, la machine économique libérale est lancée et rien ne semble pouvoir l'arrêter. Pourtant, cette idée est à modérer dans le sens où la loi du marché ne peut plus ignorer la demande d'économie solidaire : les acteurs économiques savent que leur bonne santé financière passe aussi par leur implication dans le développement local et dans l'aide aux personnes ayant momentanément des difficultés à trouver un emploi. Dans cette hypothèse B, il s'agit donc de redonner une place sociale et citoyenne à ces individus ce qui permettra de garantir la hausse future du niveau de consommation.
De manière complémentaire, précisons que les agents économiques resteront encore très dépendants du marché foncier car il existe un lien étroit entre valorisation économique d'un espace et accessibilité aux emplois ; dans son ouvrage, *La transition urbaine*, Marc Wiel insiste notamment sur la réintroduction de l'économie foncière comme facteur d'explication de l'évolution urbaine, cf. Sc.14).

- ◆ **C** : Contrairement aux deux hypothèses précédentes, qui vantent avec plus ou moins d'intensité les performances économiques du libéralisme, cette dernière proposition ne donne pas une seule chance de survie à ce modèle économique : les auteurs pensent qu'il existe des entraves bienfaisantes en termes de cultures, de savoir-faire, et de modes de vie invalidant l'idée d'un monde qui serait sous l'emprise dictatoriale des marchés.

2 - MONDIALISATION OU DÉVELOPPEMENT LOCAL

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au nom d'une flexibilité tant interne qu'externe, le tissu économique devient un « patchwork » où l'informel (télétravail...) se mêle au déménagement du territoire (délocalisations...), et où le marketing urbain (promouvoir l'image de la ville et ses activités) et la sous-traitance se développent au point de parler « d'entreprise éclatée ». <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La machine économique libérale n'ébranle pas la demande d'économie solidaire : les acteurs économiques assurent le développement local, et redonnent une place sociale et citoyenne aux individus momentanément en difficulté d'emploi. ▪ Le marché foncier reste important car il existe un lien étroit entre valorisation économique d'un espace et accessibilité aux emplois. <p style="text-align: center;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La généralisation des nouvelles méthodes de travail sensées améliorer la productivité et la flexibilité n'est pas pour demain : il existe une permanence des cultures, des modes de vie et des savoir-faire qui invalide l'idée d'un libéralisme roi et dominateur. <p style="text-align: center;">C</p>
--	---	---

Quelques précisions & discussions

En grande majorité, les auteurs adhèrent à la première hypothèse qui prône l'idée d'une « entreprise éclatée », et d'une déréglementation du marché du travail. Cette situation est en lien direct avec l'hypothèse A du thème précédent sur le libéralisme économique. Tout le monde semble s'accorder sur le fait que la flexibilité est incontournable pour permettre aux entreprises de suivre les exigences des marchés. Mais, au bout du compte, salariés et entreprises en tirent-ils les mêmes gains, comme semblent l'affirmer les économistes ? Pour reprendre un titre du Monde (9/11/99), « *la flexibilité n'est-elle pas anti-économique* » ?

De fait, non seulement le lien entre flexibilité et recul du chômage est loin d'être prouvé, mais en plus, cette flexibilité si souvent présentée comme la panacée cache des surcoûts financiers, car elle généralise un sentiment d'insécurité chez les salariés. La vision économique moderne et libérale que l'on retrouve dans beaucoup des ouvrages étudiés pourrait déjà s'avérer dépassée.

Dans de nombreux secteurs économiques, cette mode des règles libérales appliquée à l'organisation du travail a permis la mise en place de structures allégées au détriment des principes hiérarchiques et autoritaires fordistes. A ce renouveau, correspondent néanmoins quelques contreparties : moins de sécurité matérielle et psychologique, plus de stress dû à la précarité des emplois, notamment à travers la filiation et la sous-traitance. En effet, la flexibilité est synonyme de réorganisation interne, via l'aménagement du temps de travail ou la mobilité professionnelle, mais aussi d'emplois précaires de type contrat à durée déterminée et intérimaire.

De plus, en admettant que la machine économique libérale n'ébranle pas l'économie solidaire, comme le suggère l'hypothèse B, encore faut-il s'entendre sur le type de solidarité que l'on veut bien mettre en place : doit-on parler d'économie solidaire si la diminution du nombre de chômeurs passe par l'augmentation des situations professionnelles précaires, ou par l'accroissement du capital financier des entreprises ?

L'hypothèse C invalide l'idée selon laquelle le marché pourra un jour dominer le monde, car il devra obligatoirement compter avec la force réactive de la société et la variété des cultures, des modes de vie et des savoir-faire : tout ne peut pas se vendre et s'acheter. C'est en ce sens que cette position C est à relier aux hypothèses B du thème précédent sur le libéralisme économique et du thème 6 traitant du phénomène de la globalisation. Nous pouvons néanmoins nous demander si ce genre d'idée ne risquerait pas de conduire à des réflexes par trop protectionnistes, voire à des désirs de replis identitaires.

3 – Croissance tout azimut du secteur tertiaire ou croissance différenciée

Sans oublier la place qu'occupe le secteur tertiaire dans nos économies en termes d'emplois, de revenus et de consommation (A), il paraît essentiel de faire glisser le curseur vers une question essentielle d'un point de vue qualitatif : quel type d'emplois créera le phénomène de croissance exponentielle des services (B) ?

- ◆ **A** : Dans cette première hypothèse, la demande croissante de services par les entreprises, tous secteurs confondus, et par les ménages apparaît comme un facteur clé dans l'évolution de l'économie urbaine. Tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que nos sociétés connaîtront un fort accroissement des services, et une diversification du secteur tertiaire.

- ◆ **B** : Cette augmentation continue des services a conduit à un bouleversement profond de l'économie urbaine dans le sens où de nouveaux types d'emplois sont nés. Les auteurs rappellent qu'à la base, le secteur tertiaire comprend essentiellement des emplois hautement qualifiés, mais ils se demandent si sa diversification excessive ne risque pas de conduire, d'une part, à une multiplication des « petits boulots », et d'autre part, à une diminution de la qualité des services rendus. Cette hypothèse prévoit donc une intervention plus marquée de l'Etat qui permettra de contrôler ces nouvelles façons de travailler, voire d'envisager une adaptation législative et réglementaire en réformant le Code du travail.

3 - CROISSANCE TOUT A ZIMUT DU SECTEUR TERTIAIRE OU CROISSANCE DIFFÉRENCIÉE

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croissance importante des services et diversification du tertiaire. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après une transformation brutale du rôle gouvernemental dans l'économie, le retour de l'Etat est nécessaire pour surveiller la croissance exponentielle des services et éviter ainsi l'augmentation du nombre d'emplois précaires : une réforme du Code du Travail serait alors à envisager. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">B</p>	
---	--	--

Quelques précisions & discussions

Par définition, le secteur tertiaire est à manier avec précaution car, étant essentiellement formé des activités dites de « services », il est très hétérogène. Nous entendons par service toute activité qui contribue à procurer aux individus ou à la collectivité une valeur d'usage sans passer par la vente de biens matériels.

Les statistiques montrent que les activités et les consommations de type tertiaire occupent une place croissante dans l'économie contemporaine : ainsi, en France, les effectifs tertiaires se sont accrus de 50 % en quinze ans passant de 7,2 millions en 1962 à 11,3 millions en 1977 et à 12,5 millions en 1982. Dans leur ensemble, les ouvrages étudiés confirment cette évolution, et les termes de « société tertiaire » ou de « civilisation tertiaire » sont fréquemment employés pour désigner la société de demain. Nous notons plus spécialement la croissance des services aux entreprises : ce gonflement vient souvent de la division du travail et de la sous-traitance. Les notions de flexibilité et « d'entreprise éclatée » évoquées dans l'hypothèse A du thème précédent sont donc à regarder de près.

Ces constats ne doivent cependant pas faire oublier que la distinction tripartite de l'économie est très controversée : la typologie Primaire, Secondaire, Tertiaire, n'est qu'un instrument grossier par rapport à la complexité de la réalité économique et de son évolution. Certains théoriciens utilisent aujourd'hui la notion de secteur quaternaire pour désigner la partie la plus moderne des activités économiques (secteurs des télécommunications, de l'informatique, de la télématique, de la recherche-développement...). Cette dernière allusion serait d'ailleurs à relier au chapitre V consacré aux « évolutions et ruptures technologiques ».

Les approches que font divers économistes pour subdiviser l'énorme champ du tertiaire actuel en deux ou trois secteurs sont donc non seulement légitimes, mais nécessaires. Cependant, aucune des subdivisions proposées n'est encore passée dans l'usage.

Toujours en ce qui concerne cette classification, il faut ajouter que les secteurs secondaire et tertiaire sont interdépendants l'un de l'autre. Il existe encore une place pour l'industrie manufacturière dans la nouvelle économie urbaine de services : par exemple, la dispersion territoriale des usines augmente en fait la demande de services à cause de la complexité accrue des transactions. Mis à part Saskia Sassen (Cf. Sc.9), peu d'auteurs ont mis en évidence ce lien.

Pour compléter les idées énoncées dans l'hypothèse B, on peut préciser que l'abaissement du coût du travail a surtout profité aux services ménagers (repassage, ménage,...), et il n'a pas apporté de réponse aux banques de services personnels (garde d'enfants, aides à domicile,...). Or, ne négligeons pas le fait que les services sont de caractère hautement personnel et que les considérations de qualité y priment donc en général sur celles de quantité. Autrement dit, dans des activités essentiellement basées sur la relation et la qualité de l'échange, la baisse des prix ne suffit pas à créer la confiance.

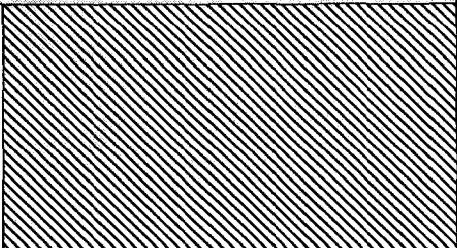
Les commentaires liés à l'hypothèse B conduisent aussi à se poser la question suivante : les services n'ont-ils pas tendance à devenir une source inattendue d'accentuation des inégalités ? De fait, aujourd'hui, un ménage « biactif » urbain, aux revenus élevés, dispose d'une gamme de services dont des ménages plus modestes vivant à la campagne sont privés. On rejoint ainsi les idées sur la famille et le travail qui seront développées dans le chapitre suivant (2-1) : il existe un lien fort entre réduction du temps de travail et distribution équitable des services « de base » concernant tout le monde.

Dans son dernier ouvrage *Une troisième voie pour le travail* (Desclée de Brouwer, 1999), le sociologue Jean-Louis Laville explique que « *Ce ne sont plus de simples emplois de proximité dont il faut parler, mais de véritables services de proximité. Leur caractère durable tient à la professionnalisation des emplois contre les "petits boulots", à la restauration d'une concurrence par la qualité contre la concurrence sauvage par les prix, à la promotion de l'égalité d'accès contre la sélection des seuls segments de clientèles solvables* ».

4 - Croissance ou récession

On ne peut pas parler de l'évolution des facteurs économiques et géopolitiques sans analyser ses effets sur la croissance économique. Dans un premier temps, nous opterons pour une position optimiste envisageant un regain économique fulgurant au niveau mondial (A). Puis, dans un deuxième temps, nous développerons une hypothèse plus pessimiste conduisant à une décroissance voire à une dérive économique (B).

- ◆ **A** : Dans cette proposition, l'évolution positive que connaît l'économie mondiale se traduit par le cercle vertueux de la croissance des revenus individuels, conduisant à une augmentation de la consommation et donc à un accroissement du nombre des emplois créés. Par conséquent, un système où les concurrences et les interdépendances financières sont fortes permettra d'assurer la bonne santé de l'économie globale sur le long terme.
- ◆ **B** : A l'inverse, au sein de cette hypothèse, c'est le « côté obscur » de ce système qui l'emportera avec une hausse considérable du coût de la vie, une baisse de la consommation et donc un fort taux de chômage structurel : la compétitivité ira en déclinant et l'économie partira progressivement, mais fatalement à la dérive.

4 - CROISSANCE OU RÉCESSION		
▪ L'économie mondiale connaît une évolution positive : la richesse individuelle, la consommation et les emplois s'accroissent dans un système où les concurrences et les interdépendances sont fortes.	▪ C'est le déclin de la compétitivité et la lente dérive économique qui se dessinent, avec une forte hausse du coût de la vie et un fort taux de chômage structurel.	
A	B	

Quelques précisions & discussions

Dans leurs scénarios prospectifs, les auteurs ont tendance à prendre en compte les deux hypothèses successivement. Cette question de l'évolution de la croissance économique est complexe, car elle dépend directement de plusieurs des thèmes qui ont été traités ou qui le seront au cours de ce chapitre : le libéralisme économique (1), la place et le rôle de l'Europe (5), et la globalisation (6).

En effet, lorsque nous parlons de la croissance et plus encore de sa stabilité, nous le faisons en termes de flexibilité et de compétitivité, mais surtout en termes de prix et de politiques monétaires et financières. Autrement dit, il existe un va-et-vient perpétuel entre résultats statistiques américains et européens. Depuis le début des années 90, les Etats-Unis jouissent d'une croissance soutenue et non inflationniste. Face à cet état de fait exceptionnel, l'Union Européenne recherche une croissance substantielle et durable en misant sur la stabilité des prix. C'est un véritable « Eurosystème » – ensemble composé par la Banque Centrale européenne et les onze banques centrales nationales – qui se met en place, mais cela suffit-il à restaurer la confiance, et à servir des intérêts aussi divergents que ceux des investisseurs, des épargnants et des entrepreneurs ?

Selon les prévisions publiées par la Commission de Bruxelles, il semblerait que oui : *« les exportations vont encore bondir, dopées notamment par la faiblesse persistante de l'Euro par rapport au Dollar, les dépenses de consommation privée, stimulées par la progression des rémunérations, la diminution de l'épargne de précaution et le redressement du marché du travail, devraient continuer de croître, et l'investissement est tiré par le regain de confiance des chefs d'entreprise et le niveau de rentabilité »* (Le Monde du 25/11/1999). Tout semble aller pour le mieux, et pourtant, dans une conjoncture internationale faite de concurrences multiples et d'interdépendances fortes, la durabilité et la fiabilité des tendances économiques et monétaires prévues paraissent plus qu'aléatoires. Que se passerait-il si les Etats-Unis, système économique de référence, tombaient brutalement dans « un scénario noir » ? L'hypothèse B reprendrait alors tous ses droits dans le sens où le retour de l'inflation provoquerait une hausse des taux d'intérêt suivie d'un krach boursier à Wall Street et, par voie de conséquence, une diminution de la consommation aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. On pourrait par ailleurs imaginer un retour en force de pays comme le Japon, la Chine ou encore le Brésil.

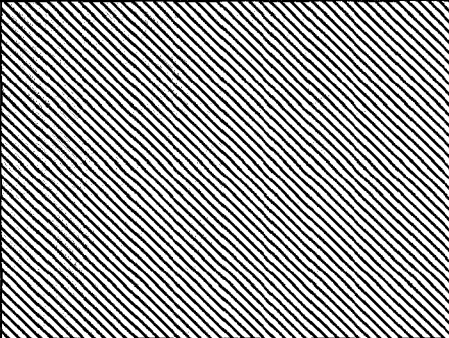
Autrement dit, même si toutes les données monétaires et financières sont nécessaires pour évaluer la bonne santé des économies, elles ne sont pas suffisantes pour en prévoir les évolutions à long terme comme l'attestera l'étude des prochains thèmes. Rappelons enfin, que le libéralisme n'a pas que des vertus (cf. thème 1), et qu'il existe des exclus de la croissance nommés « Working poor ». Dans ces conditions, n'y aurait-il pas lieu de débattre, à une échelle supranationale, sur les perspectives de croissance et sur le type de système économique que nous voulons ?

5 - Renforcement de l'Europe ou maintien des Etats-Nations

La vision prospective au niveau de l'Europe conduit les auteurs à envisager deux hypothèses opposées : la première se place du côté d'une intégration européenne réussie et progressive (A), la deuxième, à l'opposé, montre que la constitution de la communauté européenne butte sur un certain nombre de problèmes d'unification (B).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, l'Europe sera un vaste ensemble territorial solide, complet et performant dans tous les domaines : économique, financier, monétaire, social, politique, culturel... Ce niveau d'excellence sera atteint grâce à un renouvellement du processus décisionnel, à un renforcement et une clarification des institutions et du principe de subsidiarité, et enfin à une redistribution des compétences.

- ◆ **B** : Contrairement aux espérances longtemps entretenues, les auteurs envisagent plutôt ici que l'Europe ne parviendra pas à résoudre ses problèmes d'ordre institutionnel, décisionnel et économique ce qui l'obligera à se replier sur une version minimale de son territoire et de ses potentialités.

5 - RENFORCEMENT DE L'EUROPE OU MAINTIEN DES ÉTATS-NATIONS		
▪ L'Europe s'élargit et se consolide aux niveaux de ses compétences, de ses institutions et du principe de subsidiarité ce qui lui vaut de bonnes performances économiques et un renouvellement du processus décisionnel. A	▪ Les instances européennes se relâchent et c'est la version minimale de l'Europe qui triomphe. B	

Quelques précisions & discussions

Les ouvrages prospectifs qui abordent le thème de l'Europe ont tendance à le faire de manière assez positive et encourageante. Les auteurs que nous avons sélectionnés se rangent en général du côté de l'hypothèse A. Ils estiment souvent que dans les années à venir, le problème institutionnel sera résolu et que l'Europe sera une entité vaste et puissante. L'important n'est plus de savoir qui fait quoi, mais de développer le savoir-faire ensemble, d'user du mieux possible des institutions dont on dispose. Le principe de subsidiarité active s'applique pleinement et permet de résoudre des problèmes de plus en plus complexes en facilitant la coopération de compétences variées. En ce sens, Jérôme Vignon, directeur de la Stratégie à la DATAR, et ancien responsable de la cellule prospective de la Commission de Bruxelles parle de « *Révolution silencieuse des territoires* », et de « *mise en réseau* » d'initiatives multiples (Le Monde du 16/11/1999). Ces développements induits par l'hypothèse A posent déjà la délicate question de la gouvernance urbaine qui sera plus amplement traitée dans le dernier chapitre de ce rapport.

Toujours est-il que les auteurs n'évoquent pas explicitement la question de l'identité européenne et de la nécessité ou non d'une Constitution européenne. Outre le problème institutionnel, comment arriver à une légitimation démocratique ? comment garantir la capacité d'action de l'Union Européenne sans pour autant réduire ses perspectives d'élargissement à de nouveaux Etats-membres ?

Ce sont autant d'interrogations laissées en suspens. Certains craignent la création d'un Etat fédéral fort et préfèrent parler de « contrat de mariage » plutôt que de Constitution européenne : il s'agirait d'une base constitutionnelle sous forme d'un traité qui aurait un répondant dans les constitutions nationales. D'ailleurs, le sommet de Cologne a d'ores et déjà décidé l'élaboration d'une Charte européenne des droits fondamentaux. A cette problématique, s'ajoutent celle des limites politiques et géographiques à poser à la grande Europe, ainsi que celle du rattrapage économique et démocratique de certains Etats-membres. Pour terminer, il faut également évoquer un sujet qui est resté absent des ouvrages étudiés et qui suscite pourtant de houleuses réactions, à savoir, celui de l'identité européenne de sécurité et de défense : faut-il ou non se détacher de l'OTAN, et créer une armée européenne indépendante et autonome attribuant ainsi à l'Europe politique une véritable personnalisation internationale capable d'agir à l'extérieur et d'assurer ses responsabilités ?

Face à tous ces sujets plus complexes et plus délicats les uns que les autres, certains restent prudents et vont même jusqu'à opter pour l'hypothèse B et donc pour une version minimale de l'Europe. Cette prise de position reste cependant compatible avec l'hypothèse A du thème suivant qui prône la globalisation et la coopération internationale. Par contre la régionalisation est rejetée.

6 – Le contexte international et le phénomène de globalisation

Aux thèmes de la place de l'Europe et de la question de son élargissement, succèdent logiquement les questions liées au contexte international et au phénomène de globalisation. Trois hypothèses d'intensité variables seront nécessaires à l'analyse de ce sujet complexe : entre une première idée qui considèrera la globalisation comme un phénomène totalement accompli grâce à l'amplification des échanges mondiaux (A), et une dernière qui prônera implicitement le retour du protectionnisme (C), s'intercalera une position plus modérée qui misera sur une économie globale négociée et « humanisée » (B).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, la vitesse de rotation des échanges mondiaux et leur diversification se sont considérablement accrues facilitant ainsi la formation de bulles financières, et le développement des entreprises multinationales au sein des économies nationales. Ces constats ne feront que confirmer la puissance de certaines « villes-régions » qui accumulent richesses et pouvoirs, et que Saskia Sassen (Sc. 9) appelle « global cities » (villes globales) : Londres, New-York et Tokyo en font partie.

- ◆ **B** : Sans s'opposer complètement à l'hypothèse précédente, il est néanmoins nécessaire de nuancer car la globalisation ne pourra plus être uniquement pensée en termes d'économie globale et de flux financiers : la face humaine de ce phénomène sans précédent réapparaîtra, et les logiques de fonctionnement du « système-monde » s'appuieront davantage sur les avis d'un corps social très réactif aux problèmes posés que ce soit à l'échelle globale ou locale. Par ailleurs, la communauté internationale aura la charge du système international de régulation sociale, et du bon déroulement des négociations entre grandes puissances, et notamment entre les Etats-Unis et l'Europe.

- ◆ **C** : Cette fois, nous ne sommes plus dans la nuance, mais bel et bien dans une vision opposée. Cette hypothèse suppose en effet que la globalisation est proche d'une impasse structurelle et la communauté internationale se mobilisera pour freiner le développement d'une économie globale devenue ingérable, et mettra donc fin à ses excès et à ses dérives. Peu à peu, ce sera la régionalisation des économies (ALENA, Union Européenne, Mercosur ...) qui l'emportera sur la coopération internationale (cf. Jean Boissonnat, Sc.6-1).

6 - CONTEXTE INTERNATIONAL & PHÉNOMÈNE DE GLOBALISATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un monde où les échanges s'accroissent, où les bulles financières se forment et où les entreprises multinationales contrôlent les économies urbaines, ce sont les villes globales qui concentrent les richesses, et se partagent les pouvoirs. <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'économie globale est certes présente dans l'économie locale, mais il faut compter avec la forte réactivité du corps social, et avec les changements qualitatifs importants induits par la globalisation tels que le développement d'un système international de régulation sociale ou encore d'accords multiples entre Américains et Européens... <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La globalisation est proche d'une impasse structurelle, des freins sont donc posés à son développement, et l'économie mondiale est de plus en plus régionalisée au détriment de la coopération internationale. <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">C</p>

Quelques précisions & discussions

Rappelons avant tout que la globalisation est un terme relativement récent utilisé pour désigner l'interpénétration progressive des capitalismes nationaux ; elle favorise l'émergence de vastes « villes-régions », moteurs de l'économie mondiale. L'hypothèse A que nous avons présentée entre donc en complémentarité directe avec les idées A exprimées dans les deux premiers thèmes de ce chapitre que sont le libéralisme (1) et les modes d'organisation, et les facteurs de production (2). La déréglementation, le libre-échange et « l'entreprise éclatée » sont en effet des notions clés pour comprendre le phénomène de globalisation.

La troisième conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) montre bien qu'il s'agit d'aller toujours plus loin sur la voie de la libéralisation en plaçant au centre de cette logique d'ouverture les deux secteurs majeurs que sont les services (cf. thème 3 de ce chapitre) et l'agriculture. D'une part, il faut savoir que tous les pays ne sont pas égaux devant l'ouverture : la taille, la situation géographique et politique, le niveau d'équipement, le cadre macro-économique sont autant de facteurs qui feront pencher la balance dans un sens ou dans un autre. D'autre part, tous les pays n'ont pas la même conception du commerce mondial comme le montrent les différences de vues entre l'Europe, les Etats-Unis et les Pays du Tiers-monde au sujet de la mondialisation.

Un autre problème, non moins important, se pose également lorsque l'on parle de globalisation : c'est celui de la démocratie. Par exemple, le « Tout-financier » induit de réelles difficultés, souvent mal connues, mais qui mettent pourtant en péril l'avenir démocratique : étant donné la rapidité de circulation de l'argent d'un pays à un autre, comment empêcher que le mouvement de criminalité financière internationale ne se développe à tel point qu'on ne puisse pas le maîtriser ? Y-a-t-il des limites à donner au développement des mégafusions financières et des superbanques ?

Contrairement à l'hypothèse B, la position C est radicale et suggère de mettre fin au phénomène de globalisation pour revenir à un monde plus sécurisant, maîtrisable, et donc plus fermé sur ses frontières et replié sur des identités régionales. Ce repli avait déjà été évoqué dans l'hypothèse C du thème 2 de ce chapitre. Mais peut-on dire que le protectionnisme a réellement disparu du monde libéral dans lequel nous vivons ? la libéralisation est-elle totale et univoque ?

Il faut rappeler que la moyenne des droits de douanes sur laquelle on se base pour justifier l'ouverture des ensembles territoriaux que sont les Etats-Unis et l'Union Européenne, n'est qu'un chiffre très partiel car il n'intègre que l'industrie. L'agriculture et les services restent en fait des secteurs très protégés. De plus, les droits de douanes ne constituent pas le seul outil dont peuvent se prévaloir les gouvernements pour fermer leurs territoires aux produits étrangers, il existe aussi les quotas, les procédures antidumping, etc. Par contre, les investissements directs à l'étranger ont fortement progressé depuis le milieu des années 80 ce qui donne une impression globale de forte ouverture et de libéralisation (cf. J. Boissonnat, Sc. 6-3). Le progrès technique, notamment celui lié aux biotechnologies et aux télécommunications, ne fait que confirmer cette tendance. D'où l'importance de se référer au chapitre V de ce rapport traitant des évolutions et des ruptures technologiques.

Pour terminer, précisons que les opinions des différents auteurs étudiés se partagent assez équitablement entre les trois hypothèses A, B et C, ce qui témoigne de la difficulté de se positionner sur un sujet aussi complexe et évolutif que le système économique et géopolitique mondial.

7 - Les centres villes : déclin ou vitalité économique

Après avoir expliqué les grandes tendances en termes de libéralisme, d'organisation du travail, de tertiarisation, de croissance économique et de géopolitique européenne et internationale, nous clôturerons ce chapitre par un sujet d'économie urbaine plus spécifique concernant l'évolution des centres villes dans leur relation à l'économie. Pour analyser ce problème, nous étudierons deux facettes d'une même idée centrale qui est l'éclatement des fonctions économiques par la mobilité et les déplacements : alors que le centre ville traditionnel perd ses activités principales de centre directionnel et commercial (A), d'autres formes de polarité se constituent à la périphérie des villes (B).

- ◆ **A** : A travers cette hypothèse, les auteurs montrent que le centre ville ne va pas réussir à reconquérir son ancienne part de marché car les formes patrimoniales du commerce auront été dévalorisées, et même les grandes places financières et administratives auront tendance à se positionner à l'écart. De fait, le centre ancien perdra le monopole de son potentiel de chalandise et d'accessibilité, ce qui implique aussi la mort du petit commerce de proximité.

- ◆ **B** : Une nouvelle proposition consiste à dire que de nouveaux pôles de centralité (grands centres commerciaux, plates-formes financières ou technologiques...) s'organiseront, et que le commerce intégré se développera de plus en plus. En conséquence, le maillage des pôles commerciaux notamment aura tendance à mieux couvrir l'espace. La mort des centres villes traditionnels n'est pas pour autant programmée, mais leur santé économique sera interdépendante des nouvelles formes de polarité ce qui ne leur donnera, de toute évidence, qu'une position relative.

7 - LES CENTRES VILLES : DÉCLIN OU VITALITÉ ÉCONOMIQUE		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le centre ville perd le monopole de son potentiel de chalandise et d'accessibilité au profit des centres commerciaux périphériques ce qui signifie aussi la mort du petit commerce de proximité. <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les emplois et les revenus se réorganisent au centre tout en développant de nouveaux pôles de centralité, et en misant sur le commerce intégré. <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">B</p>	

Quelques précisions & discussions

Comme le signale Marc Wiel dans son dernier ouvrage intitulé *La transition urbaine* (cf. Sc.14) : « Nous ne pouvons pas reproduire les centralités anciennes qui appartiennent à une association des rapports entre temps et espace que nous ne retrouvons plus à l'identique ». Vitesse des échanges, pluralité des choix, modes de vie et rythmes de vie ont considérablement évolué ce qui affecte les espaces urbains, et l'organisation qu'on souhaite leur donner. Le centre traditionnel ne peut plus être le lieu stratégique de la ville, et c'est principalement la fonction commerciale qui est touchée car les nouvelles formes de mobilité valorisent les grands centres commerciaux périphériques (cf. chapitre IV, thèmes 3 et 4). La globalisation (thème précédent) et les nouvelles technologies (Chapitre V) altèrent le rôle de la centralité. Il faut ajouter que les centres villes ont également perdu une large partie de leurs fonctions directionnelles, et que le monde des affaires s'éloigne de plus en plus d'eux. Il résulte de tous ces bouleversements une forte diminution des capacités d'emploi par les centralités anciennes, d'autant plus que « la mobilité facilitée a provoqué l'élargissement des bassins d'emplois des villes agglomérées » (Marc Wiel, op.cit.).

Qu'importe cette évolution économique et urbaine puisque « les nouveaux centres déclarés hors-la-ville se transforment en nouveaux centres villes » (P. Hall, Sc.16). L'hypothèse B semble affirmer que cette renaissance s'opérera pour le bien de tous, mais il existe aussi un revers à la médaille : si toutes les fonctions administratives, financières et commerciales se « multipolarisent », tous les individus auront-ils la même chance d'y accéder ? L'éparpillement géographique des centralités fera de l'accès à la mobilité un enjeu essentiel : ceux qui en seront exclus ne pourront pas bénéficier des avantages en tout genre que ces mégacentres sont censés pourvoir.

Par ailleurs, si les centres villes anciens sont voués à disparaître pourquoi ne pas imaginer le même scénario pour les hypermarchés et autres grands centres d'activités ? Ne vont-ils pas être absorbés par le cyberspace ? Déjà, le commerce électronique se développe et séduit de nombreux consommateurs, peut-être redonnera-t-il alors une sorte de plus-value au centre ville traditionnel ?

Toujours est-il que nombreux sont les auteurs qui optent pour l'hypothèse B, mais, s'il faut regarder ce thème sous l'angle économique, il faut aussi l'analyser au regard des mutations urbaines en cours, et des interrogations sur l'étalement urbain, la multipolarisation ou encore la mobilité, autant de sujets qui seront abordés dans le chapitre IV. Quant aux valeurs socio-culturelles, elles jouent également un rôle important dans l'identification des individus à ces nouveaux territoires urbains, et c'est pourquoi nous aborderons cette problématique dans le chapitre III.

CHAPITRE I : FACTEURS ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES

1 - LIBÉRALISME PUR OU RÉGULATION

Du « Marché - Roi » à une vision apaisée et régulée du libéralisme économique

<p>■ Le libéralisme économique est structuré autour du régime idéal de la concurrence pure et parfaite, et seules les initiatives privées et la dérégulation rapide du marché du travail peuvent garantir l'efficacité du marché.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>■ L'heure n'est plus à la déréglementation, mais à une adaptation volontaire et négociée s'inscrivant dans une vision apaisée du libéralisme économique de façon à éviter le développement de l'économie parallèle.</p> <p style="text-align: center;">B</p>
---	--

2 - MONDIALISATION OU DÉVELOPPEMENT LOCAL

D'une flexibilité vénérée au sein « d'entreprises éclatées » au refus d'un libéralisme dominateur et autoritaire

<p>■ Au nom d'une flexibilité tant interne qu'externe, le tissu économique devient un « patchwork » où l'informel (télétravail...) se mêle au démenagement du territoire (délocalisations...), et où le marketing urbain (promouvoir l'image de la ville et ses activités) et la sous-traitance se développent au point de parler « d'entreprise éclatée ».</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>■ La machine économique libérale n'ébranle pas la demande d'économie solidaire : les acteurs économiques assurent le développement local, et redonnent une place sociale et citoyenne aux individus momentanément en difficulté d'emploi.</p> <p>■ Le marché foncier reste important car il existe un lien étroit entre valorisation économique d'un espace et accessibilité aux emplois.</p> <p style="text-align: center;">B</p>
---	--

3 - CROISSANCE TOUT AZIMUT DU SECTEUR TERTIAIRE OU CROISSANCE DIFFÉRENCIÉE

Du « boom » des services au « boom » des emplois précaires

<p>■ Croissance importante des services et diversification du tertiaire.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>■ Après une transformation brutale du rôle gouvernemental dans l'économie, le retour de l'Etat est nécessaire pour surveiller la croissance exponentielle des services et éviter ainsi l'augmentation du nombre d'emplois précaires : une réforme du Code du Travail serait alors à envisager.</p> <p style="text-align: center;">B</p>
--	---

■ La généralisation des nouvelles méthodes de travail sensées améliorer la productivité et la flexibilité n'est pas pour demain : il existe une permanence des cultures, des modes de vie et des savoir-faire qui invalide l'idée d'un libéralisme roi et dominateur.

C

4 - CROISSANCE OU RÉCESSION

L'hypothèse d'un regain économique fulgurant n'empêche pas d'envisager la décroissance voire la dérive des économies

▪ L'économie mondiale connaît une évolution positive : la richesse individuelle, la consommation et les emplois s'accroissent dans un système où les concurrences et les interdépendances sont fortes.

A

▪ C'est le déclin de la compétitivité et la lente dérive économique qui se dessinent, avec une forte hausse du coût de la vie et un fort taux de chômage structurel.

B

5 - RENFORCEMENT DE L'EUROPE OU MAINTIEN DES ETATS-NATIONS

De la vision optimale de l'Europe à sa vision minimale, il n'y a qu'un pas...

▪ L'Europe s'élargit et se consolide aux niveaux de ses compétences, de ses institutions et du principe de subsidiarité ce qui lui vaut de bonnes performances économiques et un renouvellement du processus décisionnel.

A

▪ Les instances européennes se relâchent et c'est la version minimale de l'Europe qui triomphe.

B

6 - CONTEXTE INTERNATIONAL & PHÉNOMÈNE DE GLOBALISATION

D'une globalisation accomplie grâce à l'amplification des échanges mondiaux à une économie globale négociée voire freinée

▪ Dans un monde où les échanges s'accroissent, où les bulles financières se forment et où les entreprises multinationales contrôlent les économies urbaines, ce sont les villes globales qui concentrent les richesses, et se partagent les pouvoirs,

A

▪ L'économie globale est certes présente dans l'économie locale, mais il faut compter avec la forte réactivité du corps social, et avec les changements qualitatifs importants induits par la globalisation tels que le développement d'un système international de régulation sociale ou encore d'accords multiples entre Américains et Européens...

B

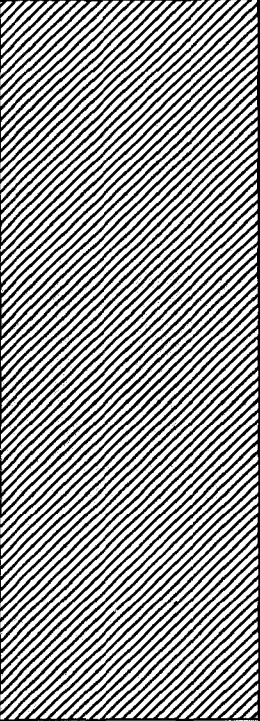
▪ La globalisation est proche d'une impasse structurelle, des freins sont donc posés à son développement, et l'économie mondiale est de plus en plus régionalisée au détriment de la coopération internationale.

C

7 - LES CENTRES VILLES : DÉCLIN ÉCONOMIQUE OU VITALITÉ

De la mort économique du centre ville traditionnel et historique à sa renaissance au sein de nouveaux pôles de centralité

<ul style="list-style-type: none">▪ Le centre ville perd le monopole de son potentiel de chalandise et d'accessibilité au profit des centres commerciaux périphériques ce qui signifie aussi la mort du petit commerce de proximité. <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Les emplois et les revenus se réorganisent au centre tout en développant de nouveaux pôles de centralité, et en misant sur le commerce intégré. <p style="text-align: center;">B</p>
--	---



CHAPITRE I : FACTEURS ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES

1 - LIBÉRALISME PUR OU RÉGULATION

Du « Marché - Roi » à une vision apaisée et régulée du libéralisme économique

A	GABE 1-1 PREEL 3-1 I.N.R.E.T.S 5-1 / 5-3 BERTRAND 11-2	B	PREEL 4-1 I.N.R.E.T.S 5-2 BOISSONNAT 6-3 / 6-4	
----------	---	----------	--	--

2 - MONDIALISATION OU DÉVELOPPEMENT LOCAL

D'une flexibilité vénérée au sein « d'entreprises éclatées » au refus d'un libéralisme dominant et autoritaire

A	GABE 1-3 D.R.A.S.T 2-1 PREEL 3-1 BOISSONNAT 6-3 MONGIN 7 VELTZ 8 SASSEN 9 BERTRAND 11-3 WEBBER 13 HALL 16	B	BOISSONNAT 6-4 WIEL 14	C	VELTZ 8 CHALAS 15
----------	--	----------	---------------------------	----------	----------------------

3 - CROISSANCE TOUT AZIMUT DU SECTEUR TERTIAIRE OU CROISSANCE DIFFÉRENCIÉE

Du « boom » des services au « boom » des emplois précaires

A	PREEL 4-1 BOISSONNAT 6-3 BERTRAND 11-5 ASCHER 12	B	SASSEN 9 BOISSONNAT 6-2	
----------	---	----------	----------------------------	--

4 - CROISSANCE OU RÉCESSION

L'hypothèse d'un regain économique fulgurant n'empêche pas d'envisager la décroissance voire la dérive des économies

<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ BOISSONNAT 6-3 / 6-4 ➤ VELTZ 8 ➤ BERTRAND 11-2 / 11-4 ➤ HALL 16 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ BERTRAND 11-1 ➤ HALL 16
---	---

5 - RENFORCEMENT DE L'EUROPE OU MAINTIEN DES ETATS-NATIONS

De la vision optimale de l'Europe à sa vision minimale, il n'y a qu'un pas...

<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 / 1-3 ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ BOISSONNAT 6-4 ➤ BERTRAND 11-4 ➤ ASCHER 12 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-1 ➤ BOISSONNAT 6-1/ 6-2
---	--

6 - CONTEXTE INTERNATIONAL & PHENOMENE DE GLOBALISATION

De l'amplification des échanges mondiaux et de la globalisation à une économie globale négociée voire freinée au profit de la régionalisation

<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SASSEN 9 ➤ ASCHER 12 ➤ HALL 16 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-2 / 1-3 ➤ BOISSONNAT 6-2 ➤ BERTRAND 11-1 / 11-4 ➤ ASCHER 12 	<p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ BOISSONNAT 6-1 ➤ BERTRAND 11-3/11-5
--	---	---

7 - LES CENTRES VILLES : DÉCLIN ÉCONOMIQUE OU VITALITÉ

De la mort économique du centre ville traditionnel et historique à sa renaissance au sein de nouveaux pôles de centralité

<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ WIEL 14 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ PREEL 3-2 ➤ SASSEN 9 ➤ HALL 16
--	---

CHAPITRE II

ÉVOLUTIONS SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES

Synthèse commentée des scénarios : pages 28 à 35

Grille des hypothèses : pages 37 et 37

Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs: pages 38 et 39

Pour analyser ce chapitre, nous commencerons par étudier les évolutions possibles des **structures démographiques** avant de s'intéresser à deux autres critères à caractère plus social. De fait, s'interroger sur la **recomposition de notre société** supposera de mettre l'accent sur trois niveaux d'analyse différents : la famille et le travail, les inégalités et ségrégations sociales et spatiales, et enfin, la violence urbaine. Quant au dernier critère choisi pour traiter des évolutions sociales, il aura pour objet : **les questions liées à la solidarité et au communautarisme.**

1 – Déclin ou vitalité démographique

La question démographique pose avant tout les problèmes de la dénatalité et du vieillissement de la population (A). A partir de cet état de fait, l'indice de gradation s'arrêtera sur les conséquences psychosociales de ces mutations (B), avant d'envisager un éventuel rattrapage démographique par l'accroissement du solde migratoire (C).

- ◆ **A** : En admettant que le taux de fécondité continue à diminuer et à se situer en dessous du seuil de remplacement intergénérationnel, comme c'est actuellement le cas dans la plupart des pays occidentaux, alors, le vieillissement de la population sera inéluctable et catastrophique pour l'ensemble des sociétés occidentales.

- ◆ **B** : Pour enrichir et dynamiser cette première hypothèse, il est essentiel de préciser que les profondes modifications des structures démographiques ainsi décrites généreront des difficultés de gestion économique et urbaine considérables, mais auront aussi des conséquences psychosociales non négligeables telles que la solitude, notamment chez les femmes et les personnes âgées, ou encore la gestion des rapports familiaux, quand on sait que les enfants resteront de plus en plus longtemps chez leurs parents (cf. notamment J. Boissonnat : sc.6-1 et B. Prél : sc. 3-2).

- ◆ **C** : Contrairement à ce qui est envisagé dans l'hypothèse A, il se pourrait que les naissances et les mariages progressent. Néanmoins, certains auteurs – notamment, la DRAST (sc.2-1/2-2) et M. Wiel (sc.14) – considèrent que c'est essentiellement l'accroissement du solde migratoire qui permettra à la croissance démographique de repartir, et surtout, à la force de travail d'être renouvelée.

1 – DÉCLIN OU VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La baisse de la fécondité en dessous du seuil de remplacement des générations et la dénatalité entraîne le vieillissement de la population. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La modification des structures démographiques pose de graves difficultés économiques et urbaines, mais aussi psychosociales : solitude chez les femmes et les personnes âgées, enfants de plus en plus longtemps chez leurs parents... <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Même si les naissances et les mariages progressent, la croissance démographique se fera essentiellement par l'accroissement du solde migratoire. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">C</p>

Quelques précisions & discussions

Les hypothèses B et C se posent respectivement en conséquence et en réaction à l'hypothèse A, mais elles peuvent également induire d'autres questionnements peu ou pas abordés par les auteurs des différents scénarios prospectifs. D'une manière générale, les situations A, B et C se distribuent assez équitablement chez l'ensemble des auteurs.

Les idées énoncées dans l'hypothèse B oublient certaines difficultés particulières posées par le « Papy Boom ». Ainsi, le problème des retraites n'est pas évoqué ; mais surtout, il nous est apparu intéressant de mettre en relief les difficultés de gestion liées d'une part à la situation des personnes âgées dans leur ville et dans leur logement, et d'autre part, à leur prise en charge hospitalière.

C'est aujourd'hui qu'il faut réfléchir à la construction d'infrastructures autres que les traditionnelles maisons de retraite, et plus adaptées aux différents stades de la vieillesse. La population du « troisième voire du quatrième âge » étant de plus en plus nombreuse, ses besoins sont divers, et c'est pourquoi la gamme des services d'aide à domicile est à développer et à organiser efficacement suivant les demandes. Il s'agira essentiellement « d'accompagner » la vieillesse au sein de nos sociétés.

La question de l'accroissement du solde migratoire évoquée dans l'hypothèse C peut également être l'objet de discussions portant par exemple sur la manière dont sont vécues ces migrations, leur nature, ou encore les conséquences qu'elles ont en termes d'intégration, d'échanges multiculturels, d'identification à un territoire...

2 – Vers une recomposition de la société ?

Cette question sera traitée successivement sous l'angle de la vie familiale et professionnelle (2.1), des inégalités et ségrégations sociales et spatiales (2.2), et enfin de la violence urbaine (2.3). Sur l'échelle de gradation, le curseur ira de la fracture sociale la plus brutale, inégalitaire et violente, à une société adaptée aux NTIC, homogène et en quête de nouvelles sociabilités.

2.1 – Transformations des structures familiales et professionnelles

Les deux piliers fondamentaux de notre société que sont la famille et le travail subiront trois variantes allant de la crise économique et sociale la plus catastrophique (A) à une vision harmonieuse de la structure familiale (C), en passant par l'idée d'un monde du travail féroce mais néanmoins adaptable à notre vie quotidienne (B).

- ◆ **A** : La crise économique et sociale conduit fatalement à un chômage de masse, et à une augmentation du nombre de divorces et de familles monoparentales. Face à ce cycle infernal, c'est le modèle américain du travail qui triomphe, et le prix en est une moindre protection sociale des travailleurs. On se trouve dans une situation où les modifications des structures familiales et professionnelles sont telles qu'elles amènent la société au bord de la déliquescence.

- ◆ **B** : Une première nuance par rapport à l'hypothèse précédente consiste à dire qu'une adaptation est possible sur le plan professionnel, même si « l'ascenseur social » semble hors-service (B. Prél : sc.4-1) : les individus devront être flexibles, et savoir valoriser leurs potentialités très vite, car le travail change dans sa nature (il devient de plus en plus informel), et son organisation (sa durée est de plus en plus limitée et partagée).

- ◆ **C** : La deuxième nuance porte sur la naissance d'un nouveau type de famille : elle serait « recomposée », centrée sur le logement, et communiquerait via Internet et autres réseaux de NTIC. La solution résiderait donc dans la fiabilité des connexions intra et extra-familiales.

2.1 – Transformations des structures familiales et professionnelles		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le chômage, la crise économique, les divorces et les familles monoparentales qui en découlent, ont mis l'ascenseur social en panne, d'autant plus que le travail s'américanise et que les syndicats s'affaiblissent. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parcours professionnels ne sont plus linéaires dans la mesure où il faut savoir être flexible et valoriser ses atouts très vite, mais aussi s'adapter à un travail de plus en plus informel et dont la durée est limitée ou partagée. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La société étant majoritairement urbaine, elle reste homogène dans ses perceptions: la famille est vue comme une entité centrée sur la maison, et le problème du voisinage est remplacé par celui des connexions, le principal étant d'avoir accès aux divers réseaux de NTIC pour pouvoir communiquer avec les proches de sa famille comme avec n'importe quel habitant de la planète. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">C</p>

Quelques précisions & discussions

Il faut savoir que les auteurs sont majoritairement partagés entre les positions A et B, et que les ouvrages de J. Boissonnat et de B. Prél s'intéressent plus particulièrement à ce thème lié aux évolutions du travail et des structures familiales.

Les positions B et C, prises séparément, sont intéressantes à exploiter en tant qu'alternatives à une situation A plutôt catastrophiste. Néanmoins, on peut se demander si, appliquées simultanément, elles seraient compatibles : peut-on avoir, d'un côté des exigences de flexibilité et de mobilité draconiennes au niveau du travail, et de l'autre, avoir une véritable vie de famille centrée sur la maison ? quelles conséquences aura l'informalité des communications tant du point de vue des rapports professionnels que familiaux ?

Ces questions méritent d'être discutées et nuancées. Notons d'ailleurs que la plupart des auteurs considèrent la maison non plus comme un lieu permanent, mais comme un centre de correspondances, de connexions et de messages – laissés sur le répondeur ou sur le Web – entre les différents membres de la famille. Les individus qui composent cette famille ou plutôt cette « tribu » se retrouvent de temps en temps ensemble (le week-end voire même à une fréquence moindre). Dans ces conditions, la vie familiale est surtout faite de communications plus ou moins immatérielles : il n'y a plus forcément spatialisation des relations au sens où les membres d'une même famille n'ont plus besoin d'être là en même temps pour communiquer.

Précisons enfin que l'hypothèse C sera à rapprocher de l'idée B développée dans le dernier critère de ce chapitre où seront exposées les questions du communautarisme et de la solidarité au sein de nos sociétés. Le thème de « la maison comme lieu stratégique des activités du citoyen du XXI^e siècle » est au cœur de nombreuses problématiques : il sera notamment évoqué dans l'hypothèse B du point suivant (2.2).

2.2 – « Accentuation ou réduction des inégalités socio-spatiales »

Les discriminations, quelles que soient leurs natures, peuvent être analysées selon différents degrés en commençant par l'intensité la plus élevée qui décrirait un monde totalement ségrégué et inégalitaire (A) ; puis, une position médiane qui consisterait à décrire une attitude de repli des citoyens sur leur logement recherchant ainsi un certain réconfort (B) ; enfin, à l'autre bout de l'échelle, c'est la notion de « quartier solidaire » qui serait revalorisée (C).

- ◆ **A** : A une société fragmentée, inégalitaire – et certains ajouteront « à deux vitesses » – correspond un certain découpage territorial traduisant le même malaise social : les classes les plus pauvres sont rejetées dans une périphérie désorganisée et dépassée par la multiplication des quartiers en difficulté. Mais, dans le même temps, le modèle américain des « Gated communities » se développe et, telles des forteresses, ce sont des quartiers résidentiels surprotégés qui s'érigent à la périphérie des villes. Dans ces conditions, on comprend que l'accès ou non à la mobilité conditionne l'exclusion et crée de nouveaux clivages sociaux entre « captifs » et « mobiles » (Y. Chalas : sc. 15).
- ◆ **B** : Même si elle est la cause de nouvelles inégalités sociales, la mobilité n'en reste pas moins un des facteurs d'identité personnelle pour l'ensemble des individus, car elle les rend plus libres en cassant les murs qui se dressaient, jusqu'alors, entre le public et le privé, entre le dedans et le dehors... Mieux, elle efface les frontières entre le lieu de travail et le lieu stratégique pour les citoyens du XXI^e siècle : la maison.
- ◆ **C** : La dualité de la société n'est pas une fatalité, et le quartier n'est plus le lieu privilégié des rapports de voisinage : étant donné l'instabilité économique et sociale actuelle, tous les individus sont concernés par le problème de l'exclusion, et les nouvelles formes spatiales de type « village périurbain » constituent de nouveaux lieux d'identité où se développent de nouvelles sociabilités et solidarités.

2.2 - Accentuation ou réduction des inégalités socio-spatiales

<p>▪ Dans une société à deux vitesses où l'accès ou non à la mobilité conditionne l'exclusion et crée de nouveaux clivages sociaux entre « captifs » et « mobiles », on assiste à une « périphérisation » des classes les plus pauvres, mais aussi au développement de quartiers résidentiels surprotégés à la périphérie des villes.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ Face à l'effacement des frontières entre logis et lieu de travail, dedans et dehors, public et privé, la mobilité devient le nouveau repère des individus, un des facteurs d'identité personnelle, et la maison est considéré comme un lieu stratégique par tous les citoyens.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Même si le quartier n'est plus le lieu privilégié des rapports de voisinage, de nouvelles sociabilités basées sur le « village urbain » ou le périurbain se créent : il est donc préférable de parler de société ternaire plutôt que de société duale.</p> <p style="text-align: center;">C</p>
---	---	---

Quelques précisions & discussions

Nombreux sont les auteurs qui développent un scénario de type A décrivant un écart grandissant entre classes aisées et classes défavorisées, et prévoyant une périurbanisation accompagnée de la formation de « ghettos de pauvres » et de « ghettos de riches ». Par contre, peu d'entre eux parlent du devenir des centres villes en tant qu'espaces habitables : seront-ils réinvestis par certaines catégories de populations, ou bien essentiellement consacrés aux activités économiques de haut niveau (de type tertiaire supérieur), et au monde des affaires ? Quant au phénomène des « Gated communities », est-il si facilement transposable à l'échelle des villes européennes ?

Paradoxalement, on s'aperçoit, en confrontant les hypothèses A et B que la mobilité peut contribuer à homogénéiser l'espace, les comportements et les relations entre individus, mais aussi à les ségréguer. Il serait donc intéressant de réfléchir davantage aux conditions qu'il faudrait réunir pour égaliser les chances d'accès à la mobilité.

L'option C réunit finalement les arguments de A et de B, mais en atténue les effets ségrégatifs en parlant des possibilités de nouvelles sociabilités, et en introduisant déjà la notion de solidarité à travers le thème du « village urbain » (cf. dernier critère du chapitre). Ainsi, ce n'est plus la maison, mais le « local » qui devient le lieu-refuge d'individus noyés dans des exigences de mobilité toujours plus importantes. De même, si aux couches marginalisées s'opposent les classes sociales stables, il ne faut pas oublier qu'il existe aussi un ensemble de personnes caractérisées par leur situation sociale fragile, mais qui peuvent à tout moment tomber dans la marginalisation ou accéder à la stabilité sociale. Cette vision des choses « en gris » et non plus en noir ou blanc est notamment développée par F. Ascher (sc.12).

2.3 - « Violence urbaine ou paix sociale »

Nos démocraties n'acceptent pas la violence, et pourtant elle se développe et se diversifie au sein des grandes villes. Face à cet état de fait, une première option prospective consiste à dire que tout ira en empirant (A), et une autre affirme que des solutions existent du côté des politiques publiques, et que le phénomène est contrôlable (B).

- ♦ **A** : L'insécurité se généralise et s'amplifie quel que soit l'espace urbain que l'on fréquente : les centres villes tout comme les périphéries sont sous le joug des mafias, victimes de la délinquance juvénile et déchirés par les règlements de compte entre bandes rivales. Toutes les institutions sont rejetées en bloc car elles symbolisent une certaine forme d'autorité.

- ♦ **B** : Sans aller jusqu'à parler de « guerre urbaine » comme le fait l'hypothèse précédente, le problème de la violence urbaine au sein de nos villes n'est pas à sous-estimer ; seulement, il ne peut pas être résolu uniquement par des politiques publiques de répression-sanction. Il est également nécessaire de développer l'information et la prévention à ce sujet, de façon à éviter les assimilations trop simplistes – et aux effets pervers – entre crise des villes et banlieues en crise.

2.3 - Violence urbaine ou paix sociale		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mafias et le phénomène de délinquance juvénile se développent aussi bien dans le centre ville qu'à la périphérie, et témoignent d'un rejet fort de l'autorité et des institutions. <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La crise des villes est trop facilement assimilée à celle des banlieues, et c'est pourquoi des politiques publiques d'information, de prévention et de sanction-répression se mettent en place. <p style="text-align: center;">B</p>	

Quelques précisions & discussions
<p>Dans le premier scénario, la société est au bord de la guerre civile, et on s'attendrait à ce que la plupart des auteurs nuancent leurs propos, et ne tombent pas dans cette prise de position extrême. Pourtant, ce n'est pas le cas : la violence dont sont victimes les villes américaines semble avoir marqué les esprits... Or, l'état des lieux actuel en termes d'insécurité urbaine au sein des villes européennes oblige-t-il vraiment à prévoir le pire dans les années à venir ?</p> <p>Autre point qui n'a pas été évoqué, et qui suscite pourtant de nombreux dilemmes : la généralisation de la vidéo-surveillance et ses conséquences en termes de respect de la vie privée et de la liberté individuelle. En effet, l'utilisation de la télésurveillance pour gérer la sécurité des villes est devenue si banale que les caméras (vraies ou fausses) font dorénavant partie du paysage urbain quotidien. Or cet état de fait n' a soulevé que peu de discussions sur la défense des libertés civiles : l'acceptabilité sociale de la vidéo surveillance est à remettre au goût du jour car, à l'avenir, ce système pourrait très bien envahir toutes les villes, et pourquoi pas tous les logements, et pas simplement les zones à problèmes les plus évidentes.</p> <p>Mise à part l'alternative « politiques publiques » proposée dans l'hypothèse B, on aurait pu imaginer que le problème de la violence urbaine s'atténue de lui-même et disparaisse grâce, par exemple, à une amélioration de la situation économique et sociale, à une baisse du chômage, et à une action publique forte de réhabilitation des quartiers en difficulté. Néanmoins, se contenter de traiter ce problème de société uniquement sous l'angle économique serait une erreur, d'autres aspects sont à prendre en compte tels que : l'éducation, la culture, les modes de vie, la scolarisation... Cette hypothèse C n'est pas ressortie dans les ouvrages étudiés.</p>

3 - Communautarisme ou individualisme

Cette interrogation constituera le dernier critère d'analyse de ce chapitre sur les évolutions sociales et démographiques. Trois nouvelles hypothèses seront énoncées et elles iront du communautarisme le plus exacerbé (A) à « l'individualisme sauvage » (C), en passant par la mise en avant simultanée des concepts de solidarité et d'autonomie (B).

- ◆ **A** : La société urbaine se veut solidaire et communautaire. Par conséquent, elle privilégiera le principe de mixité intergénérationnelle et professionnelle au sein de ses quartiers : la ville, quelles que soient les formes spatiales qu'elle prendra, restera un lieu d'échanges et d'intégration.

- ◆ **B** : Même si elle n'oubliera pas le principe de solidarité, notre société sera essentiellement une société de loisirs où le sentiment d'appartenance à la collectivité passera paradoxalement par la recherche de son propre épanouissement, et surtout du mode de vie idéal organisé autour de la maison individuelle.

- ◆ **C** : A l'opposé, les tendances communautaristes sont battues en brèche par le principe d'autonomie individualiste ce qui conduit à affaiblir considérablement la sociabilité de voisinage : les individus portent peu d'intérêt à l'espace communal en tant que communauté, et le réduisent à leur propre espace de vie, c'est-à-dire leur logement.

3 - COMMUNAUTARISME OU INDIVIDUALISME		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le communautarisme est vanté à tous les niveaux - économique, social, familial - et les barrières ethniques, raciales et sociales s'affaiblissent au profit de la mixité intergénérationnelle et professionnelle des quartiers. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les concepts de solidarité et d'autonomie sont mis en avant simultanément : le sentiment d'appartenance à la collectivité passe paradoxalement par la recherche de l'épanouissement personnel, et d'un mode de vie organisé autour de la maison individuelle. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En réaction à la montée en puissance des tendances communautaristes, le principe d'autonomie individualiste est mis en avant, et la sociabilité de voisinage est loin d'être privilégiée : on ne se préoccupe guère de l'espace communal dans lequel on vit. <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">C</p>

Quelques précisions & discussions

Malgré la vision très – et certainement trop – communautaire de l'hypothèse A, il est intéressant de souligner l'importance des rapports humains dans la Cité : ce sont eux qui font et défont la ville, qui lui donnent une âme et une identité. Autrement dit, c'est l'urbanité de l'urbain qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte. Et comme le précise M. M. Webber (sc.13) : « *Nous avons mis l'accent sur la ville physique conçue comme un artefact. Néanmoins nous avons négligé la conception de la ville comme un système social en action... c'est l'interaction, non le lieu qui est l'essence de la ville et de la vie en ville* » (p.45 et p.110). Notons que de nombreux auteurs soutiennent cette situation A, mais de toute évidence elle est incompatible avec l'ensemble des hypothèses A du deuxième critère posant la question de la recomposition sociale (2.1 / 2.2 / 2.3). Par contre, une correspondance pourrait s'établir entre ces dernières et l'hypothèse C du thème développé dans cette partie.

Or, si on ne prend pas garde à la préservation de cette urbanité, on risque de tomber dans le scénario C où la ville n'est plus qu'un agrégat d'individus autonomes et libres, mais uniquement préoccupés par leur épanouissement personnel et donc incapables de se reconnaître dans l'espace de vie collective qu'est la ville. La société aura sacrifié l'interaction et la solidarité de crainte que chacun des membres qui la compose ne perde une once de ce petit bonheur individuel si durement acquis...

La position médiane entre les deux hypothèses précédentes consiste à dire : « *Oui, j'appartiens à une collectivité envers laquelle je me dois d'être solidaire, mais en aucun cas je ne sacrifierai mon autonomie* ». Avec ce scénario B, le bonheur semble être dans le périurbain ou le « village urbain », mais il n'est pas sans susciter quelques questions : Qui aura droit à ce bonheur ? Qui aura les moyens de l'atteindre ? Et surtout, le principe de solidarité ne risque-t-il pas, à la longue, d'être vidé de son sens, et de devenir un simple effet d'annonce ? Or, aujourd'hui, étant donné la multiplicité de liens qui donne une nouvelle texture au social, la question essentielle que pose notamment F. Ascher est : « *Ne faudrait-il pas fonder politiquement et socialement un nouveau type de solidarité : " une solidarité réflexive " ?* »

Peut-être faudra-t-il que les pouvoirs publics posent des jalons obligeant les individus à garder un minimum de solidarité les uns envers les autres, tout en respectant l'espace vital d'autonomie de chacun ? Cette régulation sociale pourrait être prise en charge à un niveau supra-national (institutions européennes par exemple), mais aussi accompagnée au niveau local. Il s'agirait de gérer les comportements collectifs en s'appuyant sur les rationalités individuelles.

CHAPITRE II : ÉVOLUTIONS SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES

1 - DÉCLIN OU VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

D'une progression catastrophique de la dénatalité à un rattrapage démographique par accroissement du solde migratoire

<p>▪ La baisse de la fécondité en dessous du seuil de remplacement des générations et la dénatalité entraînent le vieillissement de la population.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ La modification des structures démographiques pose de graves difficultés économiques et urbaines, mais aussi psychosociales : solitude chez les femmes et les personnes âgées, enfants de plus en plus longtemps chez leurs parents...</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Même si les naissances et les mariages progressent, la croissance démographique se fera essentiellement par l'accroissement du solde migratoire.</p> <p style="text-align: center;">C</p>
--	---	---

2 - VERS UNE RÉCOMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ ?

D'une société totalement « fracturée », inégalitaire et victime de la violence urbaine, à l'apparition de nouvelles sociabilités

2.1 - Transformations des structures familiales et professionnelles

<p>▪ Le chômage, la crise économique, les divorces et les familles monoparentales qui en découlent, ont mis l'ascenseur social en panne, d'autant plus que le travail s'américanise et que les syndicats s'affaiblissent.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ Les parcours professionnels ne sont plus linéaires dans la mesure où il faut savoir être flexible et valoriser ses atouts très vite, mais aussi s'adapter à un travail de plus en plus informel et dont la durée est limitée ou partagée.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ La société étant majoritairement urbaine, elle reste homogène dans ses perceptions: la famille est vue comme une entité centrée sur la maison, et le problème du voisinage est remplacé par celui des connexions, le principal étant d'avoir accès aux divers réseaux de NTCI pour pouvoir communiquer avec les proches de sa famille comme avec n'importe quel habitant de la planète.</p> <p style="text-align: center;">C</p>
---	--	--

2.2 - Accentuation ou réduction des inégalités socio-spatiales

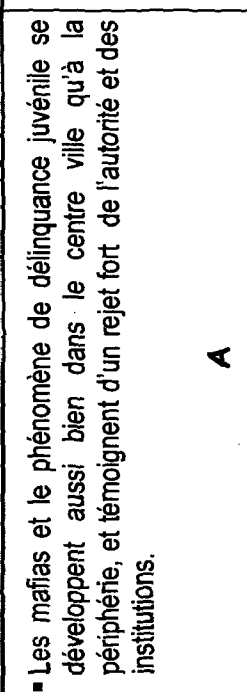
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans une société à deux vitesses où l'accès ou non à la mobilité conditionne l'exclusion et crée de nouveaux clivages sociaux entre « captifs » et « mobiles », on assiste à une « périphérisation » des classes les plus pauvres, mais aussi au développement de quartiers résidentiels surprotégés à la périphérie des villes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Face à l'effacement des frontières entre logis et lieu de travail, dedans et dehors, public et privé, la mobilité devient le nouveau repère des individus, un des facteurs d'identité personnelle, et la maison est considérée comme un lieu stratégique par tous les citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Même si le quartier n'est plus le lieu privilégié des rapports de voisinage, de nouvelles sociabilités basées sur le « village urbain » ou le périurbain se créent : il est donc préférable de parler de société ternaire plutôt que de société duale.
--	---	--

A

B

C

2.3 - Violence urbaine ou paix sociale

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mafias et le phénomène de délinquance juvénile se développent aussi bien dans le centre ville qu'à la périphérie, et témoignent d'un rejet fort de l'autorité et des institutions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La crise des villes est trop facilement assimilée à celle des banlieues, et c'est pourquoi des politiques publiques d'information, de prévention et de sanction-répression se mettent en place. 	
--	---	---

A

B

3 - COMMUNAUTARISME OU INDIVIDUALISME

Du communautarisme exacerbé à l'individualisme « sauvage »

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le communautarisme est vanté à tous les niveaux - économique, social, familial - et les barrières ethniques, raciales et sociales s'affaiblissent au profit de la mixité intergénérationnelle et professionnelle des quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les concepts de solidarité et d'autonomie sont mis en avant simultanément : le sentiment d'appartenance à la collectivité passe paradoxalement par la recherche de l'épanouissement personnel, et d'un mode de vie organisé autour de la maison individuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En réaction à la montée en puissance des tendances communautaristes, le principe d'autonomie individualiste est mis en avant, et la sociabilité de voisinage est loin d'être privilégiée : on ne se préoccupe guère de l'espace communal dans lequel on vit.
---	---	--

A

B

C

CHAPITRE II : ÉVOLUTIONS SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES

1 - DÉCLIN OU VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

D'une progression catastrophique de la dénatalité au rattrapage démographique par accroissement du solde migratoire

A	B	C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 ➤ PREEL 3-2 ➤ BOISSONNAT 6-4 ➤ HALL 16 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-2 ➤ BOISSONNAT 6-1 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ WIEL 14

2 - VERS UNE DECOMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ ?

D'une société totalement « fracturée », inégalitaire et victime de la violence urbaine à l'apparition de nouvelles sociabilités

2.1 - transformations des structures familiales et professionnelles

A	B	C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 4-1 ➤ BOISSONNAT 6-1 / 6-2 ➤ MONGIN 7 ➤ SASSEN 9 ➤ HALL 16 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 / 1-3 ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ PREEL 3-2 ➤ BOISSONNAT 6-2 / 6-3 / 6-4 ➤ SASSEN 9 ➤ WIEL 14 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-1 / 4-1 ➤ VELTZ 8 ➤ VIARD 10

2.2 - Accentuation ou réduction des inégalités socio-spatiales

A	B	C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 ➤ D.R.A.S.T 2-1 / 2-2 ➤ PREEL 4-1 ➤ BOISSONNAT 6-1 / 6-2 ➤ MONGIN 7 ➤ VIARD 10 ➤ BERTRAND 11-1 ➤ ASCHER 12 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-2 ➤ WIEL 14 ➤ VELTZ 8 ➤ VIARD 10 ➤ PORTZAMPARC 17 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 4-1 ➤ ASHER 12 ➤ CHALAS 15

2.3 - Violence urbaine ou paix sociale

GABE 1-1
 PREEL 3-1 / 4-1
 I.N.R.E.T.S 5-3
 SASSEN 9
 BERTRAND 11-4
 HALL 16

A

B
 PREEL 3-1

3 - COMMUNAUTARISME OU INDIVIDUALISME

Du communautarisme exacerbé à l'individualisme « sauvage »

GABE 1-1
 D.R.A.S.T 2-1 / 2-2
 PREEL 3-1 / 3-2 / 4-1 / 4-2
 I.N.R.E.T.S 5-2
 BOISSONNAT 6-4
 BERTRAND 11-3 / 11-4
 ASCHER 12
 WEBBER 13

A

GABE 1-2 / 1-3
 PREEL 3-1 / 3-2
 ASCHER 12
 WIEL 14
 PORTZAMPARC 17

B

I.N.R.E.T.S 5-1
 VIARD 10
 CHALAS 15

C

CHAPITRE III

ÉVOLUTIONS DES VALEURS SOCIO-CULTURELLES

Synthèse commentée des scénarios : pages 41 à 50

Grille des hypothèses : pages 51 et 52

Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs : pages 53 et 54

Après avoir mis en évidence les différents arguments prospectifs relatifs à l'économie, à la géopolitique, et aux évolutions socio-démographiques, il fallait revenir à une réflexion davantage axée sur l'homme et ses modes de pensée. Autrement dit, ce chapitre III sera consacré à **la Civilisation, ses systèmes de valeurs et ses cultures**. Cinq sujets, déclinés en plusieurs hypothèses, ont été choisis pour refléter les **grandes évolutions socio-culturelles** qui risquent d'être symptomatiques du XXI^e siècle : **la liberté (1), l'individualisme et l'autonomie de l'homme (2), le rapport des agents économiques au temps et à l'argent (3), l'environnement, la qualité de vie et l'aspiration à la beauté (4), et enfin la citoyenneté et la participation démocratique (5)**.

1 - Liberté individuelle peu ou fortement contrainte

Valeur unanimement désirée et protégée, la liberté peut cependant être évaluée selon trois tendances d'intensité variable, et le degré de liberté ira en déclinant : dans le premier cas, les individus étant raisonnables, la liberté se suffit à elle-même et n'a pas besoin d'être limitée (A), tandis que dans les deux cas suivants, la présence de la puissance publique se fait de plus en plus vive et autoritaire puisqu'elle commence par poser des seuils aux libres choix des personnes (B), avant de les diriger le plus étroitement possible (C).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, les auteurs sont d'accords pour dire que le but premier de l'homme est d'optimiser ses choix en matière de travail, de placements financiers, de consommation, d'habitat, de modes de vie, voire même de types de famille (monoparental, bi-monoparental,) et qu'en conséquence, son espace de liberté sera maximalisé à tous les niveaux : penser, agir, circuler, se récréer...
- ◆ **B** : Cette hypothèse considère toujours l'individu comme un être unique et fondamentalement libre de ses faits et gestes, mais à la différence de la précédente, un autre élément est pris en compte et change la donne : la société. L'homme n'est pas seul et c'est pourquoi la puissance publique veillera à poser des seuils à la liberté de chacun au nom du « mieux vivre ensemble ».
- ◆ **C** : Poussant plus loin encore la logique précédente, cette position C considère que l'individu est incapable de se prendre en charge et de faire les bons choix. Face à un avenir de plus en plus incertain et insécure, il se placera sous l'aile protectrice des pouvoirs publics mais, du même coup, il réduira sa liberté d'action à sa dimension minimale.

1 - LIBERTÉ INDIVIDUELLE PEU OU FORTEMENT CONTRAINTE

▪ L'espace de liberté de l'individu doit être maximal à tous les niveaux – penser, agir, circuler – car il cherche toujours à optimiser les choix qu'il fait en matière de territoire d'habitation, de type de vie...

A

▪ La liberté permet à l'individu d'être plus ouvert au monde et plus résistant face aux aléas de la vie : des seuils doivent donc être posés par la puissance publique pour limiter la liberté de chacun et améliorer la vie en société, le « vivre ensemble » ...

B

▪ L'individu étant de plus en plus incertain et angoissé face à un avenir plein d'inégalités et d'insécurité, l'Etat et les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour le sécuriser et diriger ses choix : sa liberté d'action devient donc minimale.

C

Quelques précisions & discussions

Précisons tout d'abord que la liberté est une notion qui se définit négativement comme l'absence de contrainte, et positivement comme l'état de celui qui fait ce qu'il veut.

Dans ce thème, l'hypothèse A, qui remporte un franc succès auprès de l'ensemble des auteurs, s'inscrit dans les logiques du libéralisme économique (idée selon laquelle le maximum de prospérité est acquis en laissant simplement jouer les libres initiatives : cf. Chapitre I, 1-A), du principe d'autonomie individualiste (cf. Chapitre II, 3-C), et du nimbyisme (chapitre III, 2-A). Seul G. Bertrand (Sc. 11-2) pense qu'à force de rechercher égoïstement l'espace de liberté le plus vaste possible, on fait d'autrui un simple concurrent (Cf. Hypothèse A du thème suivant). Cependant, même dans cette prise de position, les idéaux libertaires demeurent et rappellent que la dimension supérieure de la maturité de l'homme réside justement dans sa capacité à s'auto-réguler.

Préserver le lien social implique une certaine vigilance de la part des autorités publiques : la liberté est une valeur à protéger mais aussi à réguler (le problème social de la liberté est de concilier liberté individuelle et loi sociale). Eviter l'anarchie suppose également que les individus assument leur part de responsabilité dans le « mieux vivre ensemble » : la solidarité est un principe à apprendre (Cf. Chapitre II, 3-B), ou à réapprendre sous de nouvelles formes plus adaptées à la modernité. Ainsi, le « communautarisme familial » (notion développée par J. Lévy in rapport du CERTU sur " *La forme des villes*" - à paraître prochainement -; cf. chapitre III, 2-B) ou le « *village urbain* » sont des concepts qui traduisent le développement de relations à la fois individualisées et solidaires. Loin de nier l'autre, l'individu autonome a conscience qu'il appartient à un « Tout » à la fois familial et social.

Pour autant, la dernière idée C, défendue par P. Veltz (Sc.8), en suggérant un encadrement strict de la liberté de chacun par les pouvoirs publics risque de conduire à une société d'assistés. Cette situation n'est pas sans rappeler le célèbre « Léviathan » de Hobbes (1651) où l'homme décide d'aliéner totalement sa liberté en transférant tous ses droits à l'Etat car « livré à lui-même », l'homme est mû par le désir et la crainte, d'où une situation de conflit permanent. Il faut savoir que pour la plupart des philosophes des XVII^e et XVIII^e siècles, cette situation « d'état de nature » n'est pas conçue comme réelle, mais comme un moyen de dégager les principales conditions méthodologiques pour comprendre les fondements de la société. Pour les trois grandes pensées « contractualistes » (Hobbes, Locke, Rousseau), l'homme dans l'état de nature est libre, indépendant et égal à tout autre, du moins dans ses droits.

L'Etat sécuritaire règne pour protéger les citoyens des inégalités et de la violence urbaine (Cf. chapitre II, 2-2 et 2-3, hypothèses A). Seulement, cette prise en charge totale de la vie des individus par la main étatique est-elle équitable et non discriminatoire ? Dans ce type de société fortement juridicisée, tous les individus bénéficient-ils d'une égalité de traitement ?

On peut légitimement craindre que peu à peu, l'Etat social ne se transforme en Etat pénal pratiquant une politique de criminalisation de la misère. Ainsi, aux Etats-Unis, on peut observer que le moins d'Etat se traduit par une diminution systématique des dépenses sociales et l'institution d'un « salariat flexible » c'est-à-dire précaire et mal payé. Il résulte de cette logique un accroissement des inégalités et de la criminalité conduisant à un paternalisme répressif et punitif. Or, le plus inquiétant c'est que ce modèle d'Etat « libéral-paternaliste » pour employer les mots du sociologue américain Loïc Wacquant séduit et se mondialise (Cf. Le Monde du 7/12/99 et Le Monde Diplomatique de Juillet 1998).

2 - Comportements individualistes ou recherche d'une nouvelle sociabilité

Ces deux notions présentent des similitudes de sens dans la mesure où elles se rapportent toutes deux aux comportements de l'individu vis à vis de lui-même et vis à vis des autres. Des nuances peuvent cependant se dessiner comme en témoigne l'évolution des hypothèses suivantes : nous irons en effet d'un individualisme poussé à l'extrême niant le rapport au corps social (A), à l'invention d'une nouvelle sociabilité par le biais du « village urbain » (C), en passant par une tendance au « communautarisme familial » (B).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse l'individu cherchera toujours à améliorer son confort personnel et à revendiquer ses droits : il exigera donc le mieux en termes de loisirs, d'information, de consommation et de justice. L'autre ne sera qu'un sujet (voire un objet) de compétition ou de litige, et toute atteinte à son propre bonheur sera vécu comme une véritable offense : le « nimbyisme » (le chacun pour soi) règnera en maître.

- ◆ **B** : Une première nuance à cet individualisme extrême consiste à dire que l'individu continue à s'autonomiser par rapport au corps social, mais il revendique aussi son appartenance à sa « tribu ». Cette tendance au « communautarisme familial » (Lévy in rapport du Certu, " *La forme des villes* ", op.cit) signifie que l'individu est bien intégré dans un réseau de relations « individualisées » et organisées par les NTIC, mais il est avant tout membre d'une famille.

- ◆ **C** : Une deuxième nuance renforce d'un cran l'esprit communautaire puisque le groupe social aura tendance à s'organiser autour de quartiers ou plutôt de « villages urbains » : cette nouvelle sociabilité sera tissée de relations solidaires et s'adaptera aux différents cycles de vie sans pour autant oublier les stratégies individualistes des ménages.

2 - COMPORTEMENTS INDIVIDUALISTES OU RECHERCHE D'UNE NOUVELLE SOCIABILITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'individu aspire à son bonheur personnel et exige le mieux en termes de loisirs, d'information et de respect des droits individuels, ce qui le conduit à adopter un comportement compétitif, très réactif et « nimbyiste ». Il s'agit d'un individualisme extrême qui dépasse le simple principe d'autonomie par rapport au corps social. <p style="text-align: center; font-weight: bold;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placé dans un réseau de relations « individualisées » et organisées par les NTIC, l'individu s'autonomise par rapport au corps social tout en ayant une tendance au « communautarisme familial ». <p style="text-align: center; font-weight: bold;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notion de cycle de vie garde une place importante dans les stratégies individualistes des ménages, mais la tendance est à une nouvelle sociabilité organisée autour du « village urbain ». <p style="text-align: center; font-weight: bold;">C</p>

Quelques précisions & discussions

Ce thème étant très complémentaire du précédent, certains commentaires concernant notamment l'individualisme ne seront pas repris ici. Par contre, l'idée d'autonomie sera plus amplement traitée. Pour Leibniz, « la liberté consiste à se déterminer soi-même », et pour Kant, elle consiste à être « autonome ». Mais l'autonomie s'oppose à l'anarchie et se définit comme le fait de se donner à soi-même sa propre responsabilité. Ce bref rappel philosophique était nécessaire pour aborder la notion d'autonomie et comprendre en quoi elle tient une place non négligeable dans le domaine de la prospective urbaine : pourquoi l'individu éprouve-t-il le besoin d'être de plus en plus autonome non seulement au sein de la société mais aussi au sein de sa cellule familiale ?

A cette question, nous apporterons deux types de réponse qui auront une forte corrélation avec certains thèmes et hypothèses traités précédemment :

- ✓ Tout d'abord, l'idée de liberté a pris une importance et une légitimité telles que l'auto-détermination en est devenue un principe quasi naturel. La société moderne n'a jamais été aussi libre dans tout ce qu'elle fait, et cette tendance à l'exigence de liberté est beaucoup plus importante et marquée que dans les phases historiques précédentes. L'individu ne se contente plus du conformisme et a dépassé le stade de la contestation des traditions. Par contre, le mimétisme en matière de consommation, notamment, est bien présent même s'il ne s'agit pas forcément d'imiter les gens appartenant à une classe sociale supérieure. L'important est de mener sa vie comme on l'entend, au grés de ses envies et de ses besoins, ce qui conduit à des comportements assez changeants en matière de modes de vie. Par ailleurs, les familles étant de plus en plus éclatées, l'autonomie de chacun des membres est nécessaire au bon fonctionnement de cette nouvelle forme de vie familiale (cf. chapitre II, thème 2).
- ✓ Ensuite, on peut constater que plus la mondialisation se développe, plus les hommes s'exposent au monde, et plus ils veillent à leur identité : l'autodétermination devient alors un moyen de personnaliser sa trajectoire de vie par rapport à celle des autres dans un monde où tout se sait et se diffuse de plus en plus vite. Être autonome signifie alors avoir une chance de se différencier et d'échapper ainsi à l'uniformisation généralisée des mœurs et des comportements. Enfin, dans cet espace moderne des connexions, être autonome, c'est éviter d'être aspiré par la sphère de la complexité, et garder ses distances vis-à-vis de systèmes toujours plus informels et omniscients. L'homme a encore besoin de donner un sens à sa vie et de garder les repères fondamentaux de l'espèce tout en les adaptant à la modernité : on parle de « tribu » et non plus de foyer, de « village urbain », d'écologie...

3 - Gains de temps libre ou usages différenciés des rythmes de vie

Les valeurs temporelles et monétaires sont omniprésentes dans notre vie quotidienne et, selon les auteurs étudiés, elles le seront encore plus à l'avenir. Les deux hypothèses envisagées dans ce thème supposent en effet que l'argent et le temps seront indissociables et serviront de repères à tous les individus quelle que soit leur appartenance sociale. De fait, elles sont complémentaires, et si la première hypothèse suppose que tout soit fait pour privilégier de manière uniforme le court terme et la vitesse des échanges (A), la deuxième précise que les rythmes de vie, eux, seront de plus en plus variés et désynchronisés (B).

- ◆ **A** : A travers cette notion, les auteurs consultés estiment que le gain de temps sera un enjeu primordial et les individus voueront à la vitesse un véritable culte, d'autant plus qu'elle permettra d'accroître considérablement les intérêts pécuniaires de chacun. Par conséquent, ce qui intéresse l'ensemble des agents économiques – du particulier à la multinationale en passant par l'Etat – c'est le court terme que ce soit aux niveaux des décisions, des échanges, des pratiques d'approvisionnement (extension des horaires d'ouverture des centres commerciaux périphériques, travail en flux tendus, ...) ou encore du temps consacré à la vie professionnelle (diminuer le temps de travail et augmenter celui des loisirs ...). Mais, c'est sur la question du temps et plus précisément sur celle de la vitesse que la plupart des auteurs insistent car elle est omniprésente, et les hommes chercheront à l'exploiter toujours davantage que ce soit au sein des marchés, du monde du travail, ou encore du monde urbain.

- ◆ **B** : Cette hypothèse rappelle cependant que si la vitesse se transforme en un droit acquis sur lequel il sera hors de question de revenir, il ne faut pas oublier que les personnes et les groupes sociaux n'auront pas les mêmes référentiels d'espace – temps : suivant les régions du monde, les cultures, les modes de vie, les familles, l'appréhension de la vitesse et des rythmes de vie diffèrera. Plus la mobilité se mondialise, plus elle se désynchronise : tout le monde ne se déplace pas de la même manière, au même moment et à la même vitesse. Le mélange du particulier et de l'universel est plus fort que jamais, et c'est pourquoi on n'hésite pas à inventer un vocabulaire un peu barbare pour décrire cette réalité nouvelle : par exemple, le terme de « glocalisation » – contraction de globalisation et de localisation – est de plus en plus utilisé. Tous ces nouveaux référents servent à analyser les formes futures de la ville et participent à sa transformation (Cf. Y. Chalas, *La ville émergente*, Sc. 15).

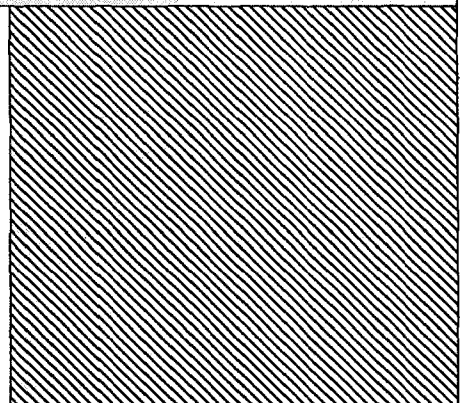
3 - GAINS DE TEMPS LIBRE OU USAGES DIFFÉRENCIÉS DES RYTHMES DE VIE

▪ Plus qu'une valeur, la vitesse est considérée comme un droit acquis impliquant des comportements et des décisions de court terme, et des changements tant dans les pratiques d'approvisionnement (fréquentation des centres commerciaux périphériques...) que dans le temps consacré à la vie professionnelle (préférence pour la baisse du temps de travail au profit des loisirs...)

A

▪ Si les gains de temps sont de plus en plus considérés comme des gains d'argent, il ne faut pas oublier que les personnes et les groupes sociaux n'ont pas les mêmes référentiels d'espace-temps : la mobilité est croissante mais désynchronisée (les rythmes de vie sont variés au sein de la société, du monde des actifs et même au sein de la famille).

B



Quelques précisions & discussions

Nous avons déjà pu constater que nombreux étaient les discours qui faisaient l'éloge des valeurs clé que sont la liberté, l'individualisme et l'autonomie. Pourtant, d'autres références comme le temps et l'argent, appartenant à un univers plus matérialiste, sont hissées au rang de valeurs fondamentales, et « idolâtrées » par les nouveaux individus du monde moderne. D'une manière générale, tout est fait pour faciliter les flux monétaires et les rendre plus rapides (cf. chapitre I, 1-A et 2-A), pour augmenter la productivité et pour laisser la marge de manœuvre la plus large possible aux places financières (cf. chapitre I, 6-A). De même, le temps du travail subira de multiples réorganisations car ce dernier ne sera plus au centre de l'activité humaine (Cf ; R. Sue, *Temps et Ordre social*, PUF, 1994 et F. de Coninck, *Travail intégré, Société éclatée*, PUF, 1995). C'est finalement la notion de ville 24 heures sur 24 (« around the clock city ») qui triomphera avec le développement de nouveaux modes de transports rapides (cf. chapitre IV, thèmes 3 et 4). Quant à l'espace public, il sera partout grâce à la multiplication des possibilités d'accès communicationnels (cf. chapitre V sur les évolutions et ruptures technologiques).

On peut également imaginer que la désynchronisation des rythmes de vie apparaisse comme une façon de préserver une certaine identité, de cultiver de petites différences de comportements dans un monde de plus en plus globalisé. Ce problème des rapports au temps a notamment été traité lors du séminaire de prospective urbaine du 18/11/99 intitulé « les territoires urbains à l'épreuve des nouveaux rythmes de vie » (organisé par le CERTU, le SGAR et l'INUDEL Rhône-Alpes).

Pour terminer, il faut ajouter que la culture, prise au sens large (c'est-à-dire comme formation sociale et intellectuelle d'un individu, synonyme de civilisation), est une dimension essentielle de la prospective qui semble avoir été quelque peu évincée par les différents auteurs étudiés. Or, pour certains géopoliticiens, la culture en tant qu'identité particulière d'un peuple par rapport à un autre appelle le territoire et sa défense ; elle légitime même parfois certaines poussées identitaires (F. Thual, P. Boniface). Pour d'autres, il serait plus raisonnable de parler de « monoculture » diffusée par la mondialisation, ou plus précisément de culture « Mc World » proposant de nouvelles valeurs, celles du marché (Cf, article de B. R. Barber dans le Monde Diplomatique d'août 1998). Selon cette dernière vision, tous les comportements s'homogénéisent, notamment en matière de consommation.

Par ailleurs, précisons que les auteurs font également peu de cas de la religion, alors que dans ce domaine, les métamorphoses s'annoncent profondes : les discours sur les nouvelles spiritualités sans Dieu se multiplient, et on assiste par la même occasion à un fort brassage des croyances. Ces nouvelles formes d'appartenance risquent de bouleverser notre rapport à l'autre, de réorganiser notre vie en société, et donc d'affecter la configuration des villes et des espaces publics.

4 – La "nature-bien durable" ou "l'environnement-decorum"

Face à l'environnement et de manière plus générale, face à la nature, l'attachement qualitatif peut varier amplement comme en témoignent les trois hypothèses suivantes : dans un premier cas, les idées de nature comme ressource vitale, et de ville saine sont appropriées par tous (A), dans un deuxième cas, c'est l'application du nouveau concept « d'égologie » (c'est-à-dire l'association de l'ego, au sens de « personnalisme », et de l'écologie) qui domine (B), et enfin, dans un dernier cas, on opte pour une mise sous cloche de morceaux de nature (C).

- ◆ **A** : Dans cette première hypothèse, les auteurs pensent que les valeurs écologistes et les préoccupations environnementales prendront une force telle que la ville du XXI^e siècle ne pourra qu'être durable : l'amour des citoyens pour les « beaux » paysages, et leur haine des pollutions en tout genre obligera les autorités compétentes à bâtir une ville de la biodiversité, aérée, saine et où la nature sera une ressource vitale.

- ◆ **B** : Dans cette vision un peu moins bucolique et beaucoup plus rationnelle et économe, il s'agira de cumuler les avantages de la ville et de la campagne sans pour autant être trop contraint dans ses habitudes et ses choix : la ville sera avant tout adaptable. Les principes personnalistes perdureront mais avec une prise de conscience écologique plus marquée, ce qui donnera naissance au concept « d'égologie » : les préoccupations en matière d'environnement sont fortes, mais particulièrement centrées sur le soi, la famille, la maison...

- ◆ **C** : Cette fois, le raisonnement des auteurs se veut nettement plus pratique et en phase avec la logique de marché puisqu'il suffira de considérer la nature comme un monument avec des limites et des normes bien précises. Etant donné que tout ou presque sera consacré à la « déesse Voiture », l'environnement ne sera plus qu'un simple décor découpé et répertorié en quelques parcs et réserves naturelles correspondant à notre désir de beauté. La réglementation en matière d'environnement servirait uniquement à créer des zones protégées : la nature répondrait alors à des principes fonctionnalistes.

4 – LA "NATURE-BIEN DURABLE" OU "L' ENVIRONNEMENT-DECORUM"		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La forte progression de valeurs écologistes et des préoccupations environnementales – surtout vis à vis de la pollution et des paysages – témoignent de l'attachement des citoyens à une ville durable, à une ville de la bio-diversité, aérée, saine, et où la nature est une ressource vitale. <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est possible de développer un comportement plus économe sans pour autant être trop contraint : émergence de « l'égologie » (mélange d'écologie et d'individualisme); volonté de cumuler les avantages de la ville et de la campagne : il s'agit de rendre la ville adaptable. <p style="text-align: center;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'environnement étant un simple élément de décor, et la voiture personnelle un acquis intouchable, la tendance est à la création de parcs (certains parlent de « paysages muséifiés ») et à la monumentalisation de la nature. <p style="text-align: center;">C</p>

Quelques précisions & discussions

La question de la « ville durable » est une question récurrente dans les débats prospectivistes étant donné les fortes pressions que subira l'environnement dans les années à venir : la croissance de l'urbanisation, la crise de l'eau, le problème du traitement des déchets, le déséquilibre des ressources communes, les pollutions atmosphériques etc. sont autant de points noirs qui nous plongent dans une incertitude structurelle. Tout ceci ne fait que renforcer l'idée que nous vivons dans « une société de risques » comme l'a défini U. Beck et rappelé F. Ascher (Sc.12) ; (au sujet de la biodiversité, voir aussi article de J.C Mounolou, Le Monde du 11/01/00).

Si l'on s'en tient à une approche environnementaliste et aux idéaux du mouvement écologique, on se retrouve dans l'hypothèse A qui consiste à réduire la ville durable à celle de la biodiversité. Par contre, en définissant la ville durable par sa capacité d'adaptabilité aux événements qui peuvent affecter son fonctionnement, l'hypothèse B redonne le blason de la densité urbaine et de la proximité (voir aussi le chapitre IV sur l'organisation de l'espace). Autrement dit, on inclut davantage sous cette bannière les problèmes organisationnels, décisionnels et comportementaux : disposer d'alternatives en matière d'urbanisme signifie aussi avoir de « bonnes pratiques ». Cependant, l'efficacité du concept d'écologie reste à prouver car l'équilibre entre individualisme et conscience écologiste n'est pas aisé à trouver. En effet, si l'on pousse trop loin la logique de l'adaptabilité, on peut très bien faire de la nature une simple donnée que l'on façonne en fonction de ses envies et de notre temps libre. On atteint alors l'hypothèse C. Notons cependant que peu d'auteurs envisagent ce scénario, la plupart d'entre eux se partageant assez équitablement entre la première et la deuxième hypothèse.

5 – Participation citoyenne ou déficit de citoyenneté

La participation des citoyens au fonctionnement d'un Etat est vitale pour une société démocratique, mais les rapports entre Etat et Nation sont complexes ce qui oblige à beaucoup de prudence et de vigilance, surtout dans un contexte de globalisation. De fait, nous verrons que la participation active à la vie citoyenne, suggérée dans l'hypothèse A, s'accompagne logiquement de la réapparition marquée de certaines valeurs démocratiques comme la solidarité ou l'urbanité (B), mais elle peut aussi échouer et aboutir à l'apathie confortable, voire à la négation de l'autorité publique (C).

- ◆ **A** : Face à un monde global insaisissable et non-maîtrisable, une première idée consiste à favoriser de manière active le développement de la démocratie locale : il s'agira d'accroître les domaines de participation directe des citoyens aux décisions locales concernant principalement la gestion de la vie quotidienne. Autrement dit, tout ce qui relève du domaine de l'application sera transféré à l'échelle locale voire micro-locale de façon à ce que les décisions soient prises au plus proche des habitants et des groupes sociaux. Par contre, les grandes orientations stratégiques seront prises à un niveau territorial plus haut et plus global. Cette hypothèse met donc en évidence le principe de subsidiarité.
- ◆ **B** : Une deuxième idée, complémentaire de la première s'attache à développer la réflexion autour de valeurs démocratiques fondamentales mises en danger par le phénomène de globalisation : il s'agira de renforcer le désir de participation citoyenne, et de lutter contre les incertitudes du global en diffusant et en expliquant des notions telles que la responsabilisation, la confiance, la solidarité, la cohésion, l'équité, la discrimination positive, l'urbanité, la citoyenneté et le sens civique.
- ◆ **C** : Cette dernière hypothèse suppose l'échec des idées précédentes au nom du laisser-faire et d'une apathie individuelle confortable dans laquelle se seront endormis les citoyens. Seulement, les sociétés démocratiques arriveront à un tel niveau de déficit de citoyenneté et d'incommunicabilité entre les membres d'une même nation que les pouvoirs publics et politiques n'auront plus de véritable crédibilité. De plus, les contraintes liées au respect des réglementations étatiques seront de moins en moins bien tolérées.

5 - PARTICIPATION CITOYENNE OU DÉFICIT DE CITOYENNETÉ		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les possibilités de participation citoyenne aux décisions, et à la gestion de la vie quotidienne se sont accrues grâce au développement de la démocratie locale : il s'agit de mieux fuir ou d'intégrer le global en se réfugiant dans le local. <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Face aux incertitudes d'un monde globalisé, certaines valeurs reviennent en force : on parle de responsabilisation, de confiance, de solidarité, de cohésion, d'équité et de discrimination positive, d'urbanité, de citoyenneté et de sens civique. <p style="text-align: center;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau national, c'est le déficit de citoyenneté, l'apathie confortable et l'incommunicabilité qui s'instaurent, à tel point que les politiques perdent leur crédibilité et que le seuil de tolérance individuel face aux réglementations étatiques diminue. <p style="text-align: center;">C</p>

Quelques précisions et discussions

« Favoriser le développement de la démocratie locale » comme l'indique l'hypothèse A n'est pas si simple, même si elle fait l'objet de nombreuses demandes de la part des élus locaux. Parler de la participation active des citoyens c'est poser la question problématique du référendum local et de sa codification c'est-à-dire de la définition de ses usages légitimes, et de sa reconnaissance symbolique et officielle dans l'ordre politique. En France, c'est la loi du 6 février 1992 qui instaure le référendum consultatif local, et celle du 4 février 1995 ouvre la possibilité d'initiative populaire pour les référendum locaux portant sur les questions d'aménagement. (cf. M. Paoletti, *La démocratie locale et le référendum*, L'Harmattan, 1997, 233p).

Mais la question de la démocratie locale ne se pose pas seulement en termes juridiques ou d'élection, elle interpelle aussi d'autres filières telle que la subsidiarité. Cette notion n'a été que peu développée par les auteurs étudiés, mais il convient de l'explicitier davantage car elle recouvre de nombreux enjeux. Tout d'abord, rappelons la définition de la subsidiarité : « Une autorité quelconque ne doit s'exercer que pour pallier l'insuffisance d'une autorité plus petite. Si cette insuffisance est avérée, elle a par contre non seulement le droit, mais le devoir de s'exercer » (cf. Millon-Delsol, C, *L'Etat subsidiaire*, PUF, 1992). Les thèses constitutionnalistes françaises estiment que ce principe est inapplicable dans l'ordre juridique français car il s'oppose au système des blocs de compétences. Cependant, dans les faits mais aussi dans certains textes, le principe de subsidiarité est bien présent, même s'il faut encore le faire évoluer.

A ce propos, F. Ascher estime que « pour gérer un système (institutionnel) complexe, il est nécessaire tout à la fois de mettre en place une organisation moins verticale et plus décentralisée, et de renforcer et de rendre plus efficaces les outils centralisés » (*Métapolis*, op.cit., p. 190)

D'après l'enquête de J.C. Galléty sur les attentes des élus locaux en matière de prospective urbaine, les maires évoquent souvent la question de la subsidiarité et seraient demandeurs d'études approfondies sur ce sujet. Ils regrettent que le principe de subsidiarité n'ait pas progressé au même rythme que l'idée d'intercommunalité. Cette négligence semble dommageable, surtout dans un contexte de mise en place des communautés d'agglomération, car elle minimise la question des échelles d'intervention en fonction des problèmes à traiter. Or, l'articulation de l'échelle de la stratégie (relevant de l'agglomération) et de l'échelle de la réalisation (plus proche du terrain) n'est pas sans poser de difficultés (cf. Rapport d'étude du CERTU, *La prospective urbaine et les élus locaux*, novembre 1999).

Dans les trois hypothèses présentées ci-dessus, se dégage un sentiment commun, une volonté de se rassurer face au monde global, tout en envisageant des solutions et des moyens différents. Dans le premier cas (A), il s'agit de miser sur l'action par le biais de la participation citoyenne aux décisions publiques, autrement dit par la mise en application de la démocratie directe. Dans le deuxième cas (B), l'accent est mis sur la réflexion et la responsabilisation autour de valeurs démocratiques clés qu'il faut à tout prix préserver et diffuser (A titre complémentaire consulter A-G. Slama, *La régression démocratique*, Fayard, 1995, 286p ; cf. aussi Chapitre VI sur les types de gouvernements). Enfin, le troisième cas (C) opte pour l'indifférence et le repli sur un individualisme confortable car seul le bien-être individuel compte, peu importe ce qu'il advient de la collectivité. Aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est cette dernière hypothèse qui a la faveur de la majorité des auteurs. Elle se rapproche par ailleurs de l'option A du thème 2 traitant de l'individualisme et de l'autonomie.

CHAPITRE III : ÉVOLUTIONS DES VALEURS SOCIO-CULTURELLES

1 - LIBERTÉ INDIVIDUELLE PEU OU FORTEMENT CONTRAINTÉ

De l'exaltation d'une liberté maximale, choisie et rationnelle à sa minimisation par la puissance publique au nom du « Bien vivre ensemble »
et de la sécurisation de la société

<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'espace de liberté de l'individu doit être maximal à tous les niveaux – penser, agir, circuler – car il cherche toujours à optimiser les choix qu'il fait en matière de territoire d'habitation, de type de vie... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La liberté permet à l'individu d'être plus ouvert au monde et plus résistant face aux aléas de la vie : des seuils doivent donc être posés par la puissance publique pour limiter la liberté de chacun et améliorer la vie en société, le « vivre ensemble » ... 	<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
---	--	---

2 - COMPORTEMENTS INDIVIDUALISTES OU RECHERCHE D'UNE NOUVELLE SOCIABILITÉ

Des comportements les plus individualistes et nimbyistes à la culture de l'autonomie au sein même de la « tribu » familiale et du groupe social

<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'individu aspire à son bonheur personnel et exige le mieux en termes de loisirs, d'information et de respect des droits individuels, ce qui le conduit à adopter un comportement compétitif, très réactif et « nimbyiste ». Il s'agit d'un individualisme extrême qui dépasse le simple principe d'autonomie par rapport au corps social. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placé dans un réseau de relations « individualisées » et organisées par les NTIC, l'individu s'autonomise par rapport au corps social tout en ayant une tendance au « communautarisme familial ». 	<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
--	---	---

3 - GAINS DE TEMPS LIBRE OU USAGES DIFFÉRENCIÉS DES RYTHMES DE VIE

Le culte de la vitesse dans la vie quotidienne ne signifie pas que les individus disposent de référentiels spatio-temporels similaires et homogènes

■ Plus qu'une valeur, la vitesse est considérée comme un droit acquis impliquant des comportements et des décisions de court terme, et des changements tant dans les pratiques d'approvisionnement (fréquentation des centres commerciaux périphériques...) que dans le temps consacré à la vie professionnelle (préférence pour la baisse du temps de travail au profit des loisirs...)

A

■ Si les gains de temps sont de plus en plus considérés comme des gains d'argent, il ne faut pas oublier que les personnes et les groupes sociaux n'ont pas les mêmes référentiels d'espace-temps : la mobilité est croissante mais désynchronisée (les rythmes de vie sont variés au sein de la société, du monde des actifs et même au sein de la famille).

B

4 - LA NATURE-BIEN DURABLE OU L'ENVIRONNEMENT-DECORUM

Reconsidérer la Nature comme une ressource vitale ou la monumentaliser ? face à un tel dilemme, reste la solution médiane de « l'écologie »

■ La forte progression des valeurs écologistes et des préoccupations environnementales – surtout vis-à-vis de la pollution et des paysages – témoigne de l'attachement des citadins à une ville durable, à une ville de la bio-diversité, aérée, saine, et où la nature est une ressource vitale.

A

■ Il est possible de développer un comportement plus économe sans pour autant être trop contraint : émergence de « l'écologie » (mélange d'écologie et d'individualisme) : volonté de cumuler les avantages de la ville et de la campagne : il s'agit de rendre la ville adaptable.

B

■ L'environnement étant un simple élément de décor, et la voiture personnelle un acquis intouchable, la tendance est à la création de parcs (certains parlent de « paysages muséifiés ») et à la monumentalisation de la nature.

C

5 - PARTICIPATION CITOYENNE OU DÉFICIT DE CITADINITÉ

Alors que des valeurs comme la solidarité ou l'urbanité font front aux incertitudes d'un monde globalisé, le cœur des citoyens du XXIème siècle balance entre participation active à la vie citoyenne et apathie confortable...

■ Les possibilités de participation citoyenne aux décisions, et à la gestion de la vie quotidienne se sont accrues grâce au développement de la démocratie locale : il s'agit de mieux fuir ou d'intégrer le global en se réfugiant dans le local.

A

■ Face aux incertitudes d'un monde globalisé, certaines valeurs reviennent en force : on parle de responsabilisation, de confiance, de solidarité, de cohésion, d'équité et de discrimination positive, d'urbanité, de citoyenneté et de sens civique.

B

■ Au niveau national, c'est le déficit de citadinité, l'apathie confortable et l'incommunicabilité qui s'instaurent, à tel point que les politiques perdent leur crédibilité et que le seuil de tolérance individuel face aux réglementations étatiques diminue.

C

CHAPITRE III : ÉVOLUTIONS DES VALEURS SOCIO-CULTURELLES

1 - LIBERTÉ INDIVIDUELLE PEU OU FORTEMENT CONTRAINTÉ

De l'exaltation d'une liberté maximale, choisie et rationnelle à sa minimisation par la puissance publique au nom du « Bien vivre ensemble » et de la sécurisation de la société

A	<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-3 ➤ PREEL 3-2/4-1 ➤ ASCHER 12 ➤ CHALAS 15 	B	<ul style="list-style-type: none"> ➤ BERTRAND 11-2 	C	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VELTZ 8
<h3>2 - COMPORTEMENTS INDIVIDUALISTES OU RECHERCHE D'UNE NOUVELLE SOCIABILITÉ</h3> <p><i>Des comportements les plus individualistes et nimbyistes à la culture de l'autonomie au sein même de la « tribu » familiale et du groupe social</i></p>					
A	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 5-1 ➤ PREEL 2-2 ➤ INRETS 3-1 	B	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VIARD 10 	C	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VIARD 10
<h3>3 - GAINS DE TEMPS LIBRE OU USAGES DIFFÉRENTIÉS DES RYTHMES DE VIE</h3> <p><i>Le culte de la vitesse dans la vie quotidienne ne signifie pas que les individus disposent de référentiels spatio-temporels similaires et homogènes</i></p>					
A	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VELTZ 8 ➤ BERTRAND 11-1 ➤ WIEL 14 	B	<ul style="list-style-type: none"> ➤ I.N.R.E.T.S 5-1 ➤ VELTZ 8 ➤ ASCHER 12 		

4 - LA NATURE - BIEN DURABLE OU L'ENVIRONNEMENT - DECORUM

Reconsidérer la Nature comme une ressource vitale ou la monumentaliser ? face à un tel dilemme, reste la solution médiane de « l'égologie »

<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ PREEL 3-1/3-2/4-1/4-2 ➤ I.N.R.E.T.S 5-1/5-2 ➤ HALL 16 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1/2-2 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15 	<p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 4-3 ➤ VIARD 10
<p>5 - PARTICIPATION CITOYENNETE OU DÉFICIT DE CITADINITÉ</p>		
<p>Alors que des valeurs comme la solidarité ou l'urbanité font front aux incertitudes d'un monde globalisé, le cœur des citoyens du XXIème siècle balance entre participation active à la vie citoyenne et apathie confortable...</p>		
<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ VELTZ 8 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 ➤ BERTRAND 11-2 	<p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ PREEL 3-1/3-2 ➤ BERTRAND 11-1 ➤ ASCHER 12 ➤ CHALAS 15

CHAPITRE IV

ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Synthèse commentée des scénarios : pages 56 à 65

Grille des hypothèses : pages 66 à 68

Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs: pages 69 et 70

Ce sujet est central dans notre démarche puisqu'il traduit l'influence sur l'espace urbain des différentes tendances constatées dans les autres chapitres. Il s'agit de s'interroger sur le devenir des formes urbaines, mais aussi de s'intéresser aux problèmes liés à la mobilité. L'analyse des **évolutions de l'organisation de l'espace** se décompose donc en quatre thèmes : **l'extension des espaces urbains (1), la recherche de zones homogènes, de polarités et de centralités (2), l'influence de la mobilité et des réseaux sur l'espace (3), et enfin, la croissance de la vitesse et la gestion des déplacements urbains (4).**

1 – Étalement urbain maîtrisé ou non

L'ensemble du monde scientifique admet aujourd'hui que nous serons de plus en plus nombreux à habiter selon un mode de vie urbain, et qu'en conséquence, la croissance des métropoles sera inéluctable. Par contre, la question de la régulation ou de la non régulation de ce phénomène reste très polémique, et c'est pourquoi quatre gradations seront proposées au cours de ce thème.

La première opte pour la non maîtrise de l'étalement urbain (A) ; la deuxième, plus nuancée, parle de partenariat entre acteurs et de coexistence entre armature urbaine ancienne et nouvelles formes de villes (B), tandis que la troisième suggère déjà une intervention plus marquée de la puissance publique pour créer de la cohérence urbaine (C) ; quant à la quatrième, elle explique que seules des actions publiques fortes pourront faire renaître en partie la ville traditionnelle (D).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, le développement de la ville, induit par les progrès des moyens de transport et de communication, semble infini ce qui oblige à penser autrement les notions de distances, de limites géographiques et de déplacements. Pour décrire cette réalité nouvelle d'étalement urbain, certains auteurs, comme F. Ascher, S. Sassen ou encore B. Préel, proposent de dépasser la notion de métropole⁴, et de parler de « mégamétropoles », et plus spécifiquement de « métapoles » (étymologiquement : « ce qui dépasse et englobe la *polis* »). Il s'agit de territoires distendus, discontinus, hétérogènes et « multipolarisés » (cf. F. Ascher, *Métapolis*, op.cit., p. 34).
La tendance générale ici est de dire que la grande ville fonctionne bien et obéit à une organisation harmonieuse, même si, dans ses formes, elle est éclatée et étalée ; elle permet également de poser d'une manière nouvelle des questions essentielles comme le droit à la ville, la mobilité quotidienne etc.
- ◆ **B** : Dans cette seconde gradation, les auteurs estiment toujours, mais de manière un peu plus atténuée, que le retour à la structure urbaine traditionnelle, avec ses quartiers comme espaces de proximité privilégiés, et ses centres ville anciens, est impossible. Par contre, il est nécessaire de faire coexister ces parties existantes avec la nouvelle ville en formation dans les couronnes périurbaines, et donc de prendre en compte les nouveaux comportements des citoyens. A cet effet, les acteurs publics et privés doivent agir ensemble, et c'est ce partenariat qui permettra de faire jouer l'adaptabilité de la ville quels que soient les changements qui peuvent affecter son fonctionnement. Il ne s'agit pas de maîtriser la métapolisation, mais d'inventer de nouveaux projets et de nouvelles manières de travailler de façon à gérer au mieux les mobilités, les communications, et l'environnement urbain.
- ◆ **C** : Cette troisième idée suppose que le rôle de la puissance publique dans la régulation de l'extension urbaine soit beaucoup plus important. Face à une ville de plus en plus fragmentée et diffuse (on parle d'espaces rurbains et suburbains pour marquer la fin des limites ville/campagne), les pouvoirs publics influenceront l'organisation spatiale dans le sens de la cohérence en développant un modèle d'habitat individuel plus maîtrisé, où les quartiers seraient plus socialisés et où les relations de voisinage seraient à nouveau privilégiées (cf. Y. Chalas, Sc. 15).

⁴ Grande agglomération multifonctionnelle de plusieurs centaines de milliers d'habitants et qui entretient des relations économiques avec plusieurs autres agglomérations étrangères.

- ◆ **D** : En poussant plus loin la logique précédente, les auteurs se placent dans une dernière hypothèse qui préconise des politiques publiques fortes pour retrouver une densité civilisante, et une centralité digne du modèle ancien des villes. Ainsi, pour certains auteurs comme B. Préal (Sc.3-2) la circulation dans les centres serait interdite à toute automobile privée à l'exception des mini-voitures électriques louées à la journée, et pour d'autres comme M. Wiel (Sc.14), ce sont les politiques foncières jouant sur la diminution des prix dans les centres villes qui permettront de lutter efficacement contre la « périurbanisation éparpillée ».

1 - ÉTALEMENT URBAIN MAÎTRISÉ OU NON

<p>▪ Le développement de régions urbaines massives implique un étalement de l'urbanisation, une périurbanisation telle que l'on parle de ville sans fin, de territoires flous, et que l'on invente les nouveaux concepts de mégamétropoles et de métropoles sans que les pouvoirs publics interviennent pour autant ; il en résulte une forte croissance des distances parcourues.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ L'armature urbaine traditionnelle est remise en cause, mais elle doit coexister avec la ville en formation dans la couronne périurbaine ; ainsi ville et nature s'interpénètrent et la cité devient adaptable quels que soient les changements qui peuvent affecter son fonctionnement : acteurs publics et privés devront s'entendre pour faire jouer cette adaptabilité de la ville.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Face à l'extension du rurbain diffus et du suburbain, il faut créer des cohérences urbaines et développer un modèle de l'habitat individuel plus régulé par la puissance publique et produisant des quartiers plus socialisés.</p> <p style="text-align: center;">C</p>	<p>▪ La ville idéale doit savoir garder une densité civilisante, et pour faire renaître en partie la ville traditionnelle, la puissance publique interviendra de manière forte : elle limitera les zones ouvertes aux voitures personnelles au profit des piétons, et essaiera de maîtriser la taille des villes par des politiques foncières.</p> <p style="text-align: center;">D</p>
--	---	---	--

Quelques précisions & discussions

Les différentes tendances urbanistiques et sociologiques sont confrontées à un double problème : les urbains sont de plus en plus nombreux, mais aussi de plus en plus dispersés, ce qui complexifie la vision que l'on peut avoir de la ville future. Mais comment faut-il réagir face à cette dilatation de l'habitat et à ces gigantesques développements urbains ? Pour certains chercheurs, comme P. Virilio ou F. Ascher, l'étalement urbain est une chance, pour d'autres, c'est une catastrophe. D'ailleurs, les écologistes ne sont pas sans s'alarmer face à un tel phénomène. Ce type de réflexions a notamment été abordé au cours du colloque de La Rochelle sur « les villes du XXI^e siècle » (19-21 octobre 1998), et des questions comme les processus de mégapolisation, de métropolisation, de métapolisation, de constitution de régions urbaines vont-ils faire ou défaire la société ? Ou faut-il canaliser l'étalement urbain ?, y ont été largement débattues (Cf. synthèse du colloque dans la collection Débats du CERTU, 1999).

Si l'hypothèse A laisse libre cours au développement de l'urbanisation, et se rapproche ainsi des logiques libéralistes évoquées dans les chapitres précédents (cf. Chapitre I, thèmes 1, 2 et 7 ; Chapitre III, thème 1), l'hypothèse B parle d'adaptation et de complémentarité entre nouvelles et anciennes formes de la ville (lien avec l'hypothèse 4-B du chapitre III). Marc Wiel parle d'ailleurs de « transition urbaine », et suggère de canaliser l'étalement autour de gros bourgs périurbains bien équipés. Dans la ville européenne, il est important de ne pas dissocier le politique, du social, et de l'économique. Pour préserver cette culture, nombreux sont ceux qui travaillent à instituer de nouveaux liens avec « les territoires urbains contemporains » de façon à ce que la métropole ne soit pas seulement le support instrumentalisé des flux économiques (Cf. programme du Ministère de l'Équipement intitulé « La ville émergente »).

Cependant, pour arriver à créer de véritables cohérences urbaines, l'hypothèse C estime que le partenariat n'est pas satisfaisant, il est préférable de confier le rôle de régulateur urbain à la puissance publique. Seulement, cette fonction n'est pas toujours facile à assumer quant on voit les difficultés rencontrées par les aménageurs pour maîtriser le développement de l'urbanisation dans l'agglomération parisienne (Cf. Le Monde du 27/06/1998 et du 10/07/1998). De même, les élus locaux peinent à maîtriser la croissance désordonnée de l'habitat pavillonnaire (Cf. Le Monde du 14/11/1998). Pour réorganiser ces extensions urbaines, il serait peut-être nécessaire de produire des quartiers capables d'évoluer, et non pas refermés sur eux-mêmes. Il s'agirait d'espaces socialisés où la centralité émergerait d'une dynamique collective (Cf. notion de « village urbain » traitée dans les thèmes 2-2 et 3 du Chapitre II).

En fait, les régulations possibles sont nombreuses et plus ou moins autoritaires : contraintes sur les déplacements, contractualisation entre les différents niveaux des collectivités locales ; elles peuvent aussi donner lieu à des visions à plus long terme sous forme de politiques globales et volontaristes (par exemple sur l'ensemble des Pays-Bas), ou par des politiques plus sectorielles (par exemple en Allemagne). De plus, il faut savoir qu'on admet généralement deux modèles théoriques : le modèle d'Amsterdam qui représente l'archétype de la ville dense, et le modèle de Johannesburg qui incarne la ville étalée. Mais, ces deux modèles sont à manipuler avec prudence car l'un n'exclut pas l'autre. Par ailleurs, la tendance est au dépassement du débat ville dense / ville étale.

Dans l'émission télévisée « Géopolis » du 1^{er}/08/99, le célèbre architecte Niemeyer évoquait ce problème et expliquait « *la ville devrait être limitée et multipliée, mais pas en perpétuelle expansion* ». L'hypothèse D propose un interventionnisme étatique fort pour arriver à cette ville idéale qui resterait à taille humaine, mais les modes de vie actuels, les nouvelles technologies, la globalisation des économies autorisent-ils une telle évolution ? Comment créer de la centralité et de l'homogénéité dans le monde du XXI^e siècle ? Cette question sera plus amplement traitée dans le thème suivant.

Précisons enfin, que les auteurs choisissent en priorité les hypothèses A et B.

2 - Spécialisation fonctionnelle ou mixité des territoires

En réaction à la formation de territoires urbains de plus en plus flous et diffus, émerge une volonté d'ordre, de maîtrise de l'espace et de distribution urbaine équilibrée. Les trois hypothèses suivantes iront dans ce sens, mais avec des variations dans l'intensité, et dans les moyens utilisés : dans un premier temps, la ville future est considérée comme un vaste agrégat « d'archipels urbains » fonctionnant en autonomie, mais harmonieusement (A), puis, dans un deuxième temps, la notion de mixité fonctionnelle doit être introduite. Elle est présentée comme un moyen indispensable pour une bonne gestion du polycentrisme (B). Enfin, dans la troisième hypothèse, cette même notion est absente ; elle est jugée inefficace face au modèle dominant de cristallisation des espaces : la spécialisation spatiale (C).

- ◆ **A** : Dans ce premier cas, l'espace urbain s'éparpillera « en une ruralité retrouvée utilisant tous les atouts de la technologie » (cf. B. Préel, Sc.3-2) ; autrement dit, on fera l'éloge de la centralité, et la ville battra son plein dans les hypercentres des mégamétropoles. Mais, ce morcellement de territoires s'organise de lui-même harmonieusement, et les espaces spécialisés (espaces de consommation, de tourisme,...) s'orchestrent minutieusement pour former un agrégat d'archipels urbains : J. Viard parle même de « société d'archipel » (Sc.10). Finalement, même dans un contexte d'étalement, la ville arrive à produire spontanément de la convivialité et de l'organisation fonctionnelle.
- ◆ **B** : Ce que montrent les auteurs à travers cette hypothèse, c'est que les choses ne s'organisent pas forcément aussi bien que semble le prétendre l'idée précédente. La recherche de pôles de centralité, et donc d'espaces relativement restreints suppose la mise en œuvre, de préférence par la puissance publique, du principe de mixité fonctionnelle. Ainsi, pour F. Ascher, la polyvalence des activités économiques permettra d'appréhender la ville comme une réalité flexible, de même, « l'urbanisme doit être "agile" et se réaliser à partir de projets urbains » (Cf. *Métapolis*, op.cit., p.116). Il s'agit aussi de promouvoir la mixité sociale en faisant en sorte que les quartiers contiennent une diversité de statut d'occupation et de type de propriétaire (Cf. M. Wiel, Sc.14). Enfin, le développement de nouvelles polarités (multiplexes, centres commerciaux, ...) sera accompagné d'efforts importants sur leur morphologie pour faciliter leur intégration dans leur environnement urbain.
- ◆ **C** : Tous les efforts de bonne gestion de l'éclatement urbain semblent vains au niveau de cette hypothèse : selon les auteurs concernés, la ville ne bénéficiera pas de la mixité des populations et des fonctions, et elle deviendra « un puzzle de ghettos avec des frontières raciales et des miradors » (B. Préel, Sc.3-1 et 4-1). On retrouvera donc un espace urbain hyper spécialisé avec une forte application des théories fonctionnalistes (zoning, grandes opérations urbaines ...), un habitat conçu en grande masse, et un arrière-pays réservé aux activités polluantes (I.N.R.E.T.S, Sc.5-3).

2 - SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE OU MIXITÉ DES TERRITOIRES

▪ L'éclatement urbain se généralise à tel point que l'espace n'est plus qu'une agrégation d'archipels, une vaste agglomération urbaine.

A

▪ La mixité fonctionnelle sur un espace restreint est recherchée et la puissance publique s'attache à gérer des polarités aussi nouvelles que fortes formées autour des parcs d'affaires, des multiplexes, des centres commerciaux de plus en plus intégrés, des villages urbains et même des espaces naturels : le polycentrisme se développera.

B

▪ Vouloir tout mixer est une absurdité car cela n'empêchera pas la spécialisation des espaces, l'individualisation de quartiers et la réservation de l'arrière-pays à des activités polluantes.

C

Quelques précisions & discussions

Précisons, tout d'abord, que l'idée « d'archipels urbains » énoncée dans la première hypothèse (A) a souvent été reprise dans la littérature scientifique dans un vocabulaire qui peut parfois varier : par exemple, F. Ascher et J. Viard parlent de « *villages urbains* » ; M. Wiel, lui, introduit la notion de « grappes de villes » participant à la fonction métropolitaine. Le développement urbain serait alors le résultat d'une agglomération de multiples pôles de centralité. Cette hypothèse A, qui a la préférence de nombreux auteurs, suppose donc une spécialisation des espaces, mais une spécialisation positive, contrairement à l'hypothèse C qui tombe dans les théories fonctionnalistes poussées à l'extrême ; nous sommes dans une sorte de désordre organisé, de chaos urbain créateur et productif. Autrement dit, même si les discriminations et les inégalités existent, elles sont bienfaites. Avec l'hypothèse A, on comprend alors que l'on se trouve dans un contexte de ville libérale (elle s'autorégule ou s'auto-tempère en trouvant de nouveaux équilibres suivant d'autres modalités), et non plus de « ville fordiste » (Cf. F. Ascher, *Métapolis*, op.cit, Chapitre 3, p.81) : la ville obéit aux forces d'un marché qui cultive les différenciations sociales et culturelles.

L'hypothèse B, sans contredire cette vision urbaine, la nuance et rappelle l'importance du rôle des acteurs publics dans la gestion du polycentrisme, et dans la reformulation des notions de proximité et de connexité qui sont complémentaires du principe de mixité. Ainsi, le développement de nouveaux pôles d'attraction, comme les grands centres commerciaux ou de loisirs, grâce à une intervention plus soutenue de la puissance publique, ne doit pas faire oublier le dépérissement économique des centres villes anciens (Cf. Chapitre I, 7-A et 7-B). Beaucoup d'auteurs adhèrent également à cette hypothèse.

Cependant, rien n'empêcherait un brusque retour aux idées fonctionnalistes, même si les auteurs qui envisagent ce scénario sont peu nombreux. On pourrait alors craindre que la ségrégation sous toutes ses formes devienne une règle, et que les territoires soient découpés en zones bien définies, fermées sur elles-mêmes et spécialisées en une ou deux activités majeures (habitat, loisirs, consommation...). Le projet urbain laisserait la place à une planification urbaine rigide et autoritaire. Ajoutons pour finir que l'hypothèse A pourrait facilement se transformer en hypothèse C si la régulation de la ville par les lois du marché se révélerait être un échec.

3 – Libre jeu du couple mobilité-espace ou prégnance de l'organisation spatiale

Pour l'ensemble des auteurs considérés, l'évolution croissante de ces trois notions est indéniable, mais, au cours des quatre hypothèses proposées, nous verrons que les points de vue sur l'encadrement, ou le non encadrement, de la vitesse, de la mobilité et des réseaux divergent : dans une première gradation la course de « l'automobile – aménageur du territoire » et celle de « l'individu – navetteur » atteignent leur vitesse maximale (A) ; dans ces conditions, la deuxième position envisage une dématérialisation de la ville sous l'effet de la prégnance de plus en plus forte des temporalités (B) ; avec la troisième hypothèse le rythme de la course se ralentit et les pouvoirs publics réfléchissent à la mise en place d'une dynamique de dédensification (C) ; enfin, la croissance de la vitesse, de la mobilité et des réseaux est définitivement canalisée dans cette dernière gradation qui s'oriente vers une logique régulatrice forte, en optant pour l'application d'une politique publique globale de la vitesse (D).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, la mobilité sera une donnée essentielle qui lira les individus aux lieux de telle sorte que les flux se feront eux-mêmes espaces et donc modes d'habiter. Pour F. Ascher (Sc. 12), on assistera à l'émergence d'une nouvelle catégorie de migrants : « les navetteurs » (actifs résidants dans des villes hors de bassins d'emplois et d'habitation). C'est ce phénomène qui participera à l'extension des aires urbaines de quotidienneté. Rien n'empêchera la voiture d'être « l'aménageur du territoire », et le mode de déplacement dominant pour longtemps, d'autant plus que les distances domicile-travail ne cesseront de s'accroître. D'une manière plus générale, M. Wiel (Sc.14) parle de « *mobilité facilitée* » pour désigner ce qui rend plus facile et moins coûteux le fait de se déplacer plus vite.
- ◆ **B** : Suivant les mêmes idées mais avec un éclairage différent, cette hypothèse met en avant les concepts de mobilité, de multimodalité, de fluidité et d'accessibilité. Si la « mobilité facilitée » s'accroît, la notion de proximité se distend et chacun aura alors tout le loisir de se composer son propre réseau, et sa propre accessibilité (B. Prél, Sc.4-1 ; J. Lévy, op.cit). Autrement dit, il ne s'agit plus d'appréhender l'espace comme distance, mais de l'étudier sous l'angle du temps : les distances raccourcissent sur le plan temporel alors même qu'elles peuvent rallonger sur le plan spatial. Enfin, l'ultime conséquence des progrès technologiques en matière de communication (développement des autoroutes de l'information et du monde virtuel), et de la multiplication des réseaux de connexions, est la déterritorialisation, ou plus précisément, la dématérialisation de la ville.
- ◆ **C** : A la différence des hypothèses A et B, cette situation prend en compte l'hétérogénéité des vitesses d'échanges – de biens, de personnes et d'information – et les difficultés que cela pose en termes de mise en réseaux, entre territoires différents, et sur un même territoire urbain. La mobilité ne s'imposera pas d'elle-même, et n'évoluera pas partout de la même manière. La question de la gestion de ce phénomène ne sera donc pas à négliger : pour certains, comme M. Wiel (Sc. 14), la dédensification devra être voulue politiquement et s'organiser stratégiquement, tandis que pour d'autres, comme S. Sassen (Sc.9) ou J. Lévy, dédensifier ne suffira pas, les pouvoirs publics auront également intérêt à renforcer et à assouplir le réseau de transport public interurbain. Tous ces éléments auraient pour résultat la création d'une agglomération linéaire d'un type nouveau dont la dynamique serait le couple accessibilité-vitesse.

- ◆ **D** : Comme le démontrent les auteurs étudiés à travers cette dernière hypothèse, seules des mesures autoritaires pourront réguler efficacement la mobilité. M. Wiel (Sc.14) évoque l'idée d'une politique publique globale de la vitesse afin de réduire l'ampleur des problèmes qui se posent dans les grandes aires métropolitaines. Seulement l'instauration de cette politique risque d'être difficile dans la mesure où la vitesse est considérée comme un droit acquis. Par ailleurs, les décisions publiques s'orienteraient vers l'instauration de péages urbains au niveau des centres villes (DRAST, Sc.2-2), voire l'interdiction totale de circuler en automobile individuelle dans ces centres. Par la même occasion, ces mesures permettraient de revaloriser le commerce de proximité et de redonner la priorité aux transports en commun (INRETS, Sc. 5-2).

3 - LIBRE JEU DU COUPLE MOBILITÉ-ESPACE OU PRÉGNANCE DE L'ORGANISATION SPATIALE

<p>▪ L'accroissement de la vitesse, l'augmentation des déplacements de proximité, et la force de la mobilité temporaire professionnelle font de l'individu un « navetteur » et de l'automobile l'aménageur du territoire et le mode de déplacement dominant pour longtemps.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ La notion de proximité se distend au profit des concept de mobilité, de multimodalité, de fluidité et d'accessibilité : l'espace comme distance perd de l'importance au profit du temps ce qui conduit à un développement toujours plus grand des autoroutes de l'information et à une déterritorialisation de la ville.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Etant donné l'hétérogénéité des vitesses d'échanges, et les difficultés de mise en réseaux entre territoires et sur un même territoire urbain, il faut encourager une dynamique de dédensification tout en créant de la ville linéaire et de la desservabilité par les transports en commun : le réseau de transports interurbains doit être souple et solide.</p> <p style="text-align: center;">C</p>	<p>▪ Il est nécessaire de mettre en place une politique globale de la vitesse, d'interdire la circulation en automobile individuelle dans les centres villes, d'instaurer des péages urbains, de donner la priorité aux transports en commun, et enfin de retrouver du commerce de proximité.</p> <p style="text-align: center;">D</p>
---	---	---	---

Quelques précisions & discussions

Avec l'hypothèse A, c'est la ville du « tout automobile » qui se dessine, et elle est donc en relation directe avec le phénomène d'accroissement périurbain autour des villes (Cf. 2-A), et des considérations toutes autres comme « l'américanisation » de nos modes de vie, et de nos habitudes de consommation (Cf. « Culture Mc World » in commentaires du thème 3 du Chapitre III). Il faut savoir qu'aux États-Unis la voiture assure 94 % des déplacements des américains, tous types de déplacements confondus : on parle alors de « drive-in culture ». En Europe, cette culture est cependant moins prégnante, et les européens ne sont pas devenus aussi nomades que les américains. Les Français, par exemple, ne déménagent pas énormément, et préfèrent consacrer l'essentiel de leurs revenus à leur logement. Par ailleurs, cette « mobilité facilitée », pour reprendre les propos de M. Wiel, pose un autre problème : celui de la protection de l'environnement et du syndrome « congestion-pollution » (Cf. Chapitre III, thème 4). A ce propos, on observe, depuis une quinzaine d'années, des évolutions dans les démarches des chercheurs et des experts des transports, ce qui laisse présager un changement dans les pratiques de la mobilité au cours du XXI^e siècle.

Dans cet univers de la voiture et de la multimodalité, seul le temps compte (cf. Chapitre III, thème 3). Les individus profiteront de « la ville au choix » (Cf. Y. Chalas, *La ville émergente*, op.cit) et réinventeront la proximité en fonction des évolutions des modes de vie et des progrès techniques. Autrement dit, le rattachement au territoire ne sera que secondaire, du moins pour ceux qui auront les moyens de « surfer » avec le monde virtuel. On peut en effet se demander si tous les individus auront un égal accès à la nouvelle mobilité (Cf. aussi Chapitre I, thème 2-2), et s'ils auront tous la capacité d'agir en autonomie dans un univers dématérialisé. Que deviendront les relations sociales au sein de cet espace ? Pour P. Virilio, « *l'hyperville sera le siège d'une désintégration sociale potentielle* », et F. Ascher d'ajouter : « *Les pauvres seront ceux qui seront les moins autonomes, ceux qui auront le moins de possibilités de choisir et de s'individualiser au sein de cette ville* » (Supplément du Monde du 26 novembre 1999 / L'Avenir 2000-2099 / 21 questions au XXI^e siècle). Ces questions seront également abordées dans le chapitre suivant sur les « évolutions et ruptures technologiques » (Chapitre V).

En ce qui concerne l'hypothèse C, il faut tout d'abord souligner la forte corrélation qui existe entre hétérogénéité des vitesses d'échanges et désynchronisation de la mobilité (Cf. Chapitre III, 3-B). Quant aux notions de dédensification et de transports interurbains structurants, elles annoncent l'émergence d'un tiers-modèle qui dépasse la traditionnelle dichotomie entre « redensifier la ville et laisser faire l'étalement » ; F. Beaucire parle de « ville linéaire » : « *Le système de transports en commun fonctionnerait par lignes et produirait de l'étirement urbain selon des axes* ». Ce modèle n'est pas sans rappeler la *Ciudad lineal* d'un des premiers spécialistes des transports au XIX^e siècle, l'espagnol Arturo Soria y Mata. Il présente en effet sa Cité linéaire comme « une rue indéfiniment extensible » dont l'axe longitudinal regroupe les voies et réseaux de transports ; ce système spatial répond aux exigences de circulation et d'hygiène, et il permet de « ruraliser la ville et d'urbaniser la campagne ». Précisons que le dispositif urbain de Soria y Mata est organisé comme un ensemble de rues longitudinales et latérales le long de la voie centrale qui reçoit un tramway. Ce modèle urbain a été réalisé notamment à Lille avec le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. A ce sujet, voir aussi les conclusions du séminaire du 18 mars 1999 sur la forme des villes, organisé par le CERTU.

Instaurer une politique publique sur un sujet aussi sensible que la vitesse est un projet bien ambitieux. Cependant, même si sa portée reste symbolique pendant quelques temps, cela ne signifie pas qu'elle sera inefficace. En existant, cette politique aura, en effet, le mérite d'introduire des réflexes et des considérations nouvelles qui formeront peu à peu un langage commun, et seront mieux appropriés par les acteurs concernés. Ainsi, les mesures, même autoritaires, prises dans le sens d'une restriction de la circulation en voiture individuelle, et donc d'une valorisation des transports en commun, seront mieux acceptées et appliquées.

Notons enfin que dans ce thème 3, les auteurs se répartissent équitablement entre les quatre hypothèses.

4- Croissance anarchique des mobilités ou gestion coordonnée des déplacements

Axé sur la notion de transports, ce thème est fortement dépendant du précédent qui abordait de manière plus globale et confondue les concepts de vitesse, de mobilité et de réseaux. L'évolution des déplacements sera envisagée ici selon trois hypothèses : la première déterminera une gestion des transports urbains sur le mode du libéralisme économique (A) ; la deuxième adoptera une position plus progressiste et négociée en matière de politique de déplacement (B) ; la troisième, quant à elle, préférera passer par des mesures étatiques très directives et censées imposer, à court terme, un trafic où la voiture individuelle est exclue en ville (C).

- ◆ **A** : Le souci principal exprimé par les auteurs adhérant à cette hypothèse est de répondre à une demande de mobilité et à un volume croissant de déplacements quotidiens. A cet effet, la meilleure solution serait de modeler les réseaux de transports aériens, autoroutiers et ferrés en fonction des principes de l'économie de marché (Cf. P. Gabe, Sc. 1-1). En conséquence, l'appréhension du territoire serait bouleversée, et de nouvelles dynamiques métropolitaines se grefferaient sur les réseaux anciens : F. Ascher insiste sur la mise en place de transports rapides, de systèmes de plates-formes, « d'effets de tunnel » (disparition des effets de traversée). Il s'agit d'aller plus vite, non seulement pour gagner du temps, mais surtout pour aller plus loin, et mailler toujours davantage le territoire de systèmes réticulaires.
- ◆ **B** : Dans cette situation, les actions ne portent plus sur la demande, mais sur l'offre. Il s'agit, tout d'abord, d'adapter les transports à une ville qui se veut durable en généralisant la voiture électrique individuelle, et les véhicules de livraison non polluants. Ensuite, l'objectif serait d'augmenter l'égalité des chances entre les différents modes de transport en élargissant l'offre de transports alternatifs, et en inventant de nouvelles technologies de gestion du trafic. Aussi sera-t-il primordial de penser l'organisation urbaine et les politiques de déplacements en même temps (M. Wiel, Sc. 14), de travailler sur le partenariat entre acteurs publics et privés, et de s'inspirer des politiques progressistes d'autres pays européens comme l'Allemagne, la Suisse ou encore le Danemark qui favorisent fortement la marche à pieds, la bicyclette et les prestations souples de transports en commun interurbains.
- ◆ **C** : Dans cette troisième perspective, l'Etat est le maître du jeu, et devant l'urgence de la situation – l'accroissement de la circulation automobile augmentant la congestion et portant atteinte au bon fonctionnement économique – il décide d'adopter des stratégies de dissuasions fortes contre le trafic en voiture individuelle : « *La maîtrise de l'automobile a pris valeur de principe et est devenue un moyen d'action* » (P. Gabe, Sc. 1-2). Autrement dit, les plans de transports urbains et interurbains se succèdent, et sont financés par la généralisation du péage urbain et du stationnement payant. Cependant, certains auteurs, comme F. Ascher, estiment que si les mesures dissuasives à l'encontre des déplacements en voitures individuelles axialisent l'urbanisation, elles ne diminuent pas pour autant la mobilité. M. Wiel ajoute que les PDU (Plans de Déplacements Urbains) ne sont pas assez pris en compte dans la couronne périurbaine.

4 - CROISSANCE ANARCHIQUE DES MOBILITÉS OU GESTION COORDONNÉE DES DÉPLACEMENTS

- L'économie de marché modèle les transports aériens, ferrés et autoroutiers, et les nouvelles dynamiques métropolitaines – transports rapides, systèmes de plate-forme, « effets tunnel » (disparition des effets de traversée) – viennent se greffer sur les réseaux anciens : il s'agit de répondre à une demande et un volume croissants de déplacements quotidiens.
- Les distances de ces déplacements augmentent vite : il s'agit d'aller plus vite non seulement pour gagner du temps mais surtout pour aller plus loin.

A

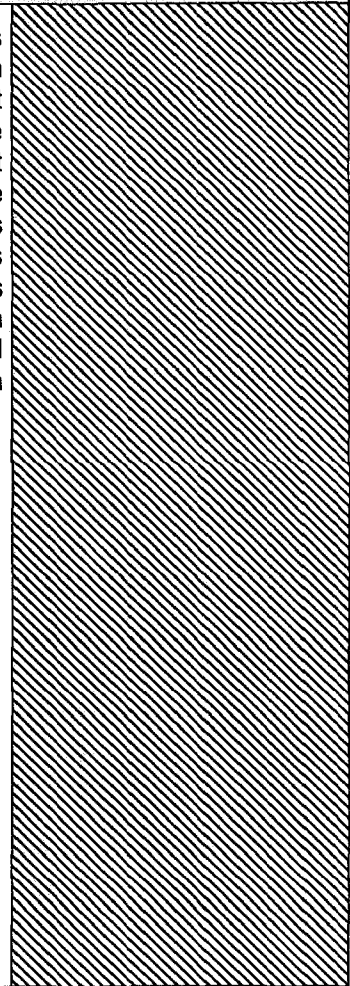
▪ Face à cette situation où la voiture prend une place croissante, tous les acteurs, publics comme privés, sont prêts à prendre des mesures pour encourager les transports non motorisés, et prendre exemple sur les politiques menées par les pays les plus progressistes tels l'Allemagne, la Suisse et le Danemark, qui favorisent fortement la marche à pieds, la bicyclette et les transports publics.

▪ La voiture électrique et les véhicules de livraison non polluants et adaptés à la vie urbaine seront les grands vainqueurs des déplacements en ville ; il s'agit aussi d'augmenter l'égalité des chances entre les différents modes de transports en élargissant l'offre de transports alternatifs, et en développant de nouvelles technologies de gestion du trafic.

B

▪ L'Etat adopte des stratégies de dissuasion contre la voiture individuelle, et impose même des plans de transports urbains et interurbains financés par le stationnement et les péages urbains, mais ces mesures dissuasives ou autoritaires ne diminuent nullement la mobilité, et les PDU sont mal pris en compte dans la couronne périurbaine.

C



Quelques précisions & discussions

L'hypothèse A est à rapprocher du thème du libéralisme économique développé dans le premier chapitre (Thème 1) et de l'idée A du thème 1 traitée précédemment dans ce quatrième chapitre. Les lois du marché permettront d'égaliser offre et demande de mobilité. Seulement, les villes, situées au cœur des réseaux de transports aériens, autoroutiers et ferrés au service de l'économie libérale, se développeront au détriment de celles qui apparaissent comme périphériques même si elles sont à proximité d'un centre urbain.

Dans l'hypothèse B, la logique libérale n'est pas si loin puisqu'il est question de pratiquer une politique de l'offre, mais, dans cette situation, on ne s'en remet pas uniquement aux lois du marché : une large place est laissée à la négociation entre acteurs publics et acteurs privés, de façon à ce que chacun y trouve son intérêt. Cette démarche permet de ne pas réduire les déplacements à une simple « guerre des modes » (M. Wiel, Sc.14), et d'agrèger mobilité quotidienne et mobilité longue. Elle revêt donc une dimension globale qui ne doit cependant pas faire oublier la nécessité d'une meilleure connaissance des comportements des ménages par des recherches plus segmentées.

Enfin, il pourrait être enrichissant de s'intéresser à des pays comme la Suisse et l'Allemagne dont toutes les mesures publiques visent, avec plus ou moins d'efficacité, à limiter la place de l'automobile dans la ville agglomérée, en s'appuyant pour partie sur la politique d'aménagement du territoire. Ces exemples montrent que les stratégies drastiques évoquées par l'hypothèse C peuvent être payantes (par exemple adopter une politique de stationnement qui irait jusqu'à la révision du P.O.S), à condition que ce ne soit pas la seule philosophie d'action. La réussite des politiques de déplacement dépend de la diversité des moyens utilisés, mais surtout, de la cohérence de l'action qui doit savoir faire de savants mélanges entre monde privé et monde public, politique libérale et politique dirigiste.

Toujours est-il que les hypothèses B et C de ce thème sont incompatibles avec les idées A et B du sujet précédent traitant de la croissance de la vitesse, de la mobilité et des réseaux. Par contre la position C du thème 4 est en parfaite correspondance avec la situation D du thème 3.

Pour terminer, notons que les hypothèses A, B, et C sont défendues assez équitablement par les auteurs concernés.

CHAPITRE IV : ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE

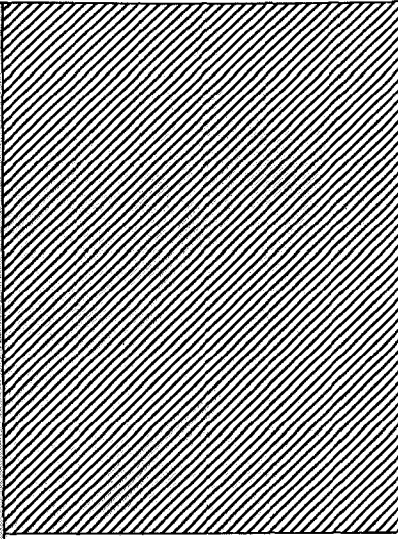
1 - ÉTALEMENT URBAIN MAÎTRISÉ OU NON

De l'urbanisation diffuse et non maîtrisée, à la volonté de réguler plus ou moins autoritairement l'éparpillement urbain

<p>▪ Le développement de régions urbaines massives implique un étalement de l'urbanisation, une périurbanisation telle que l'on parle de ville sans fin, de territoires flous, et que l'on invente les nouveaux concepts de mégamétropoles et de métapoles sans que les pouvoirs publics interviennent pour autant ; il en résulte une forte croissance des distances parcourues.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ L'armature urbaine traditionnelle est remise en cause, mais elle doit coexister avec la ville en formation dans la couronne périurbaine ; ainsi ville et nature s'interpénètrent et la cité devient adaptable quels que soient les changements qui peuvent affecter son fonctionnement : acteurs publics et privés devront s'entendre pour faire jouer cette adaptabilité de la ville.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Face à l'extension du rurbain diffus et du suburbain, il faut créer des cohérences urbaines et développer un modèle de l'habitat individuel plus régulé par la puissance publique et produisant des quartiers plus socialisés.</p> <p style="text-align: center;">C</p>	<p>▪ La ville idéale doit savoir garder une densité civilisante, et pour faire renaître en partie la ville traditionnelle, la puissance publique interviendra de manière forte : elle limitera les zones ouvertes aux voitures personnelles au profit des piétons, et essaiera de maîtriser la taille des villes par des politiques foncières.</p> <p style="text-align: center;">D</p>
---	---	---	--

2 - SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE OU MIXITÉ DES TERRITOIRES

De l'aggrégation « d'archipels urbains » à la spécialisation abusive des espaces, en passant par la gestion de polarités nouvelles grâce au principe de mixité fonctionnelle

<p>▪ L'éclatement urbain se généralise à tel point que l'espace n'est plus qu'une agrégation d'archipels, une vaste agglomération urbaine.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ La mixité fonctionnelle sur un espace restreint est recherchée et la puissance publique s'attache à gérer des polarités aussi nouvelles que fortes formées autour des parcs d'affaires, des multiplexes, des centres commerciaux de plus en plus intégrés, des villages urbains et même des espaces naturels : le polycentrisme se développera.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Vouloir tout mixer est une absurdité car cela n'empêchera pas la spécialisation des espaces, l'individualisation de quartiers et la réservation de l'arrière-pays à des activités polluantes.</p> <p style="text-align: center;">C</p>	
--	--	--	---

3 - LIBRE JEU DU COUPLE MOBILITÉ - ESPACE OU PRÉGNANCE DE L'ORGANISATION SPATIALE

D'un espace urbain désorganisé voire dématérialisé par la croissance des trois matrices que sont la vitesse, la mobilité et les réseaux d'information, à l'encouragement d'une dynamique de dédensification, et à la mise en place d'une politique globale de la vitesse.

<p>▪ L'accroissement de la vitesse, l'augmentation des déplacements de proximité, et la force de la mobilité temporaire professionnelle font de l'individu un « navetteur » et de l'automobile l'aménageur du territoire et le mode de déplacement dominant pour longtemps.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ La notion de proximité se distend au profit des concepts de mobilité, de multimodalité, de fluidité et d'accessibilité : l'espace comme distance perd de l'importance au profit du temps ce qui conduit à un développement toujours plus grand des autoroutes de l'information et à une déterritorialisation de la ville.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Etant donné l'hétérogénéité des vitesses d'échanges, et les difficultés de mise en réseaux entre territoires et sur un même territoire urbain, il faut encourager une dynamique de dédensification tout en créant de la ville linéaire et de la desservabilité par les transports en commun : le réseau de transports interurbains doit être souple et solide.</p> <p style="text-align: center;">C</p>	<p>▪ Il est nécessaire de mettre en place une politique globale de la vitesse, d'interdire la circulation en automobile individuelle dans les centres villes, d'instaurer des péages urbains, de donner la priorité aux transports en commun, et enfin de retrouver du commerce de proximité.</p> <p style="text-align: center;">D</p>
---	--	---	---

4 - CROISSANCE ANARCHIQUE DES MOBILITÉS OU GESTION COORDONNÉE DES DÉPLACEMENTS

D'une gestion des déplacements urbains sur le mode du libéralisme, à une intervention étatique forte en faveur du trafic individuel non motorisé, en passant par l'adoption de politiques de transport négociées et plus progressistes

■ L'économie de marché modèle les transports aériens, ferrés et autoroutiers, et les nouvelles dynamiques métropolitaines - transports rapides, systèmes de plate-forme, « effets tunnel » (disparition des effets de traversée) - viennent se greffer sur les réseaux anciens : il s'agit de répondre à une demande et un volume croissants de déplacements quotidiens.

■ Les distances de ces déplacements augmentent vite : il s'agit d'aller plus vite non seulement pour gagner du temps mais surtout pour aller plus loin.

A

■ Face à cette situation où la voiture prend une place croissante, tous les acteurs, publics comme privés, sont prêts à prendre des mesures pour encourager les transports individuels non motorisés, et prendre exemple sur les politiques menées par les pays les plus progressistes tels l'Allemagne, la Suisse et le Danemark, qui favorisent fortement la marche à pieds, la bicyclette et les transports publics.

■ La voiture électrique et les véhicules de livraison non polluants et adaptés à la vie urbaine seront les grands vainqueurs des déplacements en ville ; il s'agit aussi d'augmenter l'égalité des chances entre les différents modes de transports en élargissant l'offre de transports alternatifs, et en développant de nouvelles technologies de gestion du trafic.

B

■ L'Etat adopte des stratégies de dissuasion contre la voiture individuelle, et impose même des plans de transports urbains et interurbains financés par le stationnement et les péages urbains, mais ces mesures dissuasives ou autoritaires ne diminuent nullement la mobilité, et les PDU sont mal pris en compte dans la couronne périurbaine.

C

CHAPITRE IV : ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE

1 - ÉTALEMENT URBAIN MAÎTRISÉ OU NON

De l'urbanisation diffuse et non maîtrisée, à la volonté de réguler plus ou moins autoritairement l'éparpillement urbain

<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 4-1/3-2 ➤ I.N.R.E.T.S 5-1/5-3 ➤ MONGIN 7 ➤ SASSEN 9 ➤ ASCHER 12 ➤ PORTZAMPARC 17 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-1/4-2 ➤ VELTZ 8 ➤ VIARD 10 ➤ ASCHER 12 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15 	<p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ MONGIN 7 ➤ CHALAS 15 ➤ PORTZAMPARC 17 	<p>D</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-2/4-2 ➤ I.N.R.E.T.S 5-2 ➤ WIEL 14
<p>2 - SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE OU MIXITÉ DES TERRITOIRES</p> <p>De l'agrégation « d'archipels urbains » à la spécialisation abusive des espaces, en passant par la gestion de polarités nouvelles par le principe de mixité fonctionnelle</p>			
<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-2/4-15-2 ➤ I.N.R.E.T.S ➤ MONGIN 7 ➤ VIARD 10 ➤ WEBBER 13 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-3 ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ PREEL 3-2/4-1 ➤ ASCHER 12 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15 ➤ HALL 16 	<p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ PREEL 3-1/4-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-3 	

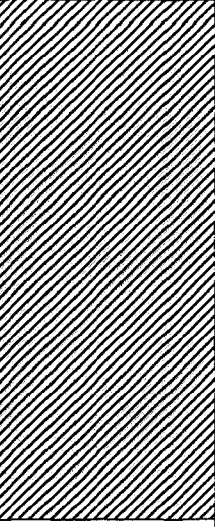
3 - LIBRE JEU DU COUPLE MOBILITÉ - ESPACE OU PRÉGNANCE DE L'ORGANISATION SPATIALE

D'un espace urbain désorganisé voire dématérialisé par la croissance des trois matrices que sont la vitesse, la mobilité et les réseaux d'information, à l'encouragement d'une dynamique de dédensification, et à la mise en place d'une politique globale de la vitesse.

<p>➤ D.R.A.S.T 2-1 / 2-2 ➤ PREEL 3-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-1 / 5-3 ➤ MONGIN 7 ➤ VIARD 10 ➤ ASCHER 12 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15</p> <p>A</p>	<p>➤ GABE 1-2 ➤ PREEL 4-1 ➤ ASCHER 12 ➤ WEBBER 13 ➤ CHALAS 15 ➤ PORTZAMPARC 17</p> <p>B</p>	<p>➤ GABE 1-1 ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-3 ➤ VELTZ 8 ➤ SASSEN 9 ➤ WEBBER 13 ➤ WIEL 14</p> <p>C</p>	<p>➤ GABE 1-2 ➤ D.R.A.S.T 2-1 / 2-2 ➤ PREEL 3-2 / 4-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-2 ➤ WIEL 14 ➤ HALL 16</p> <p>D</p>
--	--	--	---

4 - CROISSANCE ANARCHIQUE DES MOBILITÉS OU GESTION COORDONNÉE DES DÉPLACEMENTS

D'une gestion des déplacements urbains sur le mode du libéralisme, à une intervention étatique forte en faveur du trafic non motorisé, en passant par l'adoption de politiques de transport négociées et plus progressistes

<p>➤ GABE 1-1 ➤ PREEL 4-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-2 ➤ ASCHER 12</p> <p>A</p>	<p>➤ GABE 1-1 ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ WIEL 14 ➤ HALL 16</p> <p>B</p>	<p>➤ GABE 1-2 ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ PREEL 3-2 ➤ ASCHER 12 ➤ WIEL 14</p> <p>C</p>	
---	---	---	---

CHAPITRE V

ÉVOLUTIONS ET RUPTURES TECHNOLOGIQUES

Synthèse commentée des scénarios : pages 72 à 78

Grille des hypothèses : page 79

Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs : page 80

Si les questions démographiques, socio-culturelles, économiques et spatiales sont nécessaires à l'appréhension prospective de la ville, elles ne sont pas suffisantes car elles ne prennent pas assez en compte les apports des progrès techniques et technologiques, qui sont pourtant une des conditions majeures de leur développement. Ce chapitre V, consacré aux « **évolutions et ruptures technologiques** », permettra de combler cette lacune. Il se décomposera en trois thèmes analysant successivement « **La croissance des nouvelles technologies et leurs applications variées** » (1), « **la diffusion plus ou moins homogène des NTIC** » (2), et enfin, « **les méfaits et insuffisances de ces technologies modernes** » (3).

1 - Croissance forte ou limitée des NTIC

Ce thème établit un simple constat des fulgurantes avancées technologiques présentes et à venir. Mais il faut ajouter que la cause essentielle de ces avancées est due à une innovation majeure: l'invention du codage numérique. Ce premier sujet montre que si l'information et la communication sont devenues les vecteurs les plus cruciaux pour le développement du monde urbain (A), certaines NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) restent confuses dans leur définition et leur utilisation (B).

- ◆ **A** : Le déploiement simultané des différents médias de communication, et la formidable expansion d'Internet produiront, selon cette première hypothèse, un foisonnement de technologies et de téléservices. Les nouveaux réflexes des individus, outre celui du téléphone mobile, se forgeront autour de la propagation, et de l'utilisation étendue dans presque tous les domaines de la vie, de la télématique, du télétravail (avec l'instauration de bureaux de voisinage), de la téléconférence (remplaçant la réunion avec présence personnelle), et du commerce électronique. Ainsi, B. Préel, dans son songe sur « la mosaïque des paroisses » (Sc. 3-1) décrit la situation suivante : *« En l'espace d'une année, les écrans du téléachat, des bornes multimédia, et des guichets automatiques inondèrent les paroisses exurbaines. La vente par correspondance et la société Télémarket raflèrent la mise, plaçant définitivement hors marché les commerces urbains écrasés par le coût de leurs locaux et de leur personnel. »*

- ◆ **B** : Tous ces progrès technologiques, et ces expansions de téléservices, finiront par former un paysage relativement brouillé où s'entrecroiseront des réseaux divers et variés : réseaux câblés, réseaux virtuels, réseaux satellitaires, réseaux Internet et intranet, communautés professionnelles et ressources culturelles ou éducatives mises en réseaux, réseaux administratifs, etc. Cette hypothèse B introduit donc l'idée de confusion dans l'utilisation des NTIC. Cependant, certains auteurs, comme F. Ascher, l'INRETS, ou P. Veltz, vont plus loin en affirmant que certaines technologies nouvelles, dont le télétravail et les téléactivités personnelles, n'auront pas le succès attendu. Dans ces conditions, les acteurs publics et privés seront de plus en plus nombreux à vouloir freiner la croissance des télécommunications dans certains domaines : travail, passation de marché et de pouvoirs, réorganisations institutionnelles et administratives ...

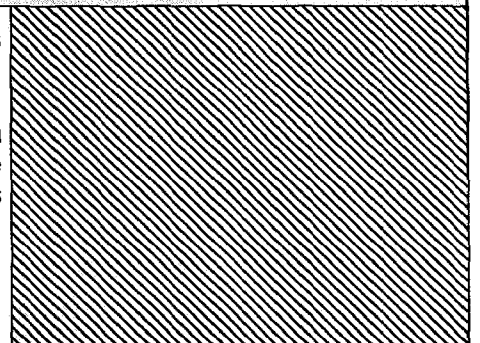
1 - CROISSANCE FORTE OU LIMITÉE DES NTIC

▪ Le fort développement du télétravail et des téléconférences, l'expansion du commerce électronique et du téléphone mobile, l'avènement de la télématique et de la télélectronique confirment l'extraordinaire croissance du multimédia et des télécommunications en général : l'information est devenue la matière première la plus cruciale.

A

▪ Certaines NTIC n'ont pas le succès attendu et restent assez confuses dans leur définition et dans leur utilisation (télétravail ; téléactivité personnelle...) à tel point que certains préféreraient mettre un frein à la croissance des télécommunications.

B



Quelques précisions & discussions

Chaque année, en matière de recherche scientifique et technique, apparaissent des termes nouveaux : scanner, microprocesseur, biotechnologie..., qui nous deviennent immédiatement familiers. Il s'agit là d'un signe parmi d'autres de la rapidité de l'évolution technique décrite dans l'hypothèse A. Les auteurs estiment que l'essentiel des nouvelles avancées technologiques au XXI^e siècle seront : le développement de l'informatique, de la robotique, des autoroutes de l'information, et de la télématique c'est-à-dire l'ensemble des techniques et services qui combinent les moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications, et dont le codage numérique est la base. Pour autant, il ne faut pas oublier les progrès qui sont réalisés en matière de découvertes médicales notamment, les recherches sur le génome humain, ni ceux concernant les nouveaux matériaux.

Toutes ces évolutions déterminantes sont liées à des problématiques culturelles (recherche incessante d'un confort toujours amélioré), économiques (marché des nouvelles technologies, investissements pour l'innovation...), environnementales (développement durable, cf. chapitre III, thème 4 sur la qualité de vie), et sécuritaires (nouvelles technologies de surveillance, cf. Chapitre II, thème 2-3 sur la « violence urbaine »). Le fonctionnement des espaces et des bâtiments urbains du futur différeront donc beaucoup des pratiques actuelles : postes de télétravail, acoustique active corrigeant les bruits extérieurs ou ambiants, capteurs faisant appel aux biotechnologies, équipements domestiques d'autodiagnostic médical, gestion préventive des défauts de fonctionnement etc. Rappelons également que le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics reste primordial, car il leur appartient de créer un environnement favorable à l'innovation (cf. *L'Annuaire des technologies clés*, 448 p, Editions du secrétariat d'Etat à l'industrie).

Certains scientifiques, comme le britannique Hugo de Garis, vont plus loin dans les extrapolations et prévoient que des « Intellects artificiels » (*Artificial intellects*) aux capacités démesurées risquent un jour de menacer l'espèce humaine. Pour H. de Garis, en entrant dans la nano-technologie, on inventera des machines massivement intelligentes qu'il baptise « Artilects ». La question majeure des hommes politiques au XXI^e sera alors celle-ci : « L'humanité doit-elle ou non construire les « artilects » ? (cf. *Le Monde* du 9/11/1999). Cependant, d'autres chercheurs, comme Jean-Gabriel Ganascia (directeur de la cellule Sciences de la Cognition au CNRS), critiquent cette vision de la science de l'intelligence artificielle, puisque dans tous les cas, « *l'ordinateur en tant que modèle, joue un rôle d'intermédiaire et de pivot ; il ne saurait donc être question de le voir prendre son autonomie pour nous déposséder de nous-même* » (Cf. *Le Monde* du 3/12/1999, p.19).

Le déploiement rapide et varié des nouvelles technologies pose la question du « seuil de tolérance technologique » au-delà duquel, les réactions contre le bouleversement des habitudes deviendrait trop fortes. En effet, l'hypothèse B, en soulignant l'idée de confusion dans l'utilisation des NTIC et en jetant le doute sur le succès à venir de certaines nouvelles technologies, rappelle que le progrès technique ne résout rien à lui seul s'il n'est pas accompagné du développement de l'homme sur le plan philosophique et moral (sur l'idée de confusion, voir aussi le dossier sur les NTIC proposé par la revue *Pouvoirs Locaux* n°41 de février 1999 : p. 47, article intitulé « Accélération du temps et tourbillon des zappeurs »). D'où l'importance de disposer, dès maintenant, d'une formation et d'une information de qualité, et d'interpeller les responsables de l'éducation et des médias. Parallèlement au développement des NTIC, il faut faire évoluer les pratiques de formation. Ainsi, J. Bahry, directeur du CESI (organisme de formation professionnelle), explique : « *Alors qu'aujourd'hui, la valeur ajoutée des organismes de formation est dégagée par le face à face pédagogique, demain, elle résidera dans l'ingénierie de services comme le tutorat ou le coaching* ».

Notons que dans ce premier thème, les auteurs se répartissent également entre les hypothèses A et B.

2 - Généralisation des NTIC ou hétérogénéité de leur diffusion

Après avoir constaté l'inexorable ascension des NTIC dans le monde urbain, il convient de juger de leur bien-fondé, et de leurs apports à la collectivité. La première hypothèse vantera les mérites des NTIC en matière de gestion des déplacements, d'accès à la mobilité, de productivité et de transparence (A), tandis que la deuxième regrettera la tendance à l'indifférenciation entre les espaces et entre les domaines d'activités induites par les nouvelles technologies (B).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, grâce aux NTIC et à l'expansion des nouveaux services et des télé-services, le travail, les loisirs et même le commerce feront leur entrée dans la maison : généralisation du télétravail, du télécommerce, de la vente par correspondance, et des services de livraison à domicile, offre assez large de loisirs informatisés etc. En conséquence, un certain nombre de trajets privés pour les achats deviendront superflus, et le télétravail entraînera le désengorgement du trafic. Des gains en liberté, en temps, en argent et en transparence seront ainsi réalisés. De plus, la télématique permettra d'instaurer « un système de régulation du trafic assez étendu s'appliquant aussi bien à la ville que pour les liaisons interurbaines » (Cf. D.R.A.S.T, Sc. 2-2). De fait, l'innovation technologique, en parfaite adéquation avec une nouvelle organisation du travail générera un cercle vertueux de la productivité (investissements – innovations – profits).

- ◆ **B** : Plus sceptique que la précédente sur les prétendues vertus des NTIC, cette deuxième idée, si elle ne nie pas le fait que les NTIC sont de puissants outils pour rendre la ville plus praticable, insiste sur les difficultés d'organisation et de gestion de la vie urbaine quotidienne : les types d'activités se confondent, les frontières entre monde professionnel et monde privé disparaissent, et l'espace s'indifférencie. Ce vaste mélange des genres n'empêchera, ni les disparités dans les relations entre urbains (Cf. Sc.13 : « les formes spatiales de leurs interactions sont de moins en moins liées à des lieux de résidence ou de travail, de moins en moins marquées par les traits unifocaux qui caractérisaient les anciennes villes »), ni le maintien de certaines formes de travail héritées du XIX^e siècle (Cf. S. Sassen, Sc. 9). Enfin, F. Ascher signale que les NTIC recomposeront des espaces urbains et ruraux, mais elles n'engendreront pas « une dispersion généralisée des hommes et des activités » (Cf. Sc. 12). N'oublions pas non plus que les vertus et le développement des NTIC ne sont pas innés : ils dépendront encore longtemps des dynamiques socio-économiques, et de la concentration urbaine.

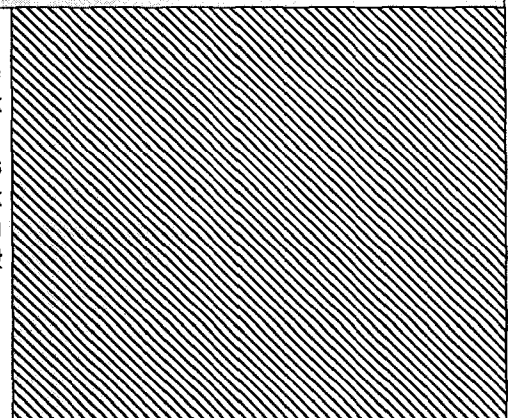
2 - GÉNÉRALISATION DES NTIC OU HÉTÉROGÉNÉITÉ DE LEUR DIFFUSION

▪ D'une manière générale, les NTIC font entrer la ville, le travail, les loisirs et même le commerce dans la maison (généralisation du télécommerce et des services de livraison à domicile), ce qui permet de diminuer les déplacements, d'accroître l'égalité des chances d'accès à la mobilité, et d'augmenter la productivité ainsi que la liberté et la transparence.

A

▪ La liberté de communication augmente, les frontières entre le professionnel et le privé, le bureau et la maison s'effacent, et l'espace tend à s'indifférencier mais les interactions entre les urbains sont disparates, et les formes de travail héritées du XIX^e siècle n'ont pas totalement disparu.

B



Quelques précisions & discussions

Selon l'hypothèse A, les nouvelles technologies, reliées entre elles par des réseaux hyper performants, ont favorisé le développement de nouvelles unités de production et de vie (télétravail, téléservices, notion « d'entreprise éclatée »...cf. Chapitre I, 2-A). En aidant ainsi à la décentralisation, elles permettront de résoudre les problèmes d'aménagement posés par l'hypertrophie des mégapoles : pollution, bruit, multiplication des trajets domicile-travail, gaspillage de l'espace rural, transports en commun déficitaires...(se reporter au chapitre IV sur « L'organisation de l'espace »). A ce propos, de nombreux rapports officiels ont dressé des scénarios d'évolution et servi à la construction de politiques publiques. Citons celui de M. Delebarre intitulé « Villes et Technologies nouvelles », celui de S. Nora et A. Minc sur « l'informatisation de la société », ou encore celui de G. Théry pour qui « l'effacement des distances grâce aux autoroutes de l'information va réduire l'intérêt de concentrer acteurs et activités dans un même lieu géographique, et celui de se rapprocher des grandes agglomérations pour accéder à des services de qualité ».

Mais, l'informatisation a également eu des effets indirects liés à la rationalisation des modes de gestion : les collectivités locales sont ainsi devenues des partenaires à part entière de l'administration centrale et l'intercommunalité a été favorisée (Cf. Chapitre VI, thème 3). Sur le plan de l'organisation interne des services communaux, l'informatique a constitué un nouveau régulateur. Par exemple, la ville de Parthenay, grâce à son expérience de « ville numérisée », a réussi à construire une véritable compétence de gestion et de négociation de projets complexes (Cf. p.82, Pouvoirs Locaux N°41, op.cit.).

L'hypothèse A souligne que les NTIC sont un moteur puissant pour le développement économique. Si l'on prend le cas particulier du commerce électronique, on constate que de plus en plus de villes commencent à s'investir sérieusement dans ce type d'activités. Par exemple, l'Institut Méditerranéen de téléactivité développe depuis presque deux ans le concept de « pépinière virtuelle d'entreprises pour le commerce électronique » qui a pour but d'aider à la diffusion de projets marchands sur Internet. Par ailleurs, mis à part F. Beaucire et J. Levy, les auteurs concernés ne parlent pas d'un autre avantage lié aux NTIC : la création d'un espace convivial artificiel (système de communication basé sur un dispositif du « tous vers tous »), et la lutte contre la déliquescence des pratiques citoyennes (nombreux projets sur la démocratie directe aux Etats-Unis ; Cf. A. Beamish, *Communities On-Line : communities based Computer Network*, Master in City Planning, 1995).

Le cyberspace – milieu de communication ouvert par l'interconnexion mondiale des ordinateurs – accompagne le développement de tous les types de transports et la banalisation des voyages de tourisme (Cf. Chapitre IV, thème 3 et 4). L'ordinateur portable, le téléphone mobile et la connexion sans fil à Internet prouvent que la croissance de la mobilité physique est indissociable du perfectionnement des moyens de communication.

Enfin, selon Pierre Lévy, professeur à l'université du Québec, la maîtrise des technologies intellectuelles favorise le développement et l'entretien du processus d'intelligence collective : grâce au support numérique, nos capacités cognitives sont non seulement augmentées, mais aussi largement publiques et partageables (cf. son ouvrage : *Les technologies de l'intelligence, l'avenir de la pensée à l'ère informatique*, Seuil, Paris, 1993). Notons que les auteurs étudiés n'abordent pas ce sujet dans leurs ouvrages.

Dans l'hypothèse B, les auteurs ont voulu montrer que les vertus des NTIC étaient parfois à double tranchant. D'une part, elles s'inscrivent dans une dynamique d'émergence de nouveaux territoires qui complexifient les modalités de gestion urbaine. D'autre part, l'avènement du cyberspace crée une situation de désintermédiation : les frontières physiques politiques, culturelles, et professionnelles s'effacent, ce qui facilite la transparence des informations, mais soulève aussi des questions quant aux dangers de la mal information et de la désinformation, dans la mesure où les manipulations de données seront facilitées (à travers ses idées de confusion et de complexification liées aux NTIC, l'hypothèse B se rapproche de la position 1-B de ce cinquième chapitre). Pour finir, il convient de rappeler les propos de S. Sassen (Sc.9) qui dit que : " *La conception dominante semble être que la télématique efface la nécessité d'une infrastructure traditionnelle* ". En fait, " *l'ironie de l'ère électronique actuelle est que les plus anciennes notions de régions et que les plus anciennes formes d'infrastructures re-émergent comme éléments essentiels pour les secteurs économiques clés* ».

Signalons que les auteurs se partagent également entre les hypothèses A et B.

3 – Méfaits des NTIC ou gestion cohérente de leurs potentialités

Le développement des nouvelles technologies n'a pas que des côtés positifs, il présente aussi des risques pour la société, l'économie et l'espace. Si la révolution de l'information apporte l'omniscience et l'omniprésence à ceux qui la côtoient, elle ne répond pas toujours aux besoins et aux aspirations des individus. Ce dernier thème présentera trois hypothèses : la première présente les aspects les plus négatifs, et estime que les NTIC ont des méfaits sociaux, économiques et spatiaux non négligeables (A) ; la deuxième, plus modérée, insiste sur les inégalités qu'elles génèrent, et sur les faux avantages qu'elles recouvrent en termes de déplacements (B) ; enfin, la troisième invite la puissance publique à corriger les défauts des NTIC : celle-ci intervient pour maîtriser les dangers et combler les lacunes des NTIC (C).

- ◆ **A** : Dans cette hypothèse, les auteurs montrent que les NTIC auront de graves méfaits sociaux car elles conduiront à la déshumanisation des rapports sociaux, faute d'avoir su préserver les principes de communicabilité et de contacts directs entre les individus. En parallèle, la généralisation des NTIC risque de s'accompagner d'une nouvelle forme de marginalisation sociale entre ceux qui auront accès aux systèmes informatiques et ceux qui n'y auront pas accès faute de moyens financiers, de problèmes liés à l'éducation, à la culture... Au niveau économique, les différents secteurs d'activités seront de plus en plus équipés technologiquement, et donc autonomisés en majeure partie, ce qui obligera à la suppression de nombreux emplois. Enfin, l'espace ne sera pas effacé par les NTIC, et ces dernières accentueront les déséquilibres territoriaux à l'échelle nationale comme à l'échelle mondiale : dans la pratique, les coûts d'accès aux nouvelles technologies, et leur mise à jour permanente feront que les métropoles régionales et mondiales garderont toujours une longueur d'avance.
- ◆ **B** : Plus nuancée quant aux effets néfastes des NTIC, et plus à l'écoute des attentes des individus, cette position B ne parle pas des méfaits, mais plutôt des insuffisances des NTIC. D'une part, elle stipule que le développement des télécommunications ne s'accompagnera pas d'une diminution des déplacements, mais, au contraire, de leur accroissement, et ce pour diverses raisons : les besoins en communication grandissent plus vite que l'offre en moyens de communication, les NTIC ne peuvent pas communiquer toutes les informations, les transports de marchandises augmentent etc. D'autre part, cette hypothèse envisage l'idée selon laquelle les individus éprouveront une certaine lassitude à l'égard du multimédia : *plus les moyens de communication se développeront et se diversifieront, « plus les citoyens chercheront ailleurs ce qui pourrait provoquer leur émotion » (Ascher, Sc.12).*
- ◆ **C** : Face aux méfaits sociaux, économiques et spatiaux des NTIC, et compte tenu de leurs insuffisances, cette hypothèse C considère qu'il est du rôle, et même du devoir de l'Etat d'intervenir pour maîtriser et réguler les évolutions technologiques. Les individus prendront également leurs responsabilités, et tenteront de retrouver une forme de communicabilité directe, ce qui ne devrait pas s'avérer trop difficile puisque, selon P. Hall (Sc. 16), *« la croissance des échanges d'information apportera avec elle de plus en plus le besoin de face à face ».*

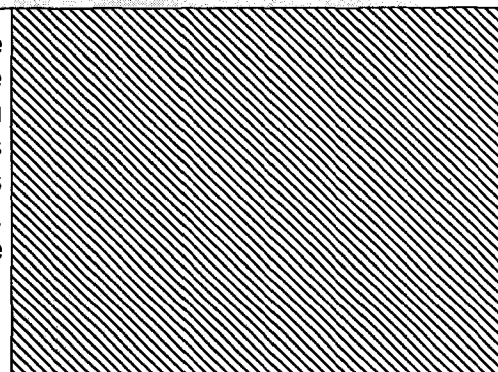
3 - MÉFAITS DES NTIC OU GESTION COHÉRENTE DE LEURS POTENTIALITÉS

▪ Les NTIC ont des méfaits sociaux (incommunicabilité et déshumanisation des rapports sociaux, ...), économiques (pertes d'emplois...) et spatiaux (amplification des différences et refaçonnements géographiques, métropoles mondiales toujours favorisées...).

A

▪ Le développement des NTIC ne s'accompagne pas toujours d'une baisse de leur coût d'accès ou du nombre de déplacements effectués par les individus, et plus les médias audiovisuels envahissent le quotidien, plus les citoyens cherchent ailleurs ce qui pourrait provoquer leur émotion.

B



Quelques précisions & discussions

Les dangers des nouvelles technologies se focalisent en général sur le « bluff » technologique, la production d'un monde invivable, la prolifération perverse de la technologie et la déshumanisation des rapports sociaux... C'est l'image repoussoir du « Big Brother » décrit par G. Orwell dans son célèbre 1984 qui hante les esprits. Ces menaces technologiques, même si elles apparaissent un peu exagérées, sont à prendre au sérieux.

L'hypothèse A fait état des différents risques que présentent les NTIC (politiques, réglementaires, économiques, sociaux etc.). Mais, il faut aussi se pencher sur un autre problème actuel : celui du manque d'évaluation précise des expériences réalisées, notamment au niveau des collectivités locales. Dans leur ensemble, les auteurs sont d'accord pour dire que les NTIC exercent un grand pouvoir de séduction sur les élus locaux (Cf. l'enquête 1999 de l'observatoire Multimédiaville publiée dans la *Gazette des communes* du 14/06/99 p.54 à 65). Cependant, rares sont ceux qui dénoncent la principale difficulté rencontrée par les décideurs locaux, à savoir, l'élaboration d'un véritable outil méthodologique leur permettant d'agir efficacement en créant, par exemple, un bon schéma directeur de déploiement des réseaux et des services liés aux NTIC.

Par ailleurs, en offrant une plus grande connectivité aux entreprises et au public, les collectivités locales pourraient être tentées par le surdimensionnement de leur réseau ; elles deviendraient alors une sorte d'opérateur de réseau, et courraient des risques réglementaires puisqu'elles dépasseraient leur domaine de compétences. Cependant, des progrès sont envisageables de ce point de vue grâce au droit communautaire européen. De même, lorsque les collectivités locales s'inscrivent dans une logique de services aux citoyens, elles sont confrontées à des difficultés concernant le passage des services aux télé-services car, comme le souligne Jacques Balme, « *dispose-t-on des méthodes et du corpus technique suffisant pour spécifier correctement le service, pour apprécier l'offre, réceptionner les installations, suivre l'exploitation ou exploiter en régie ?* » (cf. *Pouvoirs Locaux*, n°41, II/99, p.57).

Il faut également préciser que le télétravail n'a pas que des mérites : il permet peut-être de réduire les distances domicile-travail, mais il risque d'encourager les gens à habiter de plus en plus loin des villes, mettant en échec une politique de redensification de espaces urbains (cf. chap. IV). Plus grave est le problème de l'accès au réseau informationnel par le plus grand nombre, avec notamment des dangers de ségrégations entre monde urbain et monde rural, entre citoyens utilisateurs et exclus (Cf. P. Parmentier, « *Panorama des expériences* », *Médiation, Les nouveaux cahiers de l'Institut de Recherches et Perspectives Postales*, Paris, Juin 1997).

Il existe donc des dominantes et des disparités rendues plus visibles par la densification des communications et le rétrécissement de l'espace pratique. En allant plus loin dans cette logique, on peut imaginer une dichotomie des rôles et des espaces : création de deux mondes avec « *d'un côté "Cyberbia", une hypersociété contrôlée et surveillée par des polices de réseaux d'où tout espace public est exclu. De l'autre côté, "Cyberkeley", une sorte d'Eden où l'on trouve des services communs et de la convivialité* » (A. Shapiro est l'inventeur de ces deux termes ; cf. *Le Monde / L'avenir*, p.6). De même se dessine le scénario d'une division du monde en deux classes extrêmes. Pour J.P Fitoussi et P. Rosanvallon, « *la mondialisation et le progrès technique mettent en œuvre une dynamique profondément inégalitaire, aux termes de laquelle les différences dans les conditions initiales des individus se trouvent comme cristallisées* ». Et ils ajoutent : « *Ceux qui en profitent sont ceux dont le passé a permis une accumulation en capital et en savoir, les autres risquant d'être laissés au bord du chemin* » (cf. *Le nouvel Age des inégalités*, Seuil "Essais", 1996).

Sur ce sujet des inégalités et des ségrégations sociales et spatiales, se reporter également au thème 2-2 du chapitre II. D'un point de vue économique, les récentes attaques contre des sites vedettes comme Yahoo !, Amazon.com ou Buy.com, montrent la nouvelle vulnérabilité des entreprises fonctionnant de plus en plus en réseaux (cf. le Monde du 11/02/00, p.18 ; voir aussi le chapitre I sur « les facteurs économiques et géopolitiques »).

Ainsi, après quinze ans de folie Internet, on peut très bien assister à un vaste mouvement de lassitude de la part des citoyens et conclure au grand retour de l'Homme. Comme l'indique l'hypothèse B, les NTIC ne peuvent pas à elles seules créer du lien social, et leur banalisation ne comble aucunement leur handicap dans la concurrence interurbaine. Les nouveaux besoins en télécommunication se développent, et de nouvelles infrastructures se localisent dans les zones rentables. Ce constat d'accroissement de la polarisation et des hiérarchies urbaines nous renvoie aux effets néfastes des NTIC décrits dans l'hypothèse A. Peut-être faudrait-il alors changer de perspective et retrouver dans le « local », un lieu qui renvoie à la sensibilité et non à l'efficacité, à l'appartenance et non à l'errance. Ainsi, l'individu « branché » se reconnaîtrait comme acteur, c'est-à-dire comme sujet capable de penser sa particularité face au système tout en étant acteur de ce système (lien avec l'hypothèse A du thème 5, chapitre III). Comme le signale l'hypothèse C, les individus doivent prendre leurs responsabilités face aux dangers que représentent les NTIC pour leur qualité de vie et leur environnement quotidien. De même, l'Etat pourrait aider les collectivités locales à assurer leurs nouvelles prérogatives réglementaires (cela depuis la modification de la loi sur les télécommunications), à encourager la colocalisation des réseaux d'infrastructures des différents opérateurs, et à stimuler le regroupement intercommunal pour faciliter l'analyse et le partage des expériences et des savoir faire.

Dans ce dernier thème, les auteurs sont équitablement répartis entre les hypothèses A, B et C.

CHAPITRE V : ÉVOLUTIONS & RUPTURES TECHNOLOGIQUES

1 - CROISSANCE FORTE OU LIMITÉE DES NTIC

De la diffusion des NTIC à leur limitation

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fort développement du télétravail et des téléconférences, l'expansion du commerce électronique et du téléphone mobile, l'avènement de la télématique et de la électronique confirment l'extraordinaire croissance du multimédia et des télécommunications en général : l'information est devenue la matière première la plus cruciale. <p style="text-align: right;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines NTIC n'ont pas le succès attendu et restent assez confuses dans leur définition et dans leur utilisation (télétravail ; téléactivité personnelle...) à tel point que certains préféreraient mettre un frein à la croissance des télécommunications. <p style="text-align: right;">B</p>
--	--

2 - GÉNÉRALISATION DES NTIC OU HÉTÉROGÉNÉITÉ DE LEUR DIFFUSION

Du bien-fondé indiscutable de l'entrée des NTIC dans la ville à sa remise en cause

<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une manière générale, les NTIC font entrer la ville, le travail, les loisirs et même le commerce dans la maison (généralisation du télécommerce et des services de livraison à domicile), ce qui permet de diminuer les déplacements, d'accroître l'égalité des chances d'accès à la mobilité, et d'augmenter la productivité ainsi que la liberté et la transparence. <p style="text-align: right;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La liberté de communication augmente, les frontières entre le professionnel et le privé, le bureau et la maison s'effacent, et l'espace tend à s'indifférencier mais les interactions entre les urbains sont disparates, et les formes de travail héritées du XIXème siècle n'ont pas totalement disparu. <p style="text-align: right;">B</p>
---	--

3 - MÉFAITS DES NTIC OU GESTION COHÉRENTE DE LEURS POTENTIALITÉS

De l'expansion incontrôlée et risquée des NTIC à leur totale maîtrise par la puissance publique, en passant par la lassitude des individus face à ces moyens de communication

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les NTIC ont des méfaits sociaux (incommunicabilité et déshumanisation des rapports sociaux, ...), économiques (pertes d'emplois...) et spatiaux (amplification des différences et rapprochements géographiques, métropoles mondiales toujours favorisées...). <p style="text-align: right;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement des NTIC ne s'accompagne pas toujours d'une baisse de leur coût d'accès ou du nombre de déplacements effectués par les individus, et plus les médias audiovisuels envahissent le quotidien, plus les citoyens cherchent ailleurs ce qui pourrait provoquer leur émotion. <p style="text-align: right;">B</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Face aux méfaits et aux lacunes des NTIC, la puissance publique doit intervenir pour maîtriser et gérer leur développement, et les individus doivent retrouver le dialogue en face à face. <p style="text-align: right;">C</p>	

CHAPITRE V : EVOLUTIONS & RUPTURES TECHNOLOGIQUES

1 - CROISSANCE FORTE OU LIMITEE DES NTIC

De la diffusion des NTIC à leur limitation

A	B	<ul style="list-style-type: none"> ➤ I.N.R.E.T.S 5-2 / 5-3 ➤ VELTZ 8 ➤ ASCHER 12
<ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ PREEL 3-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-1 		

2 - GÉNÉRALISATION DES NTIC OU HÉTÉROGÉNÉITÉ DE LEUR DIFFUSION

Du bien-fondé indiscutable de l'entrée des NTIC dans la ville à sa remise en cause

A	B	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VELTZ 8 ➤ SASSEN 9 ➤ ASCHER 12 ➤ WEBBER 13 ➤ PORTZAMPARC 17
<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-3 ➤ D.R.A.S.T 2-1 / 2-2 ➤ PREEL 3-1 / 4-1 ➤ I.N.R.E.T.S 5-1 ➤ BOISSONNAT 6-2 / 6-3 ➤ WIEL 14 		

3 - MÉFAITS DES NTIC OU GESTION COHÉRENTE DE LEURS POTENTIALITÉS

De l'expansion incontrôlée et risquée des NTIC à leur totale maîtrise par la puissance publique, en passant par la lassitude des individus face à ces moyens de communication

A	B	C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 3-2 / 4-2 ➤ SASSEN 9 ➤ ASCHER 12 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 ➤ ASCHER 12 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MONGIN 7 ➤ HALL 16

CHAPITRE VI

LES TYPES DE GOUVERNEMENTS LOCAUX

Synthèse commentée des scénarios : pages 83 à 90

Grille des hypothèses : pages 91 et 92

Grille des fiches de lecture - scénarios et des auteurs : pages 93 et 94

Pour clôturer ce rapport, il convient de consacrer de plus amples développements à des questions qui ont toujours été présentes – implicitement ou explicitement – dans tous les thèmes précédents, et qui constituent des éléments fondamentaux pour la compréhension et le fonctionnement de la prospective urbaine. Sous l'intitulé « **types de gouvernements locaux** », ce dernier chapitre oriente la réflexion sur l'organisation des pouvoirs politiques et leurs évolutions, sur l'exercice de ces pouvoirs, ainsi que sur les logiques et les systèmes d'acteurs. Il insiste aussi sur l'idée de solidarité régionale, nationale et internationale. Il se composera de trois parties traitant successivement de « **la crise de l'action publique et de la démocratie** » (1), des « **rapports entre le pouvoir et le marché** » (2), et pour finir, de « **l'intérêt pour le local et la coopération** » (3).

1 – Crise de l'autorité publique ou renforcement de l'État

Face aux phénomènes de globalisation, de montée en puissance de l'individualisme, et d'uniformisation des comportements, nombreux sont ceux qui se demandent si les fondements de la démocratie ont une chance de survivre. Cette crise de l'action publique est à son apogée dans la première hypothèse présentée puisqu'elle se traduit par un désengagement quasi-total des pouvoirs publics (A). Par la suite, la seconde gradation tente d'atténuer le recul de la puissance publique en cherchant la solution du côté du renouvellement des élites politiques et des institutions (B). Enfin, la dernière hypothèse répond à cette situation en adoptant une position plus radicale : miser sur la contractualisation globale et l'interventionnisme étatique fort (C).

- ◆ **A** : Le contexte de cette hypothèse est celui d'un monde ultra-libéral et hyper concurrentiel où la croissance économique repose, pour une large part, sur l'affaiblissement de l'Etat-Nation. Ainsi, pour P. Gabe (Sc. 1-1) et J. Boissonnat (Sc. 6-2), on assistera à « *un désengagement progressif des pouvoirs publics des différents secteurs au profit du privé* », ce qui conduira l'Etat à se contenter de maintenir une régulation minimale. Cette situation trouve aussi son explication dans l'incapacité de l'Etat de droit à résoudre les problèmes de marginalisations sociales, économiques et spatiales, et dans la crise des institutions locales (Cf. F.Ascher, *Métapolis*, op.cit., p.170-173). Enfin, la multiplication des scandales politiques et la dérive de la bureaucratisation ont entraîné une croissance des mécontentements : les individus auront donc tendance à comparer l'Etat à une machine opaque incapable de les comprendre et de répondre à leurs besoins.
- ◆ **B** : Dans cette deuxième perspective, moins fataliste que la précédente, l'amoindrissement du rôle de l'Etat se fait au profit de nouveaux acteurs : ONG (Organisations Non Gouvernementales), PME (Petites et Moyennes Entreprises), Société civile etc. Cependant, les pouvoirs publics restent présents et apprennent à s'adapter au contexte d'ouverture internationale, aux nouvelles relations sociales et professionnelles etc. Ainsi, pour M. Wiel (Sc.14) : « *Il est temps que l'Etat s'engage fortement dans l'intéressement du privé au logement social, et refédère la diversité des logiques sectorielles* ». Autrement dit, l'Etat deviendra un acteur public « falcitateur » plutôt que producteur de législation (Sc. 11-4 et Sc. 6-4). Cette évolution ne se fera pas sans une recomposition de la géographie politique et des systèmes électifs, et un renouvellement des élites politiques (Sc.10 ; Sc. 11-5). Certains auteurs, comme M. Wiel ou O. Mongin, ajoutent que des efforts particuliers seront fournis pour retrouver un lien entre urbanité et démocratie, et une réécriture efficace des institutions.
- ◆ **C** : Avec cette dernière hypothèse, les auteurs vont au-delà de la simple réadaptation du système étatique. Pour certains, comme M. Wiel (Sc. 14) et Y. Chalas (Sc. 15), une « contractualisation globale » doit être engagée pour faire jouer pleinement le principe de subsidiarité, et préfigurer ainsi une réforme institutionnelle profonde. Pour d'autres, comme P. Gabe (Sc. 1-2) et G. Bertrand (Sc. 11-6), seul le retour à un Etat central régulateur et imposant des politiques publiques fortes permettra d'assurer la cohérence et la cohésion entre collectivités locales (P. Gabe parle de « contrats de progrès » entre l'Etat et les collectivités locales pour que les communautés urbaines puissent définir correctement leurs projets de développement).

1 - CRISE DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE OU RENFORCEMENT DE L'ÉTAT

<p>▪ L'affaiblissement de l'Etat-Nation et de l'Etat de droit, ajouté à la crise des institutions locales et à la croissance des mécontentements dus à la bureaucratisation, conduit progressivement les pouvoirs publics à se désengager des différents secteurs publics au profit du privé.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ L'amoindrissement du rôle de l'Etat au profit de l'Europe et de la société civile implique un renouvellement des élites politiques, mais aussi la recherche d'un acteur public « facilitateur » et « animateur » plutôt que producteur de législation, d'un lien fort entre urbanité et démocratie, et donc d'une réécriture efficace des institutions.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Face au développement de l'euroscepticisme, l'Etat et les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer dans les mécanismes de la compétitivité : cela aura pour conséquence le retour à un Etat central fort et régulateur par le biais de « contrats de progrès » avec les villes.</p> <p style="text-align: center;">C</p>
---	--	---

Quelques précisions & discussions

Depuis les années 70, un peu partout dans le monde, nous assistons à une transformation profonde de l'action publique : l'autonomie et le pouvoir de l'Etat-Nation sont affaiblis par le haut (mondialisation de l'économie, globalisation des marchés financiers, rôle croissant de l'union Européenne et des firmes multinationales : voir les hypothèses A des thèmes 1, 4, 5 et 6 du chapitre I), et par le bas (décentralisation, montée des institutions locales ou régionales...). Mais, l'hypothèse A affirme aussi que l'Etat est contesté dans sa capacité à gérer efficacement l'économie avec la croissance de la dette externe, le poids des scandales politiques et de la corruption. A ce propos, P. Lascoumes, dans son dernier ouvrage, intitulé « *Corruptions* » (Presses de Sciences-po, 166p., 1999) insiste sur « *la pénétration grandissante des valeurs du marché dans le système politico-administratif* », et constate « *les contradictions flagrantes des Etats qui affichent symboliquement des "opérations mains propres" sans se donner les moyens concrets de les mettre en œuvre* ». Par conséquent, beaucoup d'Etats et de structures publiques connaissent une crise de légitimité.

De plus, la conception selon laquelle, l'administration a le devoir d'être le pur instrument de la volonté des élus donne naissance à la bureaucratie (application uniforme des règles générales sans prise en compte des situations particulières), et à la technocratie (produit d'une idéologie selon laquelle doit s'établir un partage clair entre des élus qui ont le monopole du sens, et des techniciens qui ont le monopole des réponses techniques à apporter). Dans ces conditions, on comprend la position A du thème suivant de ce sixième chapitre qui met en avant un monde où le marché déciderait de tout. Ainsi, l'action publique, dans son changement de nature, entraîne avec elle le déclin des idées démocratiques (Cf. Thème 5 du chapitre III sur la citoyenneté et la participation démocratique).

Néanmoins, l'hypothèse B nous fait sentir que de nouvelles conceptions de la démocratie naîtront avec la contestation du monopole de l'Etat dans la gestion de la société : les mouvements associatifs de « Netizen » (citoyens du réseaux, libres et sans frontière), la vitalité des « sociétés civiles », et la multiplication des ONG prendront le relais, et inventeront une autre manière d'aborder les enjeux collectifs, une forme de « démocratie directe communautariste » (cf. Chapitre V, thème 2 et chapitre II, thème 3). Face à ce phénomène, les Etats et les pouvoirs publics n'auront plus qu'à s'adapter et à faciliter le lien entre urbanité et démocratie (Cf. Chapitre, 5-B). Ils pourraient également travailler à la mise en place d'une gouvernance mondiale en réorganisant la mosaïque des OIG (organisations inter-gouvernementales) tant au niveau interne (remodeler les systèmes de vote et les doctrines), qu'externe (élaborer des principes directeurs solides, respecter un corpus de lois internationales claires et efficaces...).

Par ailleurs, l'hypothèse B parle d'une « réécriture efficace des institutions » : la question de l'évolution de l'Etat est toujours au cœur des débats lors des campagnes électorales ce qui signifie que la transformation de l'action publique est bien l'objet central du politique. Malheureusement, cet objectif n'est pas assez poursuivi dans la durée : une transformation en profondeur d'institutions aussi imprégnées d'idéologies traditionnelles que les services publics en France, supposerait un projet d'ensemble auquel adhèreraient tous les partis politiques, les services publics et la société française. Il faut donc éviter les frénésies réformatrices qui aboutissent finalement à l'immobilisme, et préférer une longue et patiente évolution culturelle.

Avec l'hypothèse C, ce n'est pas une simple réadaptation qui est demandée à l'Etat ; deux options sont proposées : soit le changement est radical et c'est la « contractualisation qui s'impose », soit le retour à un Etat centralisateur est annoncé, et ce sont des politiques publiques fortes qui assureront la cohérence et la cohésion des collectivités locales. Cette hypothèse se veut beaucoup moins patiente que la précédente : elle souhaite répondre vite et bien à la crise de la démocratie. Les référentiels de l'action publique changent donc brutalement, et l'accent est mis sur le projet global, l'expérimentation et le partenariat fort. Cette hypothèse C est à rapprocher des hypothèses A et B du thème 3 intitulé "l'intérêt pour le local et la coopération".

Les auteurs choisissent par ordre de préférence l'hypothèse B, puis l'hypothèse A et enfin l'hypothèse C.

2 – Des pouvoirs publics qui subissent ou dominent les lois du marché

Si l'action publique est en crise, comme nous l'avons vu dans le thème précédent, qui détient alors les rennes du pouvoir tant politique, qu'économique ou social ? L'argument sous-jacent des textes est que l'Etat n'est plus le maître du jeu, et que le monde privé grignote peu à peu le domaine public. Nous nous intéresserons donc aux relations qu'entretiennent le pouvoir et le marché sous l'angle de trois gradations : la première, à dominante libérale, affirme que le pouvoir appartiendra définitivement au marché (A) ; la deuxième, plus régulatrice, opte pour la recherche d'un partage équitable du pouvoir entre le monde des marchés et celui de la puissance publique (B) ; enfin, la troisième gradation estime qu'aucun compromis n'est possible, et que la seule issue est le retour à un interventionnisme fort (C).

- ◆ **A** : Cette première hypothèse témoigne de la force d'attraction du marché ; les auteurs pensent que tous les domaines d'activités – aménagement du territoire, économie, culture, etc. – seront orientés vers un seul objectif : servir au mieux les intérêts du marché. Par conséquent, « *même si l'Etat assurera le minimum vital, il veillera essentiellement à la liberté du marché* » (P. Gabe, Sc. 1-1). Ce scénario est celui de la concurrence : il privilégie la modernisation, la prise de risques, l'abolition des rigidités (surtout sur le marché du travail), et valorise le succès individuel et l'autonomie. De vastes mouvements de dérégulation et de déréglementation, et une forte politique de décentralisation seront engagés, de façon à ce que la structure institutionnelle soit la plus flexible possible, et que le pouvoir soit du côté du libéralisme. Dans ce système, « *l'agglomération urbaine sera plus que jamais le lieu central du développement politique, économique et social* » : elle sera insérée dans le mouvement de la mondialisation (D.R.A.S.T, Sc. 2-2). De même, pour Christian de Portzamparc (Sc. 17) : « *La nouvelle mégapole est devenue la représentation de la superposition des deux mondes dans lesquels nous vivons : celui de la rationalité et du déterminisme scientifique, et celui du " vivre ensemble ", le politique* ».
- ◆ **B** : Dans cette deuxième perspective, ce n'est pas la monopolisation du pouvoir par le marché ou par la puissance publique qui est recherchée, mais plutôt le développement de nouveaux partenariats entre le secteur public et les entreprises privées. La quête du compromis entre ces deux mondes conduira à un « management public stratégique » : la puissance publique est partenaire à part entière, mais son poids n'est nullement supérieur à celui des autres acteurs quelle que soit leur nature (publics, privés, européens, internationaux etc.). « *Il n'y a plus d'un côté le marché et de l'autre l'Etat, mais un système de régulation capable de gérer l'alternance des statuts et des temps, la diversité des projets, des activités* » (J. Boissonnat, Sc. 6-4). F. Ascher ajoute que « *le management stratégique suppose une logique d'acteurs plus que d'administration et d'experts, une actualisation permanente de négociations et de communication* » (Sc. 12).
- ◆ **C** : Contrairement aux idées précédentes, cette hypothèse refuse toute innovation dans les relations entre pouvoir et marché, et préconise un retour au mode de gestion traditionnel : l'interventionnisme étatique fort. Face à une ouverture mondiale et européenne qui l'effraye, et à un niveau territorial qu'il n'a jamais maîtrisé, l'Etat cherchera à faire son grand retour en imposant toute la force de son pouvoir décisionnel. Cependant, une telle attitude de réticence à l'égard des logiques libérales et de leur intégration mesurée dans les domaines de la vie publique, ne sera pas sans entraîner de nombreux blocages politiques, et de multiples confusions dans les projets politiques affichés (Sc. 11-1).

2 - DES POUVOIRS PUBLICS QUI SUBISSENT OU DOMINENT LES LOIS DU MARCHÉ

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La dérégulation, la décentralisation, l'autonomie, et la subsidiarité étant les maître-mots, l'intervention publique doit être minimale, voire absente et la liberté laissée au marché maximale. <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Miser sur l'éparpillement du pouvoir public et sur une logique d'acteurs plus que d'administration est nécessaire pour développer le partenariat public-privé, et arriver à un « management public stratégique » : la puissance publique est partenaire à part entière, mais son poids n'est nullement supérieur à celui des autres acteurs quelle que soit leur nature (privés, publics, européens, internationaux...) <p style="text-align: center;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervention des pouvoirs publics doit être moins doctrinairement libérale, et revenir à un interventionnisme fort. <p style="text-align: center;">C</p>
--	---	---

Quelques précisions & discussions

Comme nous l'avons vu dans l'hypothèse A du thème 1, l'Etat, poussé par l'avancée de la mondialisation, est en train de changer de nature, mais cette mutation est lente car elle suppose une évolution des logiques de gouvernement et de la culture étatique dans son ensemble. En conséquence, c'est le marché qui a tendance à prendre les rennes du pouvoirs, comme l'affirme l'idée A de ce deuxième thème. D'une part, le secteur privé se renforce grâce à des alliances stratégiques (fusions, acquisitions, cartels...). D'autre part, face à ce gigantisme du monde privé, le secteur gouvernemental continue à s'affaiblir, et à se fragmenter (les vagues de privatisations et de déréglementations réduisent la marge de manœuvre des gouvernements en place). Dans le même temps, les pouvoirs publics se font concurrence à tous les niveaux de façon à adopter les politiques de dégrèvements fiscaux et de subventions les plus avantageuses possibles pour le attirer le maximum d'investisseurs sur leurs territoires. Nous évoluons donc vers le moins disant public (cf. étude de L'Expansion réalisée par Laurence Ville et qui montre que « *ce sont les pays où l'Etat est le plus léger qui connaissent actuellement les meilleures performances économiques* » ; L'Expansion, n°565, janvier-février 1998).

Les difficultés que rencontrent les Etats à se réformer dans leurs principes et leurs modalités d'actions provoquent souvent d'importants déséquilibres entre les gouvernements et le monde des entreprises. Néanmoins, des efforts sont fournis pour s'adapter à l'irruption de l'économie dans l'administration, en essayant par exemple de sortir du cadre de l'administration de gestion (traditionnelle). Ainsi, on a assisté, en France, à l'institution d'organismes de coordination horizontale se substituant ou se superposant à la spécialisation verticale: multiples commissariats ou délégations, création de nombreux établissements publics spécialisés, instauration de " missions ". Cette administration de Missions est constituée de spécialistes qui étudient les difficultés sur place afin de résoudre des problèmes temporaires ou expérimenter des réformes administratives qui, dans la mesure où elles s'avèrent positives, seront ensuite généralisées.

Avec l'assimilation de l'idéologie libérale, et donc des libertés d'initiatives et d'opinion maximales, on pourrait conclure à la victoire de la démocratie. Pourtant, ce mouvement, en privant l'Etat de ses domaines d'action traditionnels, tue le politique. Or, la politique est une médiation essentielle entre les citoyens et le monde : c'est ce qui permet de construire des représentations et des paroles collectives. Comme le souligne J.P. Fitoussi dans le Monde du 28 octobre 1999 : « *La fin de l'Etat propriétaire ne signifie pas la fin de l'Etat tout court* », et d'ajouter « *qu'il incombe à l'Etat d'inventer le contrat social et les services publics de l'avenir propre à apaiser les inquiétudes des individus* » (lien avec l'hypothèse B du thème 5, chapitre III). Autrement dit, l'hypothèse B choisit ici, non pas d'abaisser l'Etat, mais de l'élever au rang de partenaire privilégié des entreprises privées et des collectivités locales, d'où la notion de « management public stratégique ». Dans ce contexte, il convient de rappeler la théorie des régimes urbains : elle considère que le régime est un ensemble d'arrangements informels (non institutionnels) au moyen desquels pourrait être dépassé la division des rôles entre secteur public et secteur privé. Des coopérations permettent de mobiliser conjointement la capacité d'intervention publique et les ressources dont disposent les acteurs privés pour atteindre des objectifs partagés (Cf. Clarence N. Stone, « *Urban regim and Capacity to Govern : a Political Economy approach* », Journal of Urban Affairs, 1993, vol.15, n°1).

Par contre, l'hypothèse C nie en bloc ces propositions et préfère adopter un mode de gestion traditionnel : l'interventionnisme étatique fort, au risque de conduire à l'échec de tous les projets politiques qui pourront être envisagés.

Peu d'auteurs optent pour cette dernière idée : la plupart d'entre eux se partagent entre les hypothèses A et B.

3 – Émergence d'une gouvernance urbaine ou maintien de l'intercommunalité traditionnelle

Au cours de ce travail, nous avons pu constater que le monde était de plus en plus régionalisé, que les interdépendances et les échanges se multipliaient, et que les systèmes urbains se complexifiaient. En réaction à ces phénomènes, les auteurs mettent en scène les acteurs publics et privés qui s'intéressent vivement à l'univers du « local » et à la coopération entre régions urbaines à différentes échelles.

Nous déclinons donc le dernier thème de ce sixième chapitre selon trois hypothèses : la première met l'accent sur une coopération urbaine large, centrée sur la notion d'intérêt général, et avec comme objectif la constitution d'une véritable « gouvernance urbaine » (A) ; la deuxième se situe à une échelle plus petite, et recherche la création d'un pouvoir urbain local par le biais d'une intercommunalité traditionnelle, et avec comme principe fédérateur : l'idée de proximité (B) ; quant à la troisième hypothèse, elle ne conteste pas le besoin de cohérence urbaine et politique, mais elle conclut à l'échec de tout projet de coopération (C).

- ◆ **A** : Dans cette première hypothèse, l'affirmation du pouvoir des grandes agglomérations obligera à une profonde révision de l'organisation territoriale : les communes rurales se regrouperont et la coopération entre les grandes villes et les communes périphériques se développera (Sc. 4-1). Ainsi, selon M. M. Webber : « *L'intérêt pour une nouvelle administration qui coifferait l'ensemble de la communauté métropolitaine sera croissant* ». Les auteurs insistent alors sur la nécessité de rechercher un compromis autour d'une vision acceptable de l'intérêt général par ceux qui auront à l'appliquer dans leurs décisions. Pour reprendre les mots de François Ascher, « *l'intérêt général glissera du substantiel au procédural* » c'est-à-dire qu'il dépendra moins de son objet que des procédures qui y conduisent. Ce processus contribuera à la production d'un aménagement équitable du territoire, et à la constitution d'une « gouvernance métropolitaine » qui se définit comme « *un système de gouvernement qui articule et associe des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées, dans des processus d'élaboration et de mise en œuvre des choix collectifs, capables de provoquer une adhésion active des citoyens* » (F. Ascher, op.cit, p.269).
- ◆ **B** : Face à l'amoindrissement du rôle de l'Etat, cette deuxième hypothèse n'envisage pas, contrairement à la précédente, un renouvellement profond de l'organisation territoriale et des processus de décisions. Elle suggère simplement que la gestion de la vie quotidienne soit déléguée au niveau local ou régional, et que se constitue ainsi un pouvoir urbain local bien identifié (Sc. 1-3 ; Sc. 3-1 ; Sc. 14). Ce système de régulation sociale emprunte la voie traditionnelle de la solidarité intercommunale, et passe par des projets politiques unitaires. Il s'agira essentiellement de revaloriser l'idée de proximité en gardant comme niveau de référence la commune, même si cette dernière devra coexister avec l'échelle plus importante de l'agglomération.
- ◆ **C** : Peu importe les tentatives de compromis engagées dans les deux premières hypothèses puisque, selon cette dernière idée, les différents acteurs de la ville sont incapables de s'entendre pour former des synergies urbaines. Le besoin de cohérence urbaine et politique sera latent, mais il ne sera pas satisfait tant que persévèrera « *une forte concurrence entre les communes pour la localisation des entreprises à taxes professionnelles avantageuses et pour la résidence de foyers solvables* » (Sc. 2-2). De plus, penser la ville comme éclatée et créer un nouveau système de gestion urbaine plus adapté aux nouvelles formes spatiales de l'agglomération s'avèrent particulièrement complexes, surtout lorsque la culture de l'isolement et de l'indépendance régionale restent ancrées dans les esprits. En conséquence, dans son songe sur « l'archipel des métropoles », B. Préel estime que « *la valeur cardinale est celle du centre ; avec la décentralisation, tout avait fichu le camp* » (Sc. 3-2). Autrement dit, c'est le pouvoir central qu'il faut valoriser.

3 - ÉMERGENCE D'UNE GOUVERNANCE URBAINE OU MAINTIEN DE L'INTERCOMMUNALITÉ TRADITIONNELLE

<p>▪ La dérégulation, la décentralisation, l'autonomie, et la subsidiarité étant les maître-mots, l'intervention publique doit être minimale, voire absente et la liberté laissée au marché maximale.</p> <p style="text-align: center;">A</p>	<p>▪ La recherche d'un pouvoir urbain local à l'échelle de la vie quotidienne, et d'un nouveau système de régulation sociale passe avant tout par des projets politiques unitaires, et donc par de l'intercommunalité : l'idée de proximité dominera avec comme niveau de référence la commune, mais cette dernière coexistera avec l'échelle plus importante de l'agglomération.</p> <p style="text-align: center;">B</p>	<p>▪ Penser la ville comme éclatée est particulièrement complexe lorsque la culture de l'isolement et de l'indépendance régionale, ajoutée à la forte concurrence entre communes persévèrent : le besoin de cohérence urbaine et politique est donc latent, mais faute d'entente suffisante entre les différents acteurs de la ville, il sera difficile de le satisfaire.</p> <p style="text-align: center;">C</p>
---	---	---

Quelques précisions & discussions

Les agglomérations constituent aujourd'hui des sociétés civiles locales c'est-à-dire le plus petit niveau où l'interaction de l'économie, des rapports sociaux, de la géographie et de l'histoire fait système. Cependant, délimiter le périmètre des gouvernements urbains n'est pas aisé dans un contexte d'éclatement et d'étalement urbain (Cf. Chapitre IV, thème 1). Le gouvernement urbain pose en effet le problème de la constitution d'un espace politique local. L'hypothèse A suggère la mise en place de systèmes de gouvernements à l'échelle des agglomérations qui seraient axés sur la co-gestion et la co-administration. D'une part, il s'agit, d'intégrer et de s'adapter aux données de la complexité locale en essayant de construire de nouvelles méthodes de direction et de prise de décision. D'autre part, ces systèmes de gouvernements devront miser sur le partenariat en pratiquant le pouvoir de manière associée avec la société civile, les associations, les acteurs économiques, etc.

Pour être plus précis, c'est la notion de « gouvernance » qui émerge, et qui se comprend comme « *le processus par lequel des acteurs recherchent des accords, construisent en commun un horizon de sens qui leur permet d'orienter leurs conduites, et mobilisent pour ce faire les ressources appropriées* » (*Le gouvernement des villes, territoires et pouvoir*; coordonné par F. Godard, Descartes & Cie, Collection « les Urbanités », 1997, p.217). Il s'agit de gérer équitablement le territoire urbain en adaptant une définition plus concrète et adaptable de l'intérêt général. De fait, les enjeux de la gouvernance, pour le siècle qui vient, découlent directement de la mondialisation puisqu'il s'agit de gérer le monde urbain comme un vaste système interdépendant où interagit une multitude d'acteurs, dans une dynamique hautement imprévisible. Les notions de capacités de prise de conscience, d'organisation, de conceptualisation et d'adaptation accompagnent donc nécessairement la mise en place de la gouvernance urbaine.

Moins progressiste que la première, l'hypothèse B se contente de favoriser les procédures d'intercommunalité traditionnelles, et conserve comme niveau de référence la commune et l'idée de proximité. Il s'agit simplement de coexister avec l'échelle de l'agglomération urbaine sans envisager de coopération du type "gouvernance" avec elle. C'est la prudence et non l'audace qui est privilégiée ici. Cette situation correspond à la fois aux hypothèses B et C du thème 1 du chapitre IV. Le problème est que cette hypothèse B risque de ne pas réussir à affronter les décalages entre l'évolution de nos sociétés et l'évolution des systèmes de gouvernance. Nous vivons en effet dans un monde où les techniques (Chapitre V) et l'économie (Chapitre I) évoluent très vite, créant des situations radicalement nouvelles où les idées et idéologies (Chapitre III) évoluent lentement, et où les institutions publiques restent marquées par des édifices juridiques traditionnels, élaborés au fil des siècles.

Si l'on prend l'exemple de la décentralisation en France, on se rend compte que dans la pratique, l'essentiel des solidarités sociales et économiques s'organise à l'échelle d'agglomérations pluricommunales et de régions, mais, chaque échelon de collectivité locale continue encore à intervenir personnellement sur ces enjeux, sans tenir compte des délégations de compétences établies au niveau intercommunal. Résultats : pas de pouvoir politique stratégique, ni de solidarité fiscale à l'échelle des agglomérations, renforcement des féodalités locales et superposition des interventions des uns et des autres sur les mêmes questions. Finalement, on tombe très vite dans l'hypothèse C qui conclut, elle, à l'échec de tous les compromis qui pourront être engagés. Il existe donc un retard entre la théorie et la pratique de la gouvernance.

Les auteurs se partagent assez équitablement entre les hypothèses A et B, mais délaissent l'hypothèse C.

CHAPITRE VI : LES TYPES DE GOUVERNEMENTS LOCAUX

1 - CRISE DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE OU RENFORCEMENT DE L'ETAT

Du désengagement des pouvoirs publics de la majorité des domaines publics au retour d'un Etat central fort, en passant par la recherche d'un acteur public facilitateur et animateur

■ L'affaiblissement de l'Etat-Nation et de l'Etat de droit, ajouté à la crise des institutions locales et à la croissance des mécontentements dus à la bureaucratisation, conduit progressivement les pouvoirs publics à se désengager des différents secteurs publics au profit du privé.

A

■ L'amoinssiement du rôle de l'Etat au profit de l'Europe et de la société civile implique un renouvellement des élites politiques, mais aussi la recherche d'un acteur public « facilitateur » et « animateur » plutôt que producteur de législation, d'un lien fort entre urbanité et démocratie, et donc d'une réécriture efficace des institutions.

B

■ Face au développement de l'euroscpticisme, l'Etat et les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer dans les mécanismes de la compétitivité : cela aura pour conséquence le retour à un Etat central fort et régulateur par le biais de « contrats de progrès » avec les villes.

C

2 - DES POUVOIRS PUBLICS QUI SUBISSENT OU DOMINENT LES LOIS DU MARCHÉ

Entre libéralisme maximal et interventionnisme étatique fort, il existe une procédure intermédiaire non négligeable : « le management public stratégique »

■ La dérégulation, la décentralisation, l'autonomie, et la subsidiarité étant les maîtres-mots, l'intervention publique doit être minimale, voire absente et la liberté laissée au marché maximale.

A

■ Miser sur l'éparpillement du pouvoir public et sur une logique d'acteurs plus que d'administration est nécessaire pour développer le partenariat public-privé, et arriver à un « management public stratégique » : la puissance publique est partenaire à part entière, mais son poids n'est nullement supérieur à celui des autres acteurs quelle que soit leur nature (privés, publics, européens, internationaux...)

B

■ L'intervention des pouvoirs publics doit être moins doctrinairement libérale, et revenir à un interventionnisme fort.

C

3 - ÉMERGENCE D'UNE GOUVERNANCE URBAINE OU MAINTIEN DE L'INTERCOMMUNALITÉ TRADITIONNELLE

Du succès de la notion de « gouvernance métropolitaine », à son échec faute de cohérence urbaine satisfaisante, en passant par la mise en pratique de projets politiques unitaires, et d'autres formes d'intercommunalité.

▪ L'affirmation du pouvoir des grandes agglomérations oblige au regroupement des communes rurales et à la coopération entre grandes villes et communes périphériques : l'accent sera alors mis sur la recherche de compromis autour d'une vision acceptable de l'intérêt général par ceux qui l'appliqueront dans leurs décisions. Ainsi, en se centrant sur le processus d'élaboration de la décision, l'intérêt général glisse du substantiel au procédural pour contribuer à la constitution d'une « gouvernance métropolitaine ».

A

▪ La recherche d'un pouvoir urbain local à l'échelle de la vie quotidienne, et d'un nouveau système de régulation sociale passe avant tout par des projets politiques unitaires, et donc par de l'intercommunalité : l'idée de proximité dominera avec comme niveau de référence la commune, mais cette dernière coexistera avec l'échelle plus importante de l'agglomération.

B

▪ Penser la ville comme éclatée est particulièrement complexe lorsque la culture de l'isolement et de l'indépendance régionale, ajoutée à la forte concurrence entre communes persévèrent : le besoin de cohérence urbaine et politique est donc latent, mais faute d'entente suffisante entre les différents acteurs de la ville, il sera difficile de le satisfaire.

C

CHAPITRE VI : LES TYPES DE GOUVERNEMENTS LOCAUX

1 - CRISE DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE OU RENFORCEMENT DE L'ÉTAT

Du désengagement des pouvoirs publics de la majorité des domaines publics au retour d'un État central fort, en passant par la recherche d'un acteur public facilitateur et animateur

<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 ➤ BOISSONNAT 6-2 ➤ SASSEN 9 ➤ BERTRAND 11-3 ➤ ASCHER 12 <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D.R.A.S.T 2-1 / 2-2 ➤ BOISSONNAT 6-1 / 6-2 / 6-3 ➤ MONGIN 7 ➤ VIARD 10 ➤ BERTRAND 11-2 / 11-4 ➤ WIEL 14 <p style="text-align: center;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-2 ➤ BERTRAND 11-6 ➤ WIEL 14 ➤ CHALAS 15 <p style="text-align: center;">C</p>
<h3 style="text-align: center;">2 - DES POUVOIRS PUBLICS QUI SUBISSENT OU DOMINENT LES LOIS DU MARCHÉ</h3> <p style="text-align: center;"><i>Entre libéralisme maximal et interventionnisme étatique fort, il existe une procédure intermédiaire non négligeable : « le management public stratégique »</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ GABE 1-1 ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ PREEL 3-1 ➤ BOISSONNAT 6-2 ➤ BERTRAND 11 2 ➤ PORTZAMPARC 17 <p style="text-align: center;">A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ BOISSONNAT 6-3 ➤ VIARD 10 ➤ BERTRAND 11-4 ➤ ASCHER 12 ➤ WIEL 14 <p style="text-align: center;">B</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PREEL 4-1 ➤ BERTRAND 11-1 / 11-5 ➤ ASCHER 12 <p style="text-align: center;">C</p>

3 - ÉMERGENCE D'UNE GOUVERNANCE URBAINE OU MAINTIEN DE L'INTERCOMMUNALITÉ TRADITIONNELLE

Du succès de la notion de « gouvernance métropolitaine », à son échec faute de cohérence urbaine satisfaisante, en passant par la mise en pratique de projets politiques unitaires, et d'autres formes d'intercommunalité.

<p>➤ GABE 1-1 ➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ PREEL 4-1 ➤ ASCHER 12 ➤ WEBBER 13 ➤ CHALAS 15</p> <p>A</p>	<p>➤ GABE 1-3 ➤ PREEL 3-1 ➤ BOISSONNAT 6-4 ➤ VIARD 10 ➤ WIEL 14</p> <p>B</p>	<p>➤ D.R.A.S.T 2-2 ➤ PREEL 3-2</p> <p>C</p>
---	---	--

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

❖ **Ouvrages et Articles qui ont servi à la construction des scénarios :**

- ASHER (F.), *Métapolis*, Paris, éd. Odile Jacob, 1995.
- BERTRAND (G.), « *Scénarios Europe 2010* », Cellule de prospective de la commission Européenne. Table Ronde Futuribles Internationale, Paris, 25 nov. 1998.
- BIEBER (A.), MASSOT (M.H.), ORFEUIL (J-P.), « *Trois futuribles pour la mobilité quotidienne* », Fiche INRETS n°19, Questions vives pour une prospective de la mobilité quotidienne, janv. 1993.
- BOISSONNAT (J.), « *Le travail dans vingt ans* », Commissariat Général du plan, Editions Odile Jacob, La Documentation Française, 1995.
- CHALAS (Y.), *La ville émergente*, Editions de l'Aube, 1997.
- GABE (P.), *La ville et EDF*, InterEditions, 1995.
- HALL (P.), « *Quel est le devenir des villes ? un état des lieux* », texte extrait du Colloque de La Rochelle des 19-20 et 21 octobre 1998.
- MONGIN (O.), *Vers la troisième ville ?*, Hachette Livres, Questions de société, 1995.
- PORTZAMPARC (C. de), « *Vers la ville de l'Age III* », Article paru dans la revue « Ville-Architecture », N°4 – Novembre 1997, p.4 à 11.
- PREEL (B.), *La ville à venir*, Descartes & Cie, Collection Interfaces-société, 1994.
- PREEL (B.), *Les deux songes de la ville*, Descartes & Cie, 1995.
- ROUYET (A.), SCHERRER (Franck), « *Lebensraum Stadt* » / « *la ville, espace de vie* » : deux scénarios sur la mobilité et la communication dans les grandes villes allemandes en 2020, Revue 2001 Plus..., N°40, Centre de prospective et de veille scientifique, DRAST, Nov. 1996.
- SASSEN (S.), *La ville globale*, Descartes & Cie, 1996.
- VIARD (Jean), *La société d'Archipel ou les territoires du village global*, Editions de l'Aube, 1994
- VELTZ (P.), *Mondialisation, villes et territoires – l'économie d'archipel*, Economie en liberté – PUF, 1997.
- WEBBER (M. M.), *L'urbain sans lieu ni bornes*, Editions de l'Aube, essai 1964, traduit en 1996.
- WIEL (M.), *La transition urbaine*, Architecture+Recherches / Mardaga, 1999.

❖ **Ouvrages et Articles qui ont alimenté les commentaires :**

• **Ouvrages :**

- **BEAMISH (A.)**, *communities On-Line: communities based Computer Network*, Master in City Planning, 1995
- **CONINCK (F. de)**, *Travail intégré, Société éclatée*, PUF, 1995
- **FITOUSSI (J.P)**, **ROSANVALLON (P.)**, *Le nouvel Age des inégalités*, Seuil Essais, 1996
- **GODARD (F.)**, *Le gouvernement des villes, territoires et pouvoirs*, Descartes & Cie, collection « les urbanités », 1997
- **LASCOUMES (P.)**, *Corruptions*, Presses de Sciences-po, 1999
- **LAVILLE (J.L)**, *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, 1999
- **LEVY (P.)**, *Les technologies de l'intelligence, l'avenir de la pensée à l'ère informatique*, Seuil, Paris, 1993)
- **MILLON - DELSOL (C.)**, *L'Etat subsidiaire*, PUF, 1992
- **PAOLETTI (M.)**, *La démocratie locale et le référendum*, L'Harmattan, 1997
- **SLAMA (A-G)**, *La régression démocratique*, Fayard, 1995
- **N.STONE (C.)**, *Urban Regim and Capacity to Govern : a Political Economy approach*, Journal of Urban Affairs, 1993, vol.15, N°1
- **SUE (R.)**, *Temps et Ordre social*, PUF, 1994

• **Ouvrages et Rapports du CERTU:**

- **COURSON (J. de)**, *La prospective des territoires: concepts, méthodes, résultats*, Collections Débats, mai 1999
- **GALLETY (J.C)**, *La prospective urbaine et les élus locaux*, Rapport d'enquête, novembre 1999
- **SPECTOR (T.) et THEYS (J.)**, *Villes du XXI^e siècle, entre villes et métropoles : rupture ou continuité ?* (synthèse du colloque de La Rochelle 19-20-21 octobre 1998), Collection Débats, mai 1999
- *Collectivités locales et télécommunications: nouveaux services, nouveaux réseaux*, Collections Dossiers, septembre 1998

• **Articles :**

- Le Monde Diplomatique de juillet 1998
- Le Monde Diplomatique d'août 1998
- Le monde du 27/06/98
- Le Monde du 14/11/98
- Le Monde du 28/10/99
- Supplément du Monde du 26 novembre 1999 / L'Avenir 2000-2099 / 21 questions au XXI^e siècle
- Le Monde du 3/12/99
- Le Monde du 9/11/99
- Le Monde du 16/11/99
- Le Monde du 25/11/99
- Le Monde du 7/12/99
- Le Monde du 11/01/00
- Le Monde du 11/02/00
- L'Expansion N°565, janvier-février 1998
- Pouvoirs Locaux N°41, février 1999

© Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Reprographie: CETE de Lyon © 04 72 14 30 30 (juin 2000)
Dépôt légal: 2^e trimestre 2000
ISSN: 1263-2570
ISRN: CERTU/RE -- 00 - 10 -- FR

CERTU
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon Cedex 06
☎ 04 72 74 59 59

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CERTU est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles
425 et suivants du code pénal.

Service technique placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Équipement, des Transports et du Logement, le Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) a pour mission de contribuer au développement des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion dans tous les domaines liés aux questions urbaines. Partenaire des collectivités locales et des professionnels publics et privés, il est le lieu de référence où se développent les professionnalismes au service de la cité.

Certu

Aménagement et urbanisme

Aménagement
et exploitation de la voirie

Transport et mobilité

Constructions publiques

Environnement

Technologies
et systèmes d'information



ISSN 1263-2570

ISRN CERTU/RE--00-10--FR